Patrimoine Huguenot d'Ardèche

Commentaires et documents

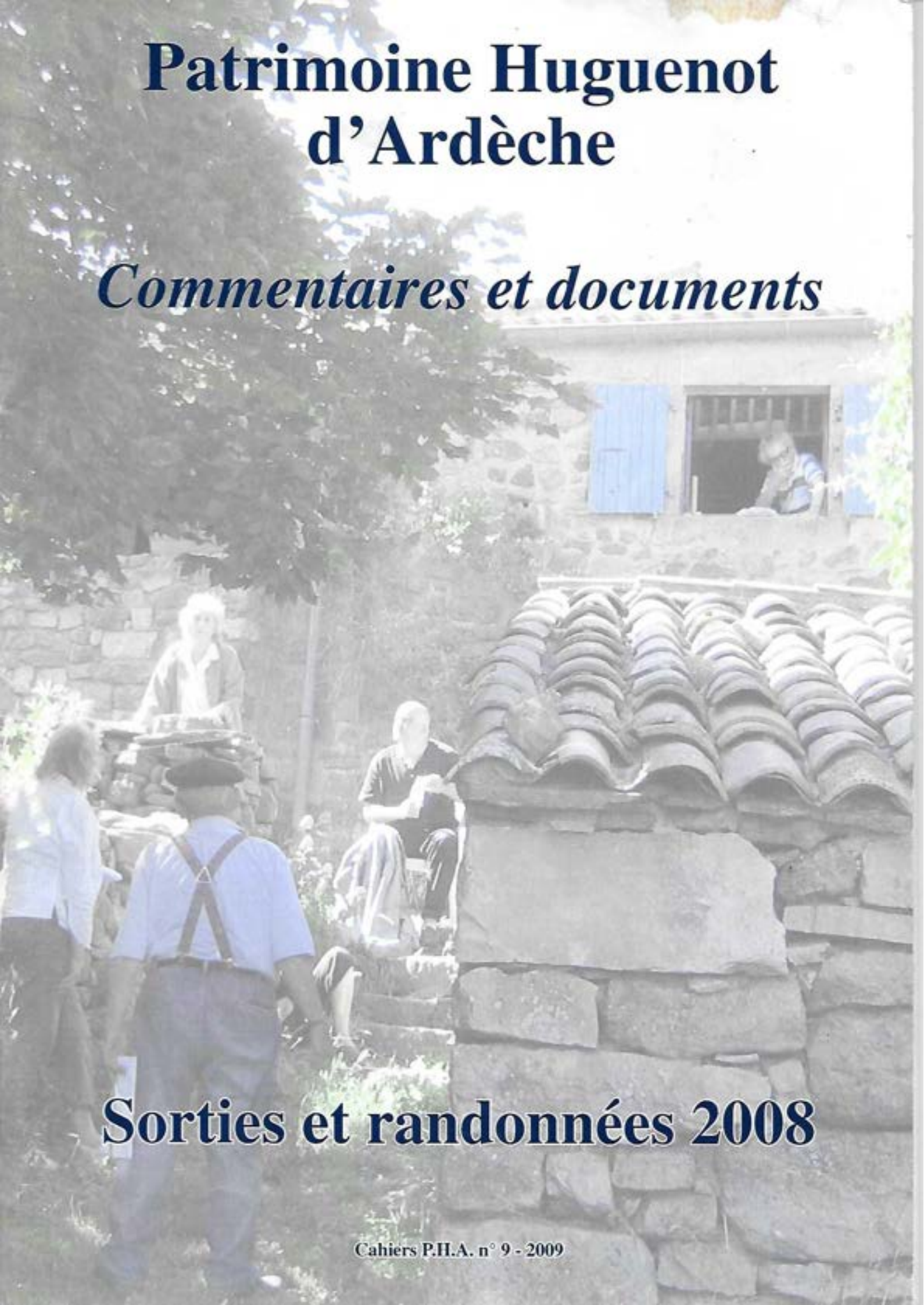

Sorties et randonnées 2008

Cahiers P.H.A. n° 9 - 2009

Editorial

Sorties et randonnées 2008

En 2008, nous avons fait quatre randonnées accompagnées et le 29 Juin, à l'assemblée du Bouchet de Pranles, une promenade au Chier de la Fare et au Navalet.

Le 21 Juin nous avons essayé de comprendre l'histoire d'une commune : St Vincent de Durfort. Le Château de Durfort qui a été habité jusqu'en 1400, 1500. La hameau de la Valette et l'histoire d'une famille qui a résisté pendant quatre générations à l'autorité du Roi et de l'Eglise et qui, au XIXe siècle, a participé à la démocratie et la république à St Vincent. L'Eglise et son cimetière. Et Gruas, le point culminant de la commune.

Le 5 Juillet, nous avons découvert le village de Féouzets, village refuge de beaucoup de familles protestantes, à l'écart de St Pierreville ; la vie de ce village animée par la présence de moulins et d'un moulinage qui fonctionnait encore récemment. Le château de Colognac et l'histoire d'un couple d'amoureux protestant catholique au XIXe siècle.

Le 26 Juillet, Vernoux et son histoire : les camisards de 1709,la croix de Bilard, l'arrestation du pasteur Desubas et les risques d'insurrection des protestants. Les rues de Vernoux et leur nom ; le Temple et sa construction, signe de victoire ; le quartier de l'Eglise.

Le 6 Septembre, malgré une alerte rouge de tempête, une présentation de Grospierres et l'attaque des camisards cévenols, venus renouveler leurs provisions. Et Sampzon.

Le 29 Juin, 70 personnes de l'Assemblée du Bouchet de Pranles nous ont accompagnés au Chier de la Fare, lieu de deux grandes assemblées d'Inspirés en 1689 puis au Navalet, où Pierre Durand décida de devenir Pasteur, après une assemblée animée par l'inspirée, la veuve Callon, en 1719.

Nous avons toujours ressenti l'attention et l'intérêt des nombreux participants.

Marc Autrand

Samedi 21 Juin 2008

Saint Vincent de Durfort

Sortie préparée et animée par
Marc et Odette Autrand

• Les ruines du Château de Durfort

Quelques pans de mur s'élèvent sur un mamelon qui domine la vallée du Boyon : ils datent de 800 à 900 ans et sont abandonnés depuis plus de 500 ans !

• Le hameau de La Valette

On arrive là à la période de la Réforme qui s'est installée durablement dans cette région. St Vincent a obtenu avec l'Edit de Nantes, en 1598, le droit d'avoir un temple. Mais, Louis XIV supprime le protestantisme par la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. c'est alors que La Valette entre dans l'histoire : les pieds dans l'huile bouillante pour l'un des frères Valette, les galères pour un autre et, lors du Mouvement des Inspirés, en 1689, un autre frère, Louis est prédicant….et condamné à être pendu.

• L'église de St Vincent et l'histoire du cimetière

L'église romane de St Vincent date à peu près du XIe ou XIIe siècle : une seule nef au début, puis des chapelles latérales et un mur qui va séparer la sacristie.
La restauration récente a permis la remise à jour de peintures remontant à la fin du XVIIe siècle, lien très probable avec le mariage de la châtelaine de Bavas qui suit de peu son abjuration.
Une inscription retrouvée : « tremblez… proche » nous a intrigués : lien probable avec le mouvement des Inspirés de 1689.

• Le Temple (1904)

Le temple de St Vincent n'a guère que cent ans ; c'est le dernier qui est construit en Ardèche avant la Séparation des Eglises et de l'Etat .

• Le Serre de Gruas

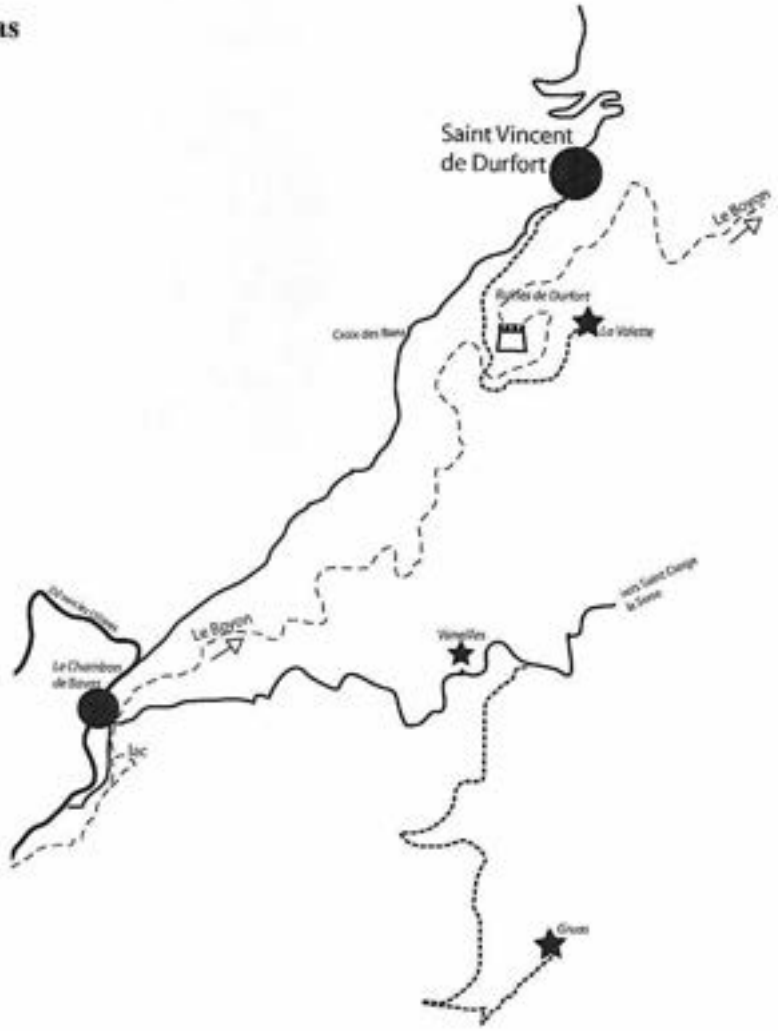

Les ruines du Château de Durfort

Odette Autrand

Le château de Durfort figure dans le très sérieux « Atlas des Châteaux du Vivarais : X-XIIIe siècles » de Pierre-Yves Laffont : 900 ans environ, mais abandonné depuis 500 ans environ, c'est-à-dire depuis la Guerre de Cent ans ! Ce n'est pas un grand château mais il est très ancien ;

Le site

Durfort est sur un mamelon mais sa position n'est pas dominante comme celle de Crussol ou de Pierregourde ou plus modestement celle de St Quintin et de Bavas, ce dernier un peu moins ancien mais jamais abandonné.
Pourquoi avoir bâti un fort là ? C'est sans doute un point de surveillance de chemins, venant du col de la Vialette ou du Moulin à Vent, puis descendant le long du Boyon (dont on sait bien qu'il n'a pas toujours beaucoup d'eau), ou bien, passant par Gruas, le col de Leyrier ou « goulet des Veyrières », où arrivait un chemin de la vallée du Rhône et descendant par le Viallard ou, peut-être plus tard, par Vaneilles. De Durfort, vers la vallée de l'Eyrieux, soit au pont romain de Pontpierre détruit par une crue vers la fin du XVIIe, soit, au pont moyenâgeux des Ollières, signalé dès 1238, passage toujours fréquenté.

Que reste-t-il de ce castrum de Durfort ?

Description donnée dans « l'Atlas des châteaux du Vivarais » :

« Le castrum de Durfort occupe le sommet d'une croupe rocheuse dans un méandre de la vallée encaissée du ruisseau de Boyon à 700 m au sud, à vol d'oiseau du village de St Vincent de Durfort regroupé autour de son église ; le site, bien que très ruiné et envahi par une végétation dense, présente encore des vestiges tout à fait significatifs.
Le château s'articule autour d'un donjon occupant un petit mamelon sur le point le plus haut du site, protégé par des pentes abruptes et par un fossé taillé dans le substrat.
Le donjon, de plan carré, est bâti en moellons irréguliers de granit. Il mesure environ 10 m hors œuvre pour une épaisseur de murs d'environ 1,50 m. Ce bâtiment est très largement écroulé ; mais, à l'intérieur, un retrait dans la maçonnerie matérialise encore un niveau d'étage sur plancher. Une ouverture est visible, mais tous les piédroits ont disparu. A cette tour est associée une enceinte présentant le même type d'appareil. Dans l'espace enclos par cette enceinte, outre le donjon, on distingue peut-être les ruines d'un second bâtiment.
A l'extérieur, sur les pentes qui s'étendent au pied du château, un certain nombre de constructions et de murs de terrasses sont encore visibles. On remarque surtout la présence d'une chapelle romane à nef unique et à chevet plat. Le gros œuvre de cet édifice est encore bien conservé.

Enfin, deux bâtiments quadrangulaires, accolés l'un à l'autre se dressent encore au pied du donjon du côté opposé à la chapelle. Un bourg castral avec un petit édifice de culte s'est donc développé au Moyen Age au pied du château de Durfort. La chapelle de Durfort dont on ignore le vocable, n'apparaît dans aucun des comptes de décimes médiévaux conservés ; cet édifice devait être une succursale de l'église voisine de St Vincent.... » (P-Y Laffont : atlas des châteaux du Vivarais X-XIIIe siècle).

Que sait-on des possesseurs de Durfort ?

(Sources : L'Atlas cité plus haut, E. Reynier, des notes de Michel Riou, la R.V. et quelques documents d'archives).
* au XIIe siècle, Guigues de Durfort, dans un acte, Jocerand dans un autre apparaissent comme témoins ; c'est donc simplement un titre repéré par les historiens (dès 1165).

La chapelle

* Au XIIIe siècle, c'est bien le « castrum », donc le château qui prend place dans les possessions féodales qui entrent dans la hiérarchie des vassaux aux suzerains ;
En 1239, la puissante famille des Poitiers, comtes de Valentinois dont les domaines s'étendent de Nyons à Valence et à Privas et vers Chalencon, se voit remettre par le Comte de Toulouse certains castra dont Durfort.
En 1272, C'est le sénéchal de Beaucaire qui demande l'examen des droits d'Aymar de Poitiers sur les castrum et mandamentum de Durfort : première mention du mandement de Durfort, point de justice et d'administration, qui s'étendait jusqu'à St Fortunat et le Bas-Pranles (Pont des Ollières).
En 1280 : c'est l'hommage d'Aymar de Poitiers au Roi de

France pour le château de Durfort. (Actes du Parlement de Paris).

* Au début du XIV* siècle, litige semble-t-il : le seigneur de Pierregourde interdit à Pons du Noyer du mandement de Durfort, d'exploiter des terres situées sur le mandement de Pierregourde, c'est-à-dire sur la rive gauche de l'Eyrieux (or, St Fortunat qui faisait partie du mandement de Durfort allait jusqu'au Pont des Ollières).

* 1326 : Aymar de Poitiers reconnaît tenir en fief du Roi de France, Charles IV, le château de Durfort.

* En 1328, 1343 : des hommages sont rendus pour les droits de propriété au mandement de Durfort : ainsi, Arnaud de Colans, Pétronille de Durfort (pour sa maison à Durfort), il s'agit le plus souvent de droits de propriété au mandement, pas au château.

Durfort fait alors partie des fiefs des Colans et de la Baronnie de Chalencon, eux-mêmes vassaux des Poitiers-Valentinois

* En 1347 : Pons et Jean Mauricede Chalencon remettent à Jocinet La Valette une vigne et une maison.Serait-ce l'origine de La Valette ?

* En 1358, Le dauphin Charles accorde exemption de taille aux habitants de la communauté de Durfort, comme à ceux de Bavas (ou de Gluiras ?) (M. Riou) quelques mois plus tard, Pierre de Hautvillars doit percevoir les sommes dues par les châtelains de Mézenc, Durfort et Chateaubourg au nom d'Aymar de Poitiers.

* En 1376, est évoqué le lit de justice au château de Durfort, tenu par Louis de Poitiers.

Dernière mention d'activité au château. On est en pleine Guerre de Cent ans.

* Vers 1440, sans doute avant d'après Elie Reynier qui situe, vers 1400 un texte qui précise : le château Duri Forti est « dirruptum », donc détruit.

Le château est tombé mais mandement et titre restent

Pouvoir exercé par les seigneurs de Bavas : Badel, Chambaud, Monteil, puis Barruel jusqu'à la Révolution de 1789…

Un texte de Mr d'Entrevaux, paru dans la Revue du Vivarais : Après avoir précisé le rôle des châtelains à qui était confiée la garde et l'administration du château :

« Les grands seigneurs, possesseurs de plusieurs châteaux et nombreux domaines, ne pouvant être partout à la fois, tant pour défendre leurs possessions, les armes à le main que pour rendre la justice ou percevoir leurs droites, confièrent ces soins à un représentant installé dans le château : c'était le châtelain : il avait des missions multiples, faisait tête à l'ennemi, rendait la justice et gérait les biens seigneuriaux dans l'étendue de la châtellenie confiée à sa garde… Cela n'allait pas sans profits, ni sans prérogatives. De plus c'était un acheminement vers la possession même du fief. Ces châtelains s'étant rendus puissants, leurs enfants leur succédèrent et ces charges devinrent comme héréditaires… et, peu à peu, d'officiers et de juges, ils s'érigèrent en seigneurs . »

Et il rappelle un litige entre Eustache de Brueilh qui soutient en 1493 avoir reçu avec Antoine de la Tourette du Parlement de Grenoble, la capitainerie, le château, châtellenie et juridiction de Chalencon et Durfort ; ce que conteste Blaise

La chapelle

de Blou qui a obtenu, lui, lettre du Roi ; Durfort est cité, bien que le château soit détruit, restait la châtellenie.

St Fortunat faisait partie du mandement de Durfort et souhaitait devenir chef-lieu du mandement, arguant vers 1590 que le château de Durfort était ruiné depuis si longtemps que, de mémoire d'homme, on n'avait vu personne n'y habiter !

« En 1590, on fit le compoix de St Fortunat, une discussion s'éleva pour savoir si le chef lieu du mandement de St Fortunat et Durfort devait être à St Fortunat ou à St Vincent…

Les habitants de St Vincent disaient que, d'ancienneté, n'y avait point de mandement de St Fortunat, n'étant qu'une paroisse ayant par succession de temps pris ce titre du mandement de St Fortunat et St Vincent…

Ceux de St Fortunat ripostaient : et quand autrefois au dit château de Durfort ruyné et inhabitable et où on n'a jamais vu habiter personne, la dite cour se serait tenue avant été changé au dit St Fortunat pour être le lieu central de la dite juridiction où tous les justiciables d'icelle sont mandés servir.

Une enquête est faite auprès de gens de tous âges et il en est de plus de 80 ans et tous : uniformément et d'une commune voix ont dit n'avoir jamais vu, su ni entendu que au dit château de Durfort on ait administré justice et tenu la cour étant ruiné et inhabitable et avoir ouï dire à leurs proches et prédécesseurs l'avoir vu ainsi ruiné sans être habité de personne… »

Ceci confirme bien l'abandon du château vers la fin de la guerre de religion et Mr d'Entrevaux confirme bien que cette destruction n'a aucun lien avec les luttes religieuses qui ne surviendront que cent à cent vingt ans plus tard.

Des masures et un chemin en 1689 : moins de 4 ans après la Révocation de l'Edit de Nantes, le Mouvement des Inspirés multiplie des assemblées interdites et poursuivies où l'on affirme ses convictions protestantes et son refus de la catholicisation forcée :

« On courait de toutes parts à l'assemblée qui se devait faire au-dessus de l'église de St Cierge la Serre. Il y avait au lieu de Chassac de cette paroisse depuis quelques jours une compagnie du régiment de Flandres pour empêcher ces assemblées.

Celui qui la commandait apprenant qu'on en voulait faire une ce jour-là envoya un détachement d'une quinzaine

d'hommes sur le grand chemin dans la paroisse de St Vincent, tout auprès des masures du château de Durfort afin de donner des considérations à ceux qui passaient par là pour aller à l'assemblée.
La vue des soldats n'arrêta personne. Parce que le nombre de ces nouveaux pèlerins était trop grand, on les laissait filer en patience. L'hôtesse des Ollières femme de Bourja le notaire, celle dont le prophète Valette avait fait l'éloge le jour précédent dans l'assemblée de Tauzuc... voyant ces soldats un peu écartés au-dessus du chemin, prit des pierres contre eux et les força de la tuer pour se défendre eux-mêmes. Ils furent payés de leurs peines car l'on assure qu'on lui trouva de fort jolies bagues et quatorze louis... » (Rapport de l'abbé Guillaume de Monge.)

Mais le titre restait et Etienne Durand, menacé en 1728, d'emprisonnement si son fils ne se rendait pas, vient au château de Bavas et y rencontre le Marquis de Durfort ! et Mr de St Quintin.
« Le 17 Octobre 1728 : Mon fils, Sans doute, vous avez su que Mr de La Devèze, commandant le pays a donné un ordre pour me mettre en prison et vous aussi si vous vous y trouvez et de prendre aussi mes papiers. Cet ordre a été exécuté le 1er septembre dernier par le Sieur Duroux de Privas avec douze soldats. Ils sont venus dans ma maison de bon matin mais, par la grâce de Dieu, je fus absent. Or, ils m'ont pris et emporté tous mes papiers, ma Bible, un Nouveau Testament, Deux Pseaumes et quelques autres livres qu'ils ont remis entre les mains de Mr De Monteil, greffier du pays qui les a lui-même vérifiés. Et ne trouvant point de moyen pour me mettre en sûreté de cette affaire, j'ai eu recours, accompagné du cousin Boursarie, notaire à Mr de St Quintin pour le prier en grâce de me rendre service par une lettre de sa part à Mr de La Devèze , il se trouva Mr le marquis de Durfort, Mr de Liviers, Mr Bernard et Mr Tavernol, et ils me dirent que Mr De Monteil, greffier y devait venir à midi et de l'attendre, ce que j'ay fait.
Donc après, j'ay reçu une telle mercuriale de ces Messieurs à un égard que j'aurais voulu être à un autre endroit car Mr de Monteil dit que vous faisiez plus de mal dans le Vivarais que Calvin en avait fait en France et Angleterre, ni ailleurs à cause de ces mariages que un jour, cela ferait un grand désordre entre les enfants bâtards et leurs parents ; et que si vous ne sortez de France,on me mettra en prison jusqu'à ce que j'aurai des preuves que vous êtes sorti. On avait délibéré mille livres à celui qui vous mettrait entre les mains de la justice. Et après, on donne mille écus aussi. Ainsi, ayez compassion de votre pauvre père, considérez ma vieillesse et le chagrin que je ressens, comme aussi, prenez garde à vous. Je suis un père.

E. Durand
Envoyé le 17e octobre 1728. »

La Valette... pays des Valette

Marc Autrand

Je remercie la famille Clair qui nous a si bien reçus à La Valette.
St Vincent de Durfort est une commune acquise à la Réforme. Avec l'abjuration de Marie de Chambaud, de Bavas et son mariage avec Jean de Monteil, le 9 Décembre 1669, nous voyons quelques actes catholiques dans le registre paroissial du curé. Le Temple est détruit en 1670 ; la résistance, dirigée par le pasteur Izaac Homel se traduit par un culte présidé par le pasteur Pierre Reboulet, le 25 Juillet 1683, sur les « masures » du Temple. A la révocation en 1685, tout le monde doit abjurer. Le peuple se sentant abandonné, se révolte en faisant des assemblées nombreuses en 1689; un Réveil des Inspirés millénaristes où Résistant pendant 4 générations, dans les églises du Désert, les protestants obtiennent la liberté de conscience à la Révolution. La famille Valette se retrouve dans toutes ces étapes depuis la Réforme jusqu'au XIXe et début du XXe siècle.

La famille Valette de la Valette

Exemple de famille protestante, avant et après la Révocation de l'Edit de Nantes. A St Vincent, plusieurs autres familles ont la même histoire.

- Le plus ancien que j'ai trouvé est Jehan Valette cité dans le Compoix de 1605 : maison à la Valette : 29 canes ; 16 ha 76 ares 81 m² : 8 livres 17 sol.
- Jean-Louis Valette °1600 + 1649 X Jeanne Cécile Léourier.

Ils ont trois enfants :
* Jean Valette °1625 +1686 X 10/12/1645 Alix Payan.
* Abraham Valette X Jeanne de Reboulet. Ils ont un fils : François de La Valette.
* Marie Valette X Jean-Pierre Badel: ils ont une fille : Isabeau Badel : Inspirée.

Trois documents d'archives citent les Valette dans le protestantisme local au XVIIe :

1) Acte du Consistoire de St Vincent de Durfort 7 Mars 1649 (A N T T 271-34)
« Ce jourd'hui 7 Mars 1649 nous ayant été... par le Sieur Reboulet, pasteur nous ayons à donner des nouvelles assurances et jurer fidélité au service du Roi en l'état des affaires présentes...(début de La Fronde)...
Nous soussignés, tant à personne que de toute l'église dont nous sommes membres, avons délibéré par suffrage unanime de Monsieur Jacques de Meisonnier, escuyer, lieutenant du juge de St Fortunat, sieur Philoté de la Pimpie, sire Etienne Payan, Sr Anthoine Salées, Charles Suchier, Pierre Fraisse, Jacques Granger, Jean-Louis et Jean Valette, père et fils, Jean Lalier, Alexandre Sabatier, Gaston Clutier, David Trencha, Paul Fuzier, Jacques Fuzier, Louis Vialette, Jacques Bravais, Jean Duplan, Antoine Mourier, Pierre Charra, Pierre Blache...habitants de l'Eglise Réformée de St Vincent de Durfort, faisant profession de la religion Réformée ».

2) Etat des Réformés en France suivi de l'apologie du projet des Réformés de France fait au mois de Mai 1683 par Claude Brousson (B S H P F n° 9778).
On décide de prêcher sur les masure des temples détruits ; protestation par la désobéissance ; le Temple de St Vincent de Durfort a été détruit en 1670.
« Le 28 Septembre 1683, le nommé Jean Valette, bourgeois du lieu de la Valette, paroisse de St Vincent de Durfort étant allé au lieu de St Fortunat pour apprendre de M de Noaille ce que ce pauvre peuple devait devenir ; M de Noaille et M. de St Ruth, de Charvilly et autres officiers lui dirent que le Roi les pardonnait tous et qu'ils se retirassent dans leurs maisons. Ce fut cause qu'il alla lui-même de lieu en lieu, avec quelques officiers de dragons, pour faire savoir ce qui lui avait été dit. Le lendemain, mercredi matin 29 du même mois, les nommés Charles et Antoine Valette du même lieu de la Valette, François Teula de Malendines, Louis Fournier de St Fortunat, Jean Durant de Nomeron (le Mounéron), Alexandre Lascours de St Cierge, Trémoulet du Pouzin. »
En fin 1683, Charles Valette et Jean Valette, La Pize de Salées sont condamnés à être pendus par contumace.

3) Aux Archives de l'Ardèche, il y a un acte dit « comparant » (défense) remis par Jean Valette et Pierre Fuzier, prétendus Anciens de l'Eglise prétendue Réformée de St Vincent de Durfort, déclarant qu'ils n'ont pas les registres de baptêmes, mariages et mortuaires de St Vincent de Durfort. (28 Août 1684) à cause que l'exercice de la RPR du dit lieu y a été interdit depuis plus de 20 ans.

Les 4 fils de Jean Valette et Alix Payan, au moment de la Révocation et leur attitude :

Les enfants	Jean Valette°1649 +1711 X Gasparde Bourja +1699	Charles °1652 X Paule Bourja	Louis °1655 + 20/6/89 X Anne Gammonet	Antoine °1659 X Marie Faure
Les petits-enfants	Jean Valette°1676 +1732 X Izabeau Durand °1688 +1728	Antoine	Antoine	
Les arrière-petits-enfants		Charles Antoine X Suzanne La Pise de Sallée		
Résidence	La Valette	Chassac	La Molière	Revire La Serre

Au moment des assemblées des « *Phanatiques du Vivarés* », en Janvier et Février 1689, les quatre frères Valette sont installés chacun dans un hameau du pays.

N° 1 : Jean Valette (époux de Gasparde Bourja), l'aîné reste à la Valette. Au moment des dragonnades il n'abjure pas bien que les dragons lui trempent les pieds dans un poêlon d'huile bouillante (sources : livre de raison d'Etienne Durand, les galériens de Tournier).
Il a dû participer aux assemblées des Inspirés du début 1689, puisque au Bouschet de Pranles, il apparaît dans un état original de Nouveaux Convertis que monsieur le Marquis de Vogué doit faire arrêter à la sortie de la messe, le Dimanche soir 31 Juillet 1689. (A ce moment-là, tous les anciens réformés était tenus de faire profession de la religion catholique).
Nous retrouvons Jean Valette galérien en 1689 (les galériens de Tournier). Le décès de son fils Jean (14 Décembre 1732) et de sa belle fille, Izabeau Durand, (10 Mai 1728) est enregistré par le curé de St Vincent comme « *hors de l'Eglise* ». Leur contrat de mariage avait été signé à la Réviscole, en 1702, avec comme témoin Etienne Durand.
Leurs enfants : Jean qui reste à la Valette, Louis qui se marie au Chambon de Bavas.
La tuile, trouvée sur un toit de la Valette : signatures de ce Jean Valette, veuf en 1706, retour des galères et de Philotée Lextrait, des Pauses, NC, époux de Judith Boussenac. (Sa sœur mariée par pasteur Brunier) ; famille de marchand de soie, bourgeoise, est devenue vraiment catholique à la génération suivante.

N° 2 : Charles Valette (époux de Paule Bourja) s'installe à Chassac, St Cierge la Serre où il y a un poste militaire pendant les assemblées des Inspirés. Il ne participe que modérément aux assemblées. Nous le retrouvons comme parrain, quelquefois remplacé, dans plusieurs baptêmes fait par le curé. Cependant il soutient ses frères en danger. La branche catholique des Valette de la Valette est issue de lui, encore dans la région.

N° 3 : Antoine Valette s'installe à la Serre, St Cierge et se marie avec Marie Faure de Revire le 16 Mai 1683 (contrat de mariage).
Il participe activement aux assemblées des inspirés : le Vignal, le 6 Février 1689, première assemblée de jour mais est arrêté très vite dans la nuit du 6 au 7 Février 1689 ; condamné aux galères, le 26 Mars 1689, libéré le 27 Novembre 1697.
Guillaume de Monge et le registre d'écrou des galères nous en donnent des renseignements rapides (A N T T 276 B et les galériens de Tournier).

N° 4 : Louis Valette (âgé de 22 ans) se marie à la Molière avec Anne Gamonet, le 28 Novembre 1687. Dans son contrat de mariage, il tient quitte son frère aîné de ses droits paternel et maternels *« en considération des troubles qui ont saigné en ce pays depuis quelques années et des contributions qu'il a fallu payer pour la subsistance des gens de guerre, des ravages qu'ils y ont fait et des ruines qui ont détruit la plus part du pays et par conséquent diminuent les revenus de beaucoup »*. Archives de l'Ardèche B 116 page 403.

Le pasteur Arnaud dans « Protestants du Vivarais et du Velay » pense qu'il était rentré de Suisse pour emmener sa femme dans les pays du Refuge. Je n'ai trouvé aucune preuve de cela. Il est un des prédicants les plus en vue en Février 1689. Pour avoir rebaptisé des enfants et présidé des assemblées ; il en fit 3 : 2 au Chier de la Fare, 1 à Tauzuc, il est condamné à être pendu le 17 Juin 1689 et exécuté à la Voulte le Lundi 20 Juin 1689. Le corps est brûlé et les cendres jetées au vent. La Jourdane, prophétesse bien connue, de Baix, prétendait que Louis Valette écartait les flammes de ses deux bras.
Alexandre Astier, galérien, dans « le récit naïf et fidèle » décrit ses hésitations, la veille de sa condamnation.(B S H S P tome XXIX.1880 pages 462-463).
Guillaume de Monge décrit les assemblées auxquelles il a participé, rebaptisant au moins un enfant ce qui lui a valu la condamnation à mort. Il cite une lettre du curé de St Vincent de Durfort qui parle de Louis Valette et sa cousine Isabeau Badel, une autre inspirée. (A. N TT 276 B XVI bis.)

Les autres « branches »

- François de la Valette, pasteur, abjure en 1685, bourgeois à Issamoulenc.
- Izabeau Badel-Valette, l'inspirée de St Vincent de Durfort, se marie avec Izaac Reboul des Pauses.

Pour conclure, je cite un texte des mémoires d'Isaac Meyssonnier, pasteur qui a abjuré à la Révocation de l'Edit de Nantes : *« entre ceux qui ont le plus contribué à ces assemblées populaires, et qui ont payé la « fasson », ce sont les Valette de St Vincent de Durfort, qui ont fait avertir les gens d'un côté et d'autres pour cela et s'y trouvaient partout et que se mêlaient de discourir et de faire des conducteurs ; un de ceux là, a été conduit en galère et dans quelques années, s'en est tiré et l'autre a été pendu et brûlé à « la Voulte » pour avoir rebaptisé un enfant qui l'avait été à l'Eglise, comme si ce baptême eut été nul »* .

Au XIXe siècle

Les protestants ayant retrouvé leurs droits civiques, nous retrouvons les descendants des Valette parmi les maires de la commune : Jean Valette maire de St Vincent de Durfort, en1830, J. Valette en 1830-43, J. Valette en 1849-51, Léon Albert Valette en 1876-1903 et d'autres avec des patronymes différents. A l'image du peuple protestant qui tout seul résiste à Louis XIV, ces gens ne sont pas des héros mais des gens honnêtes avec eux-mêmes, qui acceptent de désobéir à l'autorité si leur conscience le leur demande : 4 générations de résistance et la victoire. Cette culture a transformé, accéléré l'évolution de la société au XIXe siècle dans notre commune, comme dans l'Ardèche.

L'Eglise romane de St Vincent de Durfort

Odette et Marc Autrand

L'Intérieur

En entrant dans l'église de St Vincent, on ne peut qu'être frappé par la sobriété élégante de sa nef romane, élégance de ses voûtes en arrondi, caractéristiques des églises romanes et pouvant donc remonter au XIe ou XIIe siècle. La hauteur est en harmonie avec la longueur et la largeur. Ensemble modeste mais beau que renforçaient les peintures de couleur assez vives mises à jour par les travaux récents.

On est surpris de trouver les deux chapelles du même côté, de plus ces chapelles sont relativement grandes par rapport à la nef et ont des voûtes différentes ; ce qui fait dire qu'elles sont moins anciennes, ajoutées deux ou trois siècles après la première construction.

Un autre élément est le mur qui sépare la nef de la sacristie et qui cache le chevet. Les sacristies dans ces petites églises datent souvent du XVIIe siècle ce qui correspond aux peintures remises à jour sur ce mur.

Il faut remarquer aussi les bénitiers, le plus ancien étant sans doute le plus simple. L'autre, mieux taillé a dû être offert par la suite. Avant de terminer ce tour intérieur de l'église, signalons, dans la sacristie, les portes ornées d'une étoile que l'on retrouve souvent sur de vieux meubles de notre région et qu'il faudrait conserver, et puis le minuscule évier en pierre à deux étages qui nous a amusés et qui est sûrement ancien (mais difficile à photographier).

Les fresques de l'Eglise de St Vincent de Durfort

A quelle date les fresques et les inscriptions découvertes récemment dans l'Eglise de St Vincent de Durfort ont-elles été faites ?

Hypothèse :

Dans le seconde moitié du XVIIe siècle, sous le régime de l'Edit de Nantes, il n'y avait pratiquement pas de catholiques à St Vincent qui était une paroisse entièrement réformée, avec un Temple au village. Mais en 1669 et en 1670, il a lieu deux événement importants.

- D'une part le mariage, le 9 Décembre 1669 de noble Marie de Chambaud, fille de feu noble Louis de Chambaud, seigneur de Bavas et de St Quintin et de dame Martine de Ginestoux de la Tourette, dame de Bavas avec noble Jean de Monteils est célébré par le curé-prieur Luquet dans la chapelle de Bavas.

Le père de Louis de Chambaud, Pol était un des responsables des Eglises Réformées en Vivarais et plusieurs de ses descendants sont partis dans les pays du Refuge (en Suisse) en 1685, pour conserver leur religion au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Jean de Monteils, d'une famille catholique, était officier et, à partir de son mariage, il y a toujours une garnison de soldats à Bavas.

Cet acte de mariage est le second acte en 1669 du registre paroissial catholique de St Vincent et c'est la première année du registre avec 1 mariage, 1 baptême et 2 décès de gens étrangers à la paroisse ; les années suivantes sont similaires. Le curé Dieudonna le continua en 1673, et le reprend de 1677 à 1687. Il faut attendre 1689-1690 pour avoir un

registre utilisé plus régulièrement et qui sert aux Nouveaux Convertis, tenu par le curé Costier, curé de choc nommé au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes.

On comprend que l'abjuration et le passage au catholicisme de Marie de Chambaud était une victoire pour l'Eglise Catholique et un espoir de reconquête.

- D'autre part, en 1670 le Temple est détruit par ordre de l'Intendant du Languedoc (manque de justificatifs) ; à ce moment là, l'administration faisait tout ce qu'elle pouvait pour réduire le culte réformé.

Les fresques, le tableau et les peintures, que l'on estime être du XVIIe siècle, pourraient avoir été faits à l'occasion du mariage et pris en charge par Marie de Chambaud (1669). En 1730 la cloche de l'Eglise a bien été offerte par la seconde génération des Monteils-Chambaud.

L'inscription de la voûte, au dessus de l'autel : « Tremblez… proche » pourrait bien être commandée par le curé Costier en 1689.

Le grand vicaire de l'Evêque de Viviers, Guillaume de Monge a très bien décrit le mouvement des « Inspirés » en Janvier Février 1689 : les Nouveaux Convertis, anciens réformés, dans un mouvement de « réveil religieux », faisaient des assemblées de jour, sur les serres, bien visibles mais interdites et avec de très nombreux participants ; mouvement un peu exalté et enthousiaste qui marque le début de la résistance des huguenots à l'interdiction de leur culte, le refus de la catholicisation forcée et leur combat pour la Liberté de Conscience.

Guillaume de Monge cite une lettre du curé Costier (du 28 Avril 1589) qui voulant interdire une réunion de ces Inspirés dans la maison Badel (en face du presbytère), la nuit du 10 au 11 Février, fut chassé par un groupe de femmes furieuses qui le traitaient de « Satan ».

On peut imaginer, qu'à la suite de cette altercation, le curé Costier ait fait inscrire ce « Tremblez (le « jugement » ou la « fin » est) proche » pour retrouver ses fidèles qui s'étaient émancipés, se référant à une théologie eschatologique comparable à la leur.

Guillaume de Monge rapporte en effet, plusieurs fois, une phrase de ces Inspirés : « *Amendez-vous, faites pénitence, le jugement de Dieu est proche* »

Le mariage de Marie de Chambaud avec Jean de Monteils (registre catholique de St Vincent de Durfort ; archives municipales).

Le neuvième Décembre mil six cent soixante neuf, noble Jean de Monteils, fils de Balthazard de Monteils et de dame Francoize de Roumanet a épousé noble Marie de Chambaud dans la chapelle de Bavas ; fille de feu noble Louis de Chambaud, seigneur de Bavas et de St Quintin et dame Martine de Ginestoux La Tourette, dame de Bavas. Soussignées de Monteils, Marie de Chambaud.
J'ai béni le susdit mariage, l'abbé de la Tourette présent, Bouraul de Vaux de Monteils… Bavas et moi, Jean Luquet, prieur et curé de St Vincent.

Luquet

Et puis, cette interrogation devant les visages colorés et quelque peu simplistes voire grimaçants qui ornent l'une des chapelles, de quand peuvent-ils bien dater ? A-t-on repris avec des peintures du XVIIe ou XVIIIe des motifs plus anciens ? Que signifient-ils ?

L'extérieur

En arrivant, on voit la façade avec son clocher : on sait que la cloche porte la date de 1731, parrain et marraine étant le couple Monteil-Chambaud de Bavas. Il est probable qu'une autre cloche existait auparavant, on sait aussi que le support a dû être refait voici à peu près 200 ans. Mais ce qui caractérise l'église, c'est la montée d'escaliers extérieurs, bien rustiques mais qui cachent habilement les deux chapelles placées sur le même côté.
La partie la plus ancienne et la plus belle est le mur avec ses contreforts massifs et ses ouvertures romanes, du côté du « Jardinon » sachant qu'autrefois le cimetière côtoyait l'église. La petite porte avec sa voûte étroite mais bien arrondie date probablement de la première construction.
Enfin le chevet est beau mais malheureusement caché à l'extérieur par la maison voisine et à l'intérieur, il se trouve dans la sacristie. Signalons aussi pour ne pas l'oublier, la présence sur le mur du chevet, à l'extérieur, d'une « litre », bande de peinture noire ou gris foncé, probablement réalisée au moment du décès d'un notable de la paroisse, sans doute au XIXe siècle.
Le crépi vient d'être refait, il semble être le troisième : en effet, on a toujours dit dans le pays que le précédent datait d'une centaine d'années, donc de 1900 environ, réalisé au moment où les mines de St Cierge apportaient une relative aisance. Couleur grise et bordures blanches correspondaient bien à la mode de l'époque, c'était voisin de ce que l'on avait fait au temple en 1903 et qui n'a pas été refait. Mais le hasard des recherches dans les registres du notaire Jallat nous a révélé qu'un crépi plus ancien, le 1er, à notre connaissance, avait été fait en 1745, il y a 260 ans.

Voici le texte descriptif :

« *<u>Marché de réparations de l'église de St Vincent</u> :*
L'an 1745, le 30e jour du mois d'août, avant midy, par devant nous, Louis Jallat, notaire et en présence des témoins bas-nommés : ont été présents : François Bourry, 1er Consul de la paroisse, joint à lui, Me François Chazalon, prêtre et prieur de ladite paroisse, Sr Jacques Zacharie Lapize de Saleyes, Pierre et Antoine Laville, père et fils, Antoine Badel, Jacques Escoulens, Pierre Latte, Louis Saléon et autres principaux habitants de la dite paroisse et lesquels sachant que, par ordre de Mgr. l'évêque de Viviers, le 3e juillet 1744, il leur a ordonné entre autres choses de faire crépir et blanchir les murailles et la voûte de la nef en dedans de leur église paroissiale, crépir en dehors les dites murailles, couvrir le couvert de la nef dans les endroits nécessaires. A cette cause, les constituants, en exécution de la dite ordonnance qui aurait été publiée par Me Simon, ci devant prieur pendant trois dimanches consécutifs à la messe paroissiale, désirant pourvoir à son exécution de leur gré, étant à cet effet cy exprès assemblés, ont baillé et baillent par le présent acte les susdites réparations à faire à ladite église à Jean-François Devize, maître maçon, habitant du lieu et paroisse de St Fortunat icy présent, stipulant et acceptant, lequel promet de crépir, unir et blanchir les murailles de la voûte de la nef en dedans de ladite église, crépir en dehors les dites murailles et repasser tout le couvert de la nef dans les endroits nécessaires, fournir à ses propres frais et dépens la chaux, sable, tailles et généralement tous les attraits qui lui seront nécessaires, comme aussi parfaire les renforts de l'église et rendre la dite église nette. Et le tout vérifié à fin d'ouvrage par gens connaissant le présent marché et promesse est ainsi faite moyennant la somme de quatre-vingts livres pour laquelle le dit Devize promet comme dessus de faire les réparations incessamment à peine de tous dépens dommages et intérêts en déduction de laquelle somme le dit Devize en a reçu du dit Consul… celle de trente trois livres et neuf sols, cinq deniers. Le dit Bourry déclare les avoir reçus du Sr Allibert, collecteur depuis l'année 1742, lequel les devoit à la communauté et les quarante-six livres, dix sols six deniers parfaisant la dite somme de quatre vingt livres, le dit Bourry, en sa susdite qualité, promet la payer au dit Devize à la fin du susdit ouvrage et après qu'il aura été vérifié être parfait. Aussi, à peine de dépens. Et ainsi l'ont les dites parties… promis et juré sous l'obligation de leurs biens présents et à venir…
Fait et récité au dit St Vincent, étude de nous dit notaire, présent Jean Jallat, mon père y habitant et Sébastien Duvert, précepteur de la jeunesse du dit St Vincent, soussigné avec les dits prieur et habitants le sachant, les autres illitérés de même les dits Bourry et Devize de ce enquis et requis. »

Si l'on passe par-dessus les formules notariales de l'époque, on retient cet ensemble de réparations imposées à la communauté l'année précédente, juste après la grande assemblée tenue de jour à Vaneilles, en mai 1744, par le pasteur du Désert Pierre Peirot : on peut raisonnablement penser que, au lieu de l'amende imposée souvent, on avait ici décidé de condamner la communauté à réparer son église ; un an après, ce n'était pas fait et le nouveau prêtre, qui venait de prendre ses fonctions en juillet, relançait ces travaux dès le mois d'août.

Ce serait, semble-t-il, dès ce moment-là qu'on aurait recouvert tout ou partie des peintures récemment remises à jour ainsi que les mots tracés par-dessus : « tremblez… proche… sanctus ».

Dans la Revue du Vivarais de 1911, Mr Benoît d'Entrevaux, consacre un article à St Vincent et parle ainsi de son église, dans le style un peu précieux de l'époque :

« Au milieu du village, l'église qui ne date pas d'hier, ni d'avant-hier, a plus de cachet que n'en ont généralement les petites églises de nos campagnes. Vieille et pauvre, mais possédant ce je ne sais quoi qui impressionne….

Si nous l'étudions à un point de vue plus positif, nous constatons que ce bâtiment, d'un style roman très simple retient surtout l'attention par ses deux chapelles latérales. Elles sont plus vastes que ne le comporteraient peut-être les proportions de la nef et ont des voûtes d'arête alors que celle de la nef est plein cintre ; ensuite ces chapelles sont toutes deux placées à gauche tandis que le côté opposé n'en possède point.

Cette disposition singulière donne à l'ensemble un aspect disparate et détruit l'équilibre et l'harmonie des lignes. Cette faute d'architecture ne peut être imputée aux constructeurs primitifs qui n'auraient certainement pas manqué de mettre les chapelles à droite et à gauche de manière à figurer les bras de la croix. Elles sont très certainement d'une date postérieure à la construction de la nef et furent ajoutées après coup, pour des raisons que nous ignorons mais sans que leur fondateur se soit soucié de les mettre d'accord avec le style initial du bâtiment principal.

La première est dédiée à St Régis et possède un caveau funéraire… (celui de la famille Lapize de Sallées)… La seconde, celle de la Vierge, n'a pas de caveau, mais il en existe un dans le chœur, à gauche, près de la table de communion, nous pensons que c'est là le caveau funéraire des prêtres.

Enfin, pour compléter cette description sommaire, notons des traces de peintures en grisaille à droite et à gauche de l'autel et un bénitier en grès qui nous semble dater au moins du XVIIe siècle.

La cloche fut baptisée en 1731… On y accède par un étroit escalier extérieur, cette disposition donne un air très archaïque à la façade.

En résumé, cette église nous paraît très ancienne, et, si, comme toutes les autres, elle eut à souffrir des guerres religieuses du XVIe siècle, elle fut certainement une des moins dévastées en ce qui concerne le bâtiment principal, car nous n'avons pas constaté de trace de démolitions partielles. Seuls sans doute, l'autel et l'ornementation eurent les honneurs du marteau ; n'empêche qu'elle figure dans la liste des églises qu'il fallut reconstruire ou remettre en état après la pacification. … (arrêt du 29 juillet 1664).

En 1583, Me Nicolas de Vesc, envoyé de l'évêque, ne dit pas que l'église est démolie comme il le fait pour celle de St Fortunat et d'ailleurs il dit qu'elle est ruinée et déserté ; elle existait donc dans un état plus ou moins bon, mais elle existait tout de même. En la visitant dernièrement, nous n'avons pas vu là une église reconstruite après les guerres religieuses mais un bâtiment ayant conservé sa forme et ses dimensions primitives, sauf, peut-être, en ce qui concerne la porte sur la façade qui, à notre avis, a été modifiée à une époque postérieure à la construction de la nef… »

(Documents : Revue du Vivarais consultable aux Archives Départementales et à la Médiathèque de Privas. Les minutes des notaires Jallat sont déposées aux Archives).

"Tremblez… proche… sanctus".
Peint sur l'arc triomphal, caché aujourd'hui par la restauration.

Les Cimetières communaux : mise en place… depuis 200 ans

Odette et Marc Autrand

Des recherches récentes, l'occasion aussi d'accompagner voisins, parents ou amis ainsi que les souvenirs nous ont amenés à nous poser la question des cimetières à St Vincent.

Tous ceux qui essaient de connaître notre commune remarquent les cimetières dispersés dans la campagne: autrefois, seuls, les catholiques étaient inhumés dans le cimetière paroissial qui, souvent, jouxtait l'église. Après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, les protestants qui refusaient la catholicisation forcée s'enterraient donc discrètement dans leur terrain. Mais la Déclaration des Droits de l'Homme en 1789 puis le Concordat en 1801-1802 reconnaissent la pluralité religieuse : Napoléon, dans ses arrêtés de 1804 précise :

Article 15 : « Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier ; et dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés en autant de parties qu'il y a de cultes différents avec une entrée particulière pour chacune et en proportionnant cet espace au nombre d'habitants de chaque culte ».

Il était par ailleurs précisé que les cimetières devaient être à 30 mètres au moins des habitations. Les cimetières familiaux étaient autorisés à condition d'être clôturés.

Sous le Premier Empire

Une première enquête est faite dès le 5 nivôse an 13, donc décembre 1804. Le Maire de St Vincent, M. Lextreit, frère du curé, répond au Préfet : « *Le cimetière est devant l'église, sur une élévation, dans un courant d'air : à la bise du nord et au vent du sud (dit le marin). Il y a peu de décès car les protestants s'enterrent dans leurs champs* » ; dans l'imprimé qu'il remplit le mois suivant, 3 pluviôse an XIII, (fin janvier 1805), il précise : « *La commune a 660 habitants, 10 morts par an, comme les protestants sont le plus grand nombre et qu'ils s'enterrent chacun dans son terrain, il n'y a aucun changement à faire. Le cimetière est devant l'église, hors cependant du chef-lieu de la commune* ». Ce dernier détail sous entend que tout le village était groupé derrière l'église, minimisant ainsi le problème de distance.

Le retour des Rois : 1ère Restauration : 1815-1830

Les maires sont à cette période proposés par les conseillers municipaux mais nommés par le préfet qui choisit inévitablement M. Lapize de Sallée ou M. Badel, notables conservateurs, alors que le Conseil avait proposé l'un des Valette, Allibert ou Méot, protestants. La question du cimetière n'apparaît pas à ce moment là mais c'est autour de la « maison commune » et de l'écurie de Valette achetées comme bien national (la vente des biens nationaux a été compensée par un salaire assuré au clergé jusqu'en 1905), d'une part et, l'utilisation du Jardinon d'autre part que le Conseil de Préfecture doit mettre les choses au point en 1817 : le rapport est précis mais il y a là une source de discussion qui durera pendant des années.

Après 1830 : la question du cimetière est relancée

Les maires sont dorénavant élus : c'est l'un des Valette qui est Maire, Méot adjoint,entourés de Marmey, Dousson, Valette J-A, Planchier, Valette dit Lacombe, Soulhiol, Mouron, Vernet,, Allibert et Mathevet. La 1ère école communale, confiée à un maître protestant, est créée et installée dans la maison commune : Voici donc que se côtoient l'église et le cimetière, la maison commune avec l'école de garçons, l'écurie Valette et le curé qui a étendu son jardin sur tout l'espace du Jardinon, sauf un passage pour accéder à la petite porte de l'église (alléguant qu'il en était ainsi avant la Révolution !).

Quand on décide de se plier aux lois et arrêtés divers, on se pose le problème de garder ou déplacer le cimetière qui devrait être à une distance de 30m des habitations, et de définir un espace pour inhumer les protestants.

En novembre 1836, le Conseil Municipal cherche un lieu pour un cimetière protestant et propose de laisser le cimetière actuel en entier aux catholiques et de placer le cimetière protestant…au Jardinon , en fermant la petite porte de l'église…

Janvier 1837 : le Conseil de Fabrique proteste vivement, il est composé de Mr Mathevet, président, Rochette, desservant, Vincent, Bos, Pouzet, Lapize de Sallée « *….ce n'est qu'un prétexte pour gêner le culte catholique, et ils ne peuvent prendre une partie du cimetière catholique car il est trop petit…et il n'y a pas la distance voulue…* ».

Février 1837 : le Conseil Municipal répond que si la distance n'y est pas pour les protestants, elle n'y est pas non plus pour les catholiques, si le Jardinon ne convient pas, on va demander le partage du cimetière actuel . « *Il faudrait placer le cimetière à 35m des habitations mais le cimetière actuel touche la grande porte de l'église et on ne se plaint pas, alors le Conseil Municipal demande le partage au prorata du nombre de chaque culte et qu'un mur de maçonnerie soit construit…* »

Mai et Juin 1837 : Le Conseil Municipal étudie le devis et le financement du mur de séparation et demande à Me Masclary, notaire et Maire des Ollières une enquête sur le partage et un plan sur lequel sera tracée la ligne de séparation.

24 Juin 1837 : Le Conseil Municipal ayant constaté la fermeture à clé de la porte du Jardinon qui conduit à l'église a fait sauter la serrure pour que tous les habitants de la commune aient droit à cet espace communal (le Jardinon) soit pour aller à l'église, soit pour lieu de récréation ; les arbres qui sont devant les fenêtres de l'école primaire et de la pièce des archives seront arrachés : ce lieu doit servir de cour de récréation.

2 juillet 1837 : Le Conseil de Fabrique réagit vivement : « *L'administration communale veut priver les catholiques des 2/3 de leur cimetière en faveur des protestants ; le cimetière n'étant que suffisant pour eux, il était absolument nécessaire qu'il restât dans son entier. De plus, de tous temps, la procession dominicale et les autres ont été faites là, les lieux voisins ne permettant pas de les faire ailleurs, que même si le cimetière était assez grand*

pour suffire aux deux cultes, son partage les priverait du libre exercice de leur culte.... »

3 Juillet 1837 : Le curé Rochette écrit au Préfet et se plaint qu'on lui conteste l'usage du Jardinon., évoque l'acte de 1817...

10 Juillet 1837 : Le Préfet répond au prêtre au sujet du partage du cimetière et du Jardinon :

« Je me suis fait représenter cet acte et j'ai vu que le local en litige avait été déclaré propriété communale pour être affecté au passage des habitants pour se rendre à l'église ».

L'acte de 1817 était joint, il précisait effectivement que l'on ne pouvait pas limiter la largeur du passage, afin que tout le monde puisse l'emprunter ; en fait, le Jardinon était bien reconnu espace public.

16 Juillet : nouvelle réunion du Conseil de Fabrique en réaction à l'intervention du Préfet : Il revient sur l'origine du Jardinon *« dont le curé jouissait avant la vente des biens* et en a *toujours joui depuis. Le droit des fidèles d'y passer n'emporte pas le droit d'en dépouiller le curé et de l'accorder à la commune dont la population est à plus de deux tiers protestante... La décision de maire est d'en faire une place publique : si ce lieu devient communal, d'après sa position au midi, il sera point de réunion des jeunes des deux sexes, danses au son du flageolet et du tambour, jeux de boules ; là seront toutes les bacchanales qu'il faudra supporter... » !*

Enfin, le 19 juillet, Me Masclary envoie son rapport au Préfet : *« L'espace du cimetière est plus que suffisant pour le culte catholique, mais ne peut suffire aux deux cultes... ».*

On va donc essayer d'apaiser les esprits en cherchant un terrain ailleurs, éloigné de plus de 35 m des habitations et utilisable par les deux cultes. Le caractère public du Jardinon ne semble plus être remis en cause.

De 1838 à 1842, on cherche un autre terrain : on pense l'avoir trouvé en octobre 1841 ; le Conseil Municipal se réunit et se fait assister des plus forts contribuables, aux noms cités précédemment s'ajoutent Mrs Boissier, Salabelle, Bravais, Ferrier, Chabriol, Vernet, Vinson et Laroche ; *On ferait l'acquisition d'un emplacement pour un nouveau cimetière destiné aux deux cultes à Jean Valette dit la Combe au prix de 209 francs, suivant le géomètre, le local a une surface de 7 ares 40 ca (740 m²) et sera partagé suivant la population de chaque culte... le Conseil n'a pu trouver d'autre place plus convenable : cet emplacement est au centre de la commune, à 202 mètres de l'église, (lieu de Tracol ?)... pour la clôture, il faut un mur de 110 m de pourtour, 1 m de hauteur hors de terre sur 50 cm, bâti à chaux et à sable, soit 110 francs ; et il faut deux portes, une pour chaque culte, évaluées à 30 francs, soit un total de 349 francs... Il faut demander l'autorisation de s'imposer sur les contributions foncières, mobilières, portes et fenêtres...*

Les membres signent sauf Mrs Dousson, Mathevet, Valette Jean-Antoine *« qui voulaient que le cimetière reste tel qu'il est au culte catholique et qu'il en fut établi un pour le culte protestant » ;* les signataires, eux, rappellent que le dit cimetière n'a pas la distance légale...

Le Préfet fait quelques observations sur la conformité de l'achat en question et Me Masclary est à nouveau chargé de l'enquête. Son rapport, long de 8 pages, est daté du 28 avril 1842 : il a interrogé des habitants, hors du Conseil Municipal :

Louis Terrasse, du Chambon trouve le nouveau cimetière inutile, celui qui existe suffit...

Jean-Pierre Paul Roche du Chambon juge convenable de garder le cimetière existant pour les catholiques et d'en établir un pour les protestants en prenant une partie du fonds Valette.

Régis Vincent, des Terras, est du même avis que Roche...

Jean-Jacques Sabatier, du Chambon est lui aussi du même avis que Roche.

Jean-Pierre Chazal de la Croix des Bancs est aussi d'avis de laisser en l'état actuel le cimetière catholique et d'en établir un pour les protestants, il ajoute que le terrain Valette serait très convenable.

Jean-Pierre Boissier de Vaneilles est de l'avis du précédent.

Pierre Félix de St Vincent, lui aussi du même avis.

Pierre Bravais de la Veyrière a fait la même déclaration

Jacques Boissier, de Burg, juge convenable de maintenir le cimetière actuel pour le culte catholique et *« s'il faut faire l'établissement d'un lieu de sépulture protestant, le fonds indiqué convient parfaitement »* ;

Pierre Félix, fils d'autre, demeurant à St Vincent, pense qu'il faut acquérir du fonds indiqué pour les protestants...

Me Masclary continue : *« Nous nous sommes transportés sur les lieux pour en faire la visite... le chemin n'est pas de largeur suffisante, puisque, de l'endroit où on quitte le chemin de St Vincent à Privas jusqu'au terrain à acquérir, la largeur n'est que de 1m sur une distance d'environ 90 m... elle devrait être de 3 m. L'exposition serait très convenable, sur un petit monticule... mais il existe un inconvénient grave, c'est le manque de terre meuble : nous avons fait creuser et à une profondeur de 50 cm, nous avons trouvé le rocher en blocs détachés quoique très serrés....D'autre part, partageons l'opinion des personnes entendues, il n'y a aucun inconvénient à garder le cimetière tenant à l'église parce que le village n'est pas assez aggloméré et l'endroit est élevé et aéré... »*

Et les choses restèrent en l'état... pendant près de 40 ans, à moins qu'un lieu ait été aménagé pour les protestants qui n'avaient pas de cimetière familial, mais nous n'avons rien trouvé.

La Troisième République vint... enfin un cimetière communal

Le 22 Juillet 1881, les habitants de St Vincent écrivent ensemble au Préfet :

« ...Le cimetière public de cette commune se trouve placé au milieu du village, attenant à l'église et entouré d'habitations.

Les lieux d'inhumation ne devant pas être placés au milieu des lieux habités, non seulement à cause de la vue... mais aussi à cause de la salubrité. Ce cimetière étant très restreint, ayant même diminué par la modification des chemins, en sorte que, pendant les grandes chaleurs, il n'est pas possible d'habiter aux maisons qui l'entourent ni même circuler autour à cause des exhalaisons de la putréfaction des corps sans être exposés à respirer un air nuisible à la santé... ».

Suivent les signatures : Chareyre (2), Valette (2), Aurenche (2), Mondon (2), Faure, Bertrand, Coste, Mathevet (2),

Bos (2), Félix, Bard, Bernard, Lallier (2), Champlot (2) et un autre nom illisible.

Deux faits à retenir : ceux qui signent sont de divers courants de pensée et le nombre de maisons et d'habitants a augmenté.

C'est alors que va se décider l'aménagement du cimetière actuel, la délibération est prise le 27 juillet (maire : Barthélemy Roche, avec Mondon, Valette, Allibert, Salabelle, Riou, Mathevet, Chareyre, Boissier, Chabriol), l'arrêté du Préfet suit rapidement : le 13 août 1881. Les travaux adjugés à Féroussier en novembre. Il faut construire les murs : 36 m de long, 16,5 m de large, faire les deux portes : celle qui reste de nos jours était prévue pour le côté catholique ; l'autre, pour le côté protestant, donnait sur la route départementale nouvelle et, à l'intérieur, une montée d'escaliers accédait à la 1ère allée. La réception des travaux a lieu en mars 1884. On avait prévu une rangée d'arbres pour séparer les deux parties mais entre temps, la laïcisation des cimetières se mettait en place et la haie prévue n'a peut-être jamais été plantée. De plus, la nouvelle route allait passer devant l'église et non au-dessus : c'est à ce moment-là, que s'aplanit cet espace et que vont disparaître les traces de l'ancien cimetière. On raconte dans le pays que les restes ont été transportés en charrette dans un ossuaire placé dans les escaliers derrière la seconde porte qui a dû être murée (vers 1900).

Ces péripéties étalées sur presque un siècle sont révélatrices et se retrouvent dans d'autres localités : certes il y a eu des oppositions, le passé des uns et des autres était tellement différent : les libertés, les droits acquis pour tous sous la Révolution et le Premier Empire en surprenaient quelques uns qui devaient s'adapter. Mais on discute, on échange des arguments, on prend de plus en plus l'administration de la commune en charge…

Car, ce qui marque ce XIXe siècle, c'est bien la mise en place du pouvoir civil représenté par la municipalité, de l'administration préfectorale installée par Napoléon Bonaparte dans le respect des divers courants de pensée. On avançait peu à peu vers la démocratie.

Documents : Archives Départementales : Série 0.

Illustrations : Plan de 1838 avec le cimetière devant l'église. La route passe au-dessus.

Plan de 1881 avec le nouveau cimetière (mairie-école et nouvelles maisons).

Le temple

Le temple de St Vincent de Durfort inauguré en 1904 est le dernier temple construit en Ardèche avant la Séparation des Eglises et de l'Etat en 1905 et pourtant…

Un rappel historique pour montrer que St Vincent passe très vite au protestantisme

Dès **1566**, en effet, un temple a été dressé dans notre paroisse et l'Edit de Nantes signé par Henri IV en 1598 reconnaît à St Vincent un droit de culte et donc le droit d'avoir un temple ; c'est important car ce même édit de tolérance limite la construction des temples aux lieux qui en possèdent déjà un ! St Fortunat et Pranles ont aussi leur temple mais les Ollières n'en ont pas, et St Cierge doit descendre à Champérache (St Julien en St Alban). Tant que l'Edit de Nantes est respecté, St Vincent garde son édifice et son « droit d'exercice » ; le pasteur du Petit Tournon monte régulièrement et de nombreux actes de baptêmes et de mariages sont célébrés ; cette situation dure un siècle ;

Avec l'arrivée au pouvoir de Louis XIV, commencent à pleuvoir les édits restrictifs et le temple de St Vincent est condamné à être démoli dès 1670 en même temps que ceux de Pranles (Très le Serre) et du Petit Tournon. Il faut bien savoir que lorsque un temple était ainsi condamné, il était démoli « pierre sur pierre », donc rasé complètement, nous ne savons rien sur le lieu précis où se trouvait le nôtre… Après la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685 et jusqu'à la Révolution de 1789, le protestantisme est interdit, mais se maintient dans la clandestinité : c'est le temps des Eglises du Désert et des assemblées secrètes : elles se tenaient à Vaneilles et aux Avallons.

La Déclaration des Droits de l'Homme , en août 1789 reconnaît la Liberté de Conscience mais ce n'est qu'après 1802 et le Concordat que les temples sont autorisés à se reconstruire et c'est très lent : en 1819, le pasteur Crumière, des Ollières écrit qu'il n'a encore ni temple, ni maison de prière, il donne Burg et la Pimpie comme lieux d'assemblées « où se réunissent 500 à 1000 personnes », puis il y aura la Croix des Bans et, enfin une magnanerie à St Vincent. Entre temps, un poste de pasteur avait été attribué à St Cierge et St Vincent mais les quartiers du Chambon, de Burg et des Terras restaient rattachés aux Ollières comme Pont de Boyon et le bas de la commune de Pranles.

Un lieu de culte couvert : une magnanerie

Une délibération municipale du 13 Mai 1875, donc 200 ans après la démolition de l'ancien temple, décide :

« *La commune de St Vincent ne possède pas de temple pour l'exercice du culte protestant. Le Conseil municipal ainsi réuni est d'avis que le Maire soit autorisé à acheter la maison de Mr Valette Jean, propriétaire à la Pimpie. Cette maison située à st Vincent et servant actuellement de lieu de culte ou de temple a été cédée verbalement audit Conseil Municipal pour la somme de Mille Francs… et la commune sera chargée d'y faire les réparations qu'elle jugera à propos… Le Maire : E. Dousson, le secrétaire de séance : Léon-Albert Valette* ». (membres du Conseil : Allibert, Boissier, Chabriol, Chasson, Dousson, Marmey, Mathevet, Salabelle,Terrasse, Valette et Vernet).

On va donc utiliser cette maison jusqu'en 1901 où le Conseil municipal décide à l'unanimité, de demander la construction d' un temple au chef lieu de la commune (délibération signée du maire Valette, Allibert étant secrétaire de séance) « *Vu La délibération du Conseil Presbytéral de St Cierge la Serre, paroisse dont St Vincent est une annexe demandant des réparations à la maison servant de lieu de culte protestant, réparations nécessitées dudit lieu… Considérant que l'état*

défectueux de cet édifice et sa position au fond d'une impasse éloignent du culte bon nombre de paroissiens ; que les réparations s'élèveraient à une forte somme délibère : il y a lieu de demander la construction d'un temple au chef lieu de la commune de St Vincent de Durfort... » ; pour cela, il faut trouver un terrain, faire une « souscription volontaire », solliciter une subvention et vendre le local utilisé après avoir demandé son aliénation.

L'ensemble est alors mis en adjudication avec une mise à prix de 500 francs, mais personne ne se propose. Une nouvelle adjudication a lieu en 1902, la mise à prix est de 350 francs et là, Mr Lallier Orgelin (?) propose 360 francs et acquiert ainsi la maison.

La construction du temple

Entre temps, on élabore un plan avec estimation du coût des travaux et on trouve un terrain propice, au bord de la route. Il faut trouver le financement, le devis s'élève à 6 900 francs.

La souscription, quant à elle, produit 506 francs venus de tous les quartiers de la commune, de St Cierge et quelques dons des Ollières. On est en régime concordataire, une subvention est donc demandée : 2 300 francs sont alloués par le gouvernement de la IIIe République, plus généreuse que les Rois ! La commune complètera grâce à un emprunt remboursable en 30 ans. Après toutes démarches et enquêtes, le terrain est acheté à M. Alcide Coste : 136 m^2 au prix de 2 fr le m^2 soit 272 fr selon l'arrêté du Préfet daté du 18 mars 1903. La construction est adjugée à M. Cluzel de St Sauveur qui fait un rabais de 5%, écartant ainsi les autres maçons de St Vincent, des Ollières et de Pranles. Dans la cahier des Charges, on lit que les pierres de taille viendront de Pranles, les moellons des « meilleures carrières du pays », le sable de la rivière de Boyon, la chaux hydraulique du Teil et de Viviers, les tuiles de St Henry, près de Marseille, les bois doivent avoir au moins deux ans.

Le devis et les plans montrent la construction sur deux voûtes, la salle de 8 m sur 6,50 m et le « vestiaire du pasteur », ainsi que la tribune tels que nous les voyons aujourd'hui. Le plafond, jugé indispensable, a été ajouté au premier projet. La chaire, estimée à 300 francs, est prévue en « pitchpin » avec son escalier, les bancs de la salle correspondent à 110 places à 3 fr soit 330 fr et les 5 bancs de la tribune à 31,75 fr. Le sol est en ciment, le carrelage ne viendra que plus tard. Il faut ajouter, bien sûr, la table avec un tiroir en pitchpin aussi, le poêle, 3 belles chaises à 18 fr l'une et, enfin, le brancard et le drap.

La réception définitive des travaux est signée le 24 avril 1904 par M. Valette, maire, assisté de Mrs Fl. Boissier et Ph. Allibert, juste après l'inauguration officielle du 17 avril 1904.

Inauguration et caractères de ce temple

L'inauguration du « temple de St Vincent de Durfort , construit en 1903, a donc eu lieu au printemps 1904 sous la présidence de M. Trial, pasteur à Nîmes et, de M. Nézereau, pasteur à St Michel et président du Consistoire des Ollières, qui « dépose la Bible et prend possession du Temple », Le pasteur Gardiol, originaire des vallées vaudoises italiennes avait suivi de près tous ces travaux, il devait exercer à St Cierge et St Vincent un long ministère, de 1898 à 1935.

Il faut donc imaginer ce bâtiment neuf, si longtemps attendu, proche de la mairie-école imposante achevée depuis une vingtaine d'années. La façade du temple est caractéristique avec sa grande porte sur le fronton de laquelle est sculptée une Bible ouverte : car on entre dans un lieu où la Parole est prêchée. Ceux qui ne connaissent pas le protestantisme sont surpris devant le dépouillement voulu d'un temple : alors que les églises catholiques traditionnelles sont faites pour voir : statues, chemin de croix et, surtout, bien au milieu : l'autel. Des chapelles latérales étant ajoutées souvent aux constructions primitives ; les temples sont des lieux d'écoute, avec la chaire au milieu et surélevée La table de communion est placée devant avec la Bible ouverte posée dessus et de chaque côté, juste au pied de la chaire, deux bancs pour les conseillers presbytéraux, symbole du rôle des laïcs. Les bancs sont disposés de sorte que dans un lieu unique, généralement en forme de « rectangle élargi », tous les assistants puissent voir et entendre le pasteur, enfin, le chant des fidèles étant partie prenante du service, les instruments de musique sont modestes ou inexistants, utilisés pour l'accompagnement. De grandes fenêtres laissent entrer une lumière naturelle : il faut que pasteur et fidèles puissent suivre sur la Bible et lire les paroles des cantiques. A St Vincent, la croix nue a été ajoutée après la guerre, au moment où le temple a été restauré à la suite du bombardement, ailleurs, la chaire est descendue au niveau des paroissiens et, parallèlement, les églises catholiques modernes se rapprochent des temples par leur dépouillement.

Temple et salle communale

Ainsi évolue la vie : le temple n'est plus guère utilisé en temps que tel, mais il a sa place là, témoin de l'histoire qui est bien celle de nos localités des Boutières et plus particulièrement de la communauté de « l'Eyrieux aux serres »... Il est maintenant utilisé et aménagé par la commune et, permet l'organisation de spectacles appréciés. Notons le goût avec lequel il a été aménagé tout en respectant sa disposition et en maintenant cette chaire à laquelle les protestants tenaient tellement même dans les temps les plus difficiles.

Sources :

S. Mours : Le Vivarais et le Velay, notices paroissiales (réédition en 2003)
Archives Départementales : série V et série E dépôt.
Archives Privées.

Le serre de Gruas

Marc Autrand

En montant à Gruas,

A l'entrée du chemin qui part du Faure, il y a le lieu d'assemblée de la commune ; voilà le commentaire qu'a fait le pasteur Délétra dans son récit de sa visite en Vivarais en 1841 : « *Dans un lieu assez solitaire, on me montra l'endroit où l'on a prêché longtemps en secret au Désert. Les pierres où s'asseyaient les auditeurs sont encore à leur place. Si l'on continue avec autant d'ardeur à bâtir des temples, s'il n'y a plus de persécutions et si on ne marque pas les lieux où l'on a prêché en plein air, on n'en reconnaîtra plus la place. Un homme, il y a quelques années, vint dans cet endroit, on le voit de loin s'asseoir sur ces pierres, se mettre à genoux, comme s'il voulait les baiser et s'essuyer les yeux. Il avait été longtemps absent de la France. Il l'avait quittée dans un temps de persécution. Il y revenait dans un temps de paix et de liberté. Il se rappelait la joie de ses parents quand on annonçait l'arrivée d'un ministre, le voyage de trois lieues que faisait la famille pour venir à l'assemblée et la pierre où s'asseyait sa mère. . Il se rappelait aussi les précautions qu'on prenait pour cacher l'assemblée et les psaumes qu'on ne se lassait pas de chanter. On apportait des provisions dans un panier, on dînait après ce sermon sous les châtaigniers et l'on retournait le soir à la maison dont la porte avait été complètement fermée. C'étaient des jours de fête...* ».

A Gruas, en revenant d'une assemblée...

Guillaume de Monge raconte, qu'après l'assemblée de St Cierge de 15 Février 1689, il rencontra à Gruas, les gens qui en revenaient.

« *Je lui en aurais pu donner de certaines; puisque sur les avis certains de l'assemblée de St Cierge, je lui fis changer sa marche et m'en suis allé avec elle accompagné de six de nos soldats de Privas jusqu'au dessus de la montagne de St Quintin au village de Gruas, où nous rencontrâmes quelques deux cents personnes qui faisaient halte à leur manière revenant de St Cierge chantant les Psaumes. Aussitôt qu'ils virent paraître les dragons, ils prirent la fuite. J'eus plaisir de les voir voler, hommes et femmes descendant des deux cotes de la montagne. Mais, je ne pus sans regret les voir tuer par les dragons, qui allaient encore plus vite et leur coupèrent le devant. D'abord que je les entendis tirer je détournais les yeux de ce triste spectacle et empêchais qu'ils n'égorgeassent cinq femmes de la paroisse de Pourchères qui se trouvèrent encore dans le village où tous les dragons se rendirent ensuite après l'expédition qui en coûta la vie à une trentaine de personnes* ».

Samedi 26 Juillet 2008

Vernoux protestant

Sortie préparée par Pierre Coulet, Edith Roche, Marc et Odette Autrand

Un nouveau rendez-vous avec ce peuple que nous apprenons à connaître.

● Nous verrons « **la croix de Billard** » qui rappelle l'aventure camisarde de 1709, souvenir qui a alimenté la volonté de résistance de ce peuple.

● La **plaque des déportés de 1944**.

● Le **Prélong et la Vérune, l'arrestation du pasteur Désubas en 1745** et ses conséquences : l'émotion des protestants et le massacre qui s'ensuivit.
Malgré la mort récente de deux pasteurs en Dauphiné, on peut penser que, depuis les assemblées de jour, ce peuple croyait avoir gagné la liberté de conscience.

Ainsi : « La complainte des assemblées de la Religion » témoigne de cet espoir :

Notre Roy nous a permis
De nous assembler publiquement
Là, on bénit les mariages,
On baptise les enfants
On donne la Sainte Céne
Même à beaucoup de gens.

Notre Roy nous a permis
De nous assembler en public
Aussi Madame la Reine
Et Monseigneur le Dauphin
Toute la maison royale
Sont dans le même dessein.

Puisqu'avons la Liberté
D'à plein jour nous assembler
Le Dauphiné, les Cévennes
Et même le Vivarès,
Prions Dieu toujours sans cesse
Qu'il nous maintienne la Paix.

● Après le repas, nous retrouverons l'histoire de Vernoux avec :
le nom des rues, le Temple, les écoles, le quartier de l'Eglise,
le Séminaire de Vernoux et la situation au moment de la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Pour finir, voici une remarque sur la façon et le temps mis à écrire l'histoire de ce peuple :
En 1859, le pasteur Meynadier avait présenté, à Vernoux, l'histoire de Pierre Durand qu'il avait écrite. Dans son introduction, il remarque : « *Tandis que Majal dit Desubas a parmi nous une renommée dont il est d'ailleurs bien digne...Durand qui était né et qui vécut dans la même contrée, qui était entré dans la même carrière, y est à peine connu* ».

Marc Autrand

La Croix de Billard

Pierre Coulet

Une croix de mission catholique située à l'entrée de Vernoux est connue sous le nom de « croix de Billard ». Quand on sait que Billard était avec Dupont le compagnon d'Abraham Mazel lors de la tentative de soulèvement camisard de 1709 en Vivarais, on peut s'interroger sur cette appellation.

Sous Louis XIV, le pouvoir royal s'est attaqué avec la plus extrême dureté aux « rebelles pour cause de religion ». Lorsque ceux qui étaient leurs chefs étaient tués au cours d'affrontements ou lorsqu'ils étaient exécutés après leur arrestation, souvent leur tête ou leur corps était exposé à l'entrée d'un village de la région où ils avaient défié le pouvoir afin que nul n'ignore le sort qui leur avait été réservé.

C'est ce qui s'est passé pour Billard dont le corps a été exposé sur une roue à Vernoux après qu'il eut été tué près de Saint-Etienne-de-Serres en novembre 1709.

L'érection de cette croix à l'entrée de Vernoux, probablement vers 1840[1], sur le lieu même où le corps de Billard avait été exposé répondait-elle du côté de la hiérarchie catholique au souci de « laver l'hérésie » ? Le contexte de l'époque où l'Eglise catholique multiplie les signes ostentatoires pour marquer son territoire pourrait le laisser supposer. En l'absence de documents à notre disposition, nous en sommes réduits aux hypothèses. Comment a réagi la communauté protestante à ce moment-là alors que son aile « bien-pensante » ne se reconnaissait guère dans les violences des camisards ? Nous ne le savons pas.

Il est clair cependant que le nom de Billard et la mémoire du lieu où son corps avait été exposé étaient encore connus130 ans après la tentative de soulèvement de 1709 !

Paradoxalement, c'est donc grâce à cette croix de mission catholique à qui le nom de ce camisard est associé que nous avons aujourd'hui l'occasion d'évoquer son parcours.

Daniel Guy dit Billard que nous appellerons Billard n'est pas un personnage subalterne, ce qui explique que les représentants du pouvoir royal en Languedoc aient tenu à ce que son corps soit exposé à Vernoux.

Nous nous intéresserons ici à son parcours avant les évènements de 1709.

Billard fut « prophète », qui est une autre dénomination des Inspirés, et le bras droit de Cavalier pendant la guerre des Cévennes de 1702 à 1704. Il était, comme nous le verrons, présent aux négociations de ce dernier avec Bâville et le maréchal de Villars, respectivement intendant et commandant en chef des troupes en Languedoc.

Billard est né vers 1668 dans une famille de Nîmes qui s'est largement illustrée dans la lutte contre les troupes royales [2] Il a deux frères impliqués dans les combats camisards : l'aîné, Jean, qui a pu quitter le royaume avec le camisard Elie

Marion. Parti de Montpellier en Août 1705, a été pensionné à Lausanne comme soldat.

Son autre frère Bernard, impliqué dans le complot « des Enfants de Dieu », est pendu à Nîmes le 4 mai 1705.

Son père a été envoyé aux îles Sainte-Marguerite à une date que nous ne connaissons pas.

Billard pendant la guerre des Cévennes de 1702 à 1704

Rappelons que la « guerre des Cévennes » commence au Pont de Montvert avec Abraham Mazel, Esprit Séguier et un groupe de camisards, par l'exécution de l'abbé du Chaila à qui ils étaient venus réclamer des prisonniers, le 24 juillet 1702.

Les chefs camisards sont souvent des « inspirés » qui prennent les armes pour appuyer leurs revendications. Rappelons donc que le but de la révolte camisarde était de contraindre le Roi à accorder la liberté religieuse qui avait prévalu sous le régime de l'Edit de Nantes, également libérer les galériens et les prisonniers, enfin permettre le retour des exilés.

Cavalier, à l'origine jeune apprenti boulanger, est sans doute le plus médiatique des chefs camisards.

Billard, plus âgé et beaucoup plus discret, qu'il appelle son lieutenant-colonel, est son homme de confiance et son confident. Comme on le verra dans le texte ci-dessous, de nombreux détails montrent à quel point Billard et Cavalier furent proches.

Billard participe en mars 1703 au combat de Pompignan, mal conduit, notamment par un autre chef camisard, Roland.

1 Gal. Finiels « *Vernoux il y a cent ans...* », Imp. réunies, Valence, 1966. Erigée à la suite d'une mission prêchée par le père Robin, jésuite, cette croix a été déplacée de quelques mètres en retrait de la route lors de la construction de la ligne du « tram » Vernoux-St Péray, en service au début du XXe siècle.

2 P. Rolland, Dictionnaire des Camisards, Les Presses du Languedoc, 1995.

La lutte est féroce et entraîne de lourdes pertes du côté camisard (300 à 400 morts).
Billard est blessé mais malgré ses blessures, après avoir rassemblé et réconforté les rescapés va brûler une église du voisinage pour prouver à Montrevel, commandant en chef des troupes royales, que tous les camisards n'étaient pas morts dans ce combat ! Montrevel n'allait pas apprécier ce geste et la répression n'en fut que plus dure :

« Montrevel, en apprenant cet incendie à Durfort, fut offusqué et furieux. Il marcha dès le lendemain sur Ganges et y fit conduire les prisonniers camisards. On l'avait avisé que ce qui restait de la troupe des rebelles s'était dirigé dans cette région. Son dessein était de punir sévèrement les habitants de cette ville pour avoir si bien accueilli les rebelles et leur avoir donné asile (...) Il fit loger de force les troupes chez les habitants à leurs frais et « à discrétion ». Il fit pendre sur la grand- place de la ville quatre prisonniers camisards et en fit rompre vif un autre. Ils moururent dit Bâville « comme des enragés sans aucune marque de religion ».

En avril 1704, a lieu la bataille de Nages :

« On vit alors se dresser devant les rebelles, alignés en rangs d'attaque, Daniel Guy (Billard), fils d'un jardinier nîmois qui, entouré de quelques prophétesses « en transe », prononça une prière « en levant les yeux et les mains au ciel ». Cette prière achevée, Cavalier jeta son chapeau en l'air. Tous les camisards s'agenouillèrent et chantèrent un psaume puis, se relevant ils s'écrièrent à l'adresse des soldats « Enfants du Diable, armes bas devant les Enfants de l'Eternel ».

Le combat se solde par une lourde défaite pour les camisards. De plus, à cause d'une trahison, les caches de Cavalier contenant de la nourriture, des armes et qui servaient aussi d'hôpital pour les blessés sont découvertes à Euzet. C'est un coup très dur pour Cavalier et sa troupe dont l'intendance est anéantie.

En avril 1704, le Maréchal de Villars remplace Montrevel à la tête des troupes en Languedoc. Beaucoup plus fin politique, il ne croit pas à l'escalade de la violence et tente de neutraliser les camisards en négociant.

Selon le témoignage de Billard, Cavalier aurait eu en mai 1704 une dernière inspiration avec un état de violente extase où Dieu lui aurait ordonné d'abandonner la lutte armée et de se ranger à ce que l'on attendait de lui. Ce fut semble-t-il, sa dernière « Inspiration ».
Cavalier va alors négocier avec le pouvoir par l'entremise de deux intermédiaires, sans concertation avec les autres chefs camisards, ce que ces derniers lui reprocheront vivement. Dans ces négociations, la première demande de Cavalier est toujours celle de la liberté de conscience, mais on lui rétorque que jamais le Roi n'y consentirait ; ensuite la libération des prisonniers et des galériens pour cause de religion, également le retour des exilés, enfin, la permission de sortir du royaume avec ceux qui le souhaitaient. Seule cette dernière revendication paraissait acceptable… car elle permettait au pouvoir de se débarrasser à bon compte des « rebelles ». Villars, reconnaissant à ses adversaires de grandes qualités de combattants, envisageait de constituer des régiments avec ceux qui accepteraient de se soumettre.

Dans une reddition dont les termes lui avaient été dictés par un des émissaires, Cavalier suppliait *« très humblement Sa Majesté de luy accorder et à tous ceux qui ont été avec lui un pardon et amnistie de leurs fautes, d'avoir la bonté aussy de pardonner à ceux qui ont été aux assemblées et de vouloir bien luy permettre de sortir du royaume avec les quatre cents dont on donnera un mémoire ».*

Une rencontre avec Cavalier est alors proposée à Villars qui accepte. Ce sera la fameuse entrevue du 16 mai 1704 dans le jardin des Récollets à Nîmes, avec le marquis d'Aigaliers qui sert d'intermédiaire. L'entrevue en présence de Villars et Bâville entourés de quelques notables est publique et solennelle.
Billard accompagne Cavalier qui a également avec lui son jeune frère Pierre. Les prêtres qui étaient dans le jardin furent parait-il horrifiés de la présence de ces « fanatiques » dans leurs murs…
Cavalier va ensuite discuter seul avec Villars et Bâville, tous deux particulièrement étonnés de la jeunesse de leur interlocuteur. La conversation dura environ deux heures.
Après l'entrevue, le petit groupe de camisards alla rendre visite au père de Billard qui était alors jardinier à Nîmes. Ils traversèrent l'esplanade de la ville au milieu d'une foule enthousiaste qui cherchait à approcher Cavalier et qui l'acclamait. Billard et Pierre escortaient leur chef sabre au clair au milieu de la bousculade.
Parmi les décisions arrêtées avec Villars et Bâville, Cavalier avait accepté de se rendre dans un premier temps à Calvisson et de se placer sous la « protection » des officiers du roi. C'était pour les autorités une façon de le surveiller, mais il était en même temps traité avec beaucoup d'égards. Il mangeait à la table du commissaire des guerres, accompagné de son frère Pierre et de son homme de confiance, Billard.
Malgré la situation, la troupe de camisards qui accompagnait Cavalier continuait à tenir des assemblées ouvertes à la population. Ces assemblées, tolérées de fait par les autorités, avaient un succès considérable. Des milliers de personnes accouraient de plusieurs lieues à la ronde. Une ambiance « prophétique » régnait dans le camp où Billard avait un rôle de premier plan… Le 20 mai 1704 notamment, à cause d'un forte pluie, une nombreuse assistance était rassemblée dans un moulin à huile où l'on prêcha et chanta toute la journée. Une prophétesse renommée appelée « la Vivaraise » présente ce jour-là, souleva une grande émotion en annonçant hâtivement que Cavalier serait empoisonné et trahi …

Quelle est l'attitude des autres chefs camisards vis-à-vis de Cavalier ?

Cavalier qui a agi sans concertation se retrouve très isolé. Les autres chefs, Roland et surtout Ravanel s'estiment trahis. Faut-il suivre Cavalier dans la reddition ?
On sait par de nombreux récits, que pour prendre une décision, les camisards consultaient leurs prophètes. Il suffisait alors de s'en tenir à leur « inspiration ». C'est ce que font les troupes de Cavalier et de Roland réunies début juin 1704.

Daniel (Billard) pour la troupe de Cavalier et Moïse pour celle de Roland sont choisis. *« Daniel déclara qu'il fallait obéir au roi et se soumettre. Moïse dit, au contraire, qu'on devait refuser la paix et continuer la lutte. Lequel fallait-il croire ? »*
Curieusement, pour les départager, on s'en remit au hasard, et par tirage au sort ce fut Billard qui l'emporta !
Les opposants à Cavalier ne le suivent pas et la rupture est consommée entre les troupes camisardes. Cavalier se sépare de ses anciens compagnons de lutte et choisit de s'exiler avec ses fidèles dont Billard.
Il quitte Nîmes le 21 juin 1704 où il ne devait plus jamais revenir.
Il a avec lui 120 hommes dont 20 à cheval, tous armés. L'itinéraire imposé par le pouvoir avec comme destination l'Alsace, passe par le Lyonnais, la Bresse, la Bourgogne, et la Franche-Comté. Ils sont escortés par les troupes du Roi en nombre équivalent.
Divers épisodes vont souligner encore le rôle éminent joué par Billard auprès de Cavalier.
À Macon, Cavalier demande à aller voir le ministre de la guerre Chamillart à Versailles. C'est Billard qui commandera la troupe en son absence. Dès son retour, il envoie Billard chargé de le représenter et de porter certains messages à Villars et Bâville. Muni d'un passeport officiel, Billard part pour Nîmes où il loge chez son père.
Sa mission accomplie, il quitte Nîmes début août emmenant avec lui 7 recrues qui voulaient le suivre, sans avoir l'aval des autorités, et rejoint Cavalier.

Cavalier qui en fait ne souhaitait pas vraiment se conformer aux ordres qui lui avaient été donnés avait comme projet de fausser compagnie aux troupes royales qui les escortaient et de se réfugier en Suisse avec sa troupe. La manoeuvre réussit le 26 août. Il se dirige vers Neuchâtel puis se rend à Lausanne où il assiste au culte à la cathédrale le dimanche suivant. Mais que faire à Lausanne avec sa troupe ? On lui conseille d'offrir ses services au duc de Savoie. Ce qu'il fait, en lui écrivant : *« l'honneur de servir sous les étendards de Votre Altesse Royale me sera le plus grand que je puisse souhaiter, regardant Monseigneur comme le protecteur des peuples opprimés en France »*. Cavalier fait probablement allusion à la relative bienveillance dont ont bénéficié les huguenots sur la route de l'exil lors de la traversée de la Savoie, au moins à certaines périodes, les relations du duc avec le roi de France ayant été fluctuantes…
Le franchissement de la frontière entre le Dauphiné et la Savoie restant lui, toujours risqué.

La réponse de Victor-Amédée II est rapide puisqu'il lui demande dès les premiers jours de septembre de se rendre à Aoste avec sa troupe. C'est à Billard que Cavalier confie le commandement d'un détachement de 70 camisards pour rallier Aoste rapidement pendant que lui-même cherche des recrues pour étoffer sa troupe. Cavalier quitte ensuite Lausanne pour Aoste et Turin où il rencontre le duc de Savoie qui lui donne son brevet de colonel. Il faut noter cependant que la plupart des camisards restèrent en Suisse, vivre dans un pays protestant leur convenant sans doute mieux…

La période 1704-1708 est une période de tribulations diverses pour Cavalier qui n'a pas perdu espoir de revenir en Cévennes à la tête d'un ou plusieurs régiments avec l'appui des Alliés contre la France. Après de très nombreuses tractations, atermoiements et déceptions, le projet ne se réalisera pas.
Pendant la guerre de succession d'Espagne, on le retrouve en 1706 à la tête d'un régiment de l'armée anglo-portugaise composé d'anciens camisards et de réfugiés, face aux troupes françaises. Il est grièvement blessé à la bataille d'Almansa en avril 1707. Nous n'avons pas de renseignements sur Billard pour cette campagne, mais nous le retrouvons accompagnant Cavalier en Angleterre au début de l'année1708.

Contact avec Mazel et préparation du soulèvement du Vivarais et des Cévennes

Cavalier souhaite attirer l'attention de la reine Anne sur leur situation militaire mais aussi prendre contact avec Abraham Mazel pour l'inciter à aller soulever le Vivarais. Ils arrivent à Londres où la communauté des réfugiés est en pleine effervescence et où les « prophètes », très contestés, n'ont pas bonne presse. Mazel également arrivé à Londres depuis peu accepte la proposition. Fin août, Mazel se présente chez le marquis de Miremont pour recevoir des mains de son secrétaire Charles Portalès, un certificat *« signé et scellé »* le reconnaissant comme étant chargé officiellement de cette mission. Avant de quitter Londres, Il fait authentifier le mémoire qu'il a écrit sur la guerre des Cévennes , avec les signatures de Marion, Fage, Daudé, Portalès[1].
Il se rend alors en Hollande puis à Genève où il se trouve 6 mois plus tard en compagnie de Billard et d'Antoine Dupont, ancien secrétaire de Cavalier. Nous ne savons pas comment les détails de l'expédition furent arrêtés mais le 26 mars 1709 au soir, Mazel, Billard et Dupont quittent Genève pour le Vivarais. Antoine Sallier, originaire de Boffres, leur sert de guide. Nous ne reviendrons pas ici sur les différents épisodes de cet évènement que nous avons déjà évoqué plusieurs fois dans nos sorties[2].
Rappelons simplement que :
Antoine Dupont sera tué au combat de Leyrisse en juillet 1709. Billard et Mazel qui ont survécu au dernier massacre à Font-Réal essayent de se rendre dans les Cévennes.
Billard sera tué en septembre près de Vors (Saint-Etienne-de-Serres) et son cadavre transporté à Vernoux. Mazel réussit à gagner les Cévennes par Vallon. Il sera tué l'année suivante au mas de Couteau, près d'Uzès en octobre 1710. Sa tête sera transportée à Vernoux pour y être exposée également avant d'être brûlée.

En conclusion, cette croix de mission catholique, dont ce n'était probablement pas le but, nous a permis, à travers le nom de Billard, de perpétuer la mémoire des camisards qui, à leur manière, combattaient pour la Liberté.

Sources principales d'où sont extraites les citations :
H. Bosc, La guerre des Cévennes 1702-1710, Tomes I à VI, Les Presses du Languedoc, 1985-1993.
L. Crété, Les Camisards, Perrin, 1992.

1 Relation d'Abraham Mazel dans « *Mémoires sur la guerre des camisards* », Les Presses du Languedoc,1983.
2 Certains épisodes du mouvement camisard de 1709 ont déjà été décrits dans plusieurs de nos cahiers. Deux sorties y seront consacrées en 2009 pour le tricentenaire de cet évènement.

L'arrestation de Majal Désubas et le massacre qui s'ensuit

Odette Autand

Vernoux, décembre 1745 : les faits

Le jeune pasteur Mathieu Majal dit Désubas est arrêté le samedi 11 Décembre 1745, tard dans la soirée, au Mazel (St Agrève) dans la maison de Menut dit Rochette. Il est aussitôt conduit sous escorte à Vernoux qui est son pays d'origine.

En route, à Cluac, Etienne Gourdol l'aperçoit et avec quelques amis ils courent au bois de la Trousse, demandent sa libération… et sont tués.

Le Dimanche, en fin de matinée, les protestants assemblés à Grosjeanne apprennent l'arrivée du convoi et se précipitent à Vernoux pour demander la libération du pasteur : la milice tire sur eux…, morts et blessés sont dépouillés le soir même et achevés le lendemain matin.

Le lundi, des protestants armés accourent et les pasteurs vont les convaincre de repartir tandis que plusieurs compagnies de soldats arrivent. Majal Désubas est conduit à Tournon, le mercredi escorté de 800 hommes.

> On a beaucoup écrit sur cette affaire de Vernoux : il nous a semblé bon de comparer ces récits, qu'ils soient catholiques ou protestants et les témoignages auxquels ils se réfèrent. On s'aperçoit que les différences sont plus liées aux opinions et aux objectifs des auteurs qu'aux faits eux-mêmes ;

Quels documents ?

Les très humbles et très obéissants serviteurs
Peirot Ministre
Coste Ministre
Blachon Ministre

[1] Côté protestant : Des manuscrits :

- La lettre adressée aux autorités par les trois pasteurs du Désert survivants : Peirot (de Silhac), Coste de St Jean Chambre et Blachon, originaire du Plateau, elle est datée du 18 Décembre, soit six jours après les événements.(A.N.)
- Le Mémoire remis par Coste à Antoine Court l'année suivante, très précis (B.U. Genève).

Ce sont les sources protestantes sur lesquelles s'appuie particulièrement Arnaud.(1888).

- Un autre texte: celui d'Armand de la Chapelle datant, semble-t-il, de 1747 (paru dans : « nécessité du culte public »), sur lequel s'appuie Daniel Benoît dans sa biographie de Désubas, de 1901.
- Des complaintes dont l'une, plus connue dans le pays colle de très près au texte des Pasteurs et d'Armand de la Chapelle.

2) Côté catholique : *Deux témoignages cités par Albin Mazon en 1892 (« Le Conflit de Vernoux ») et repris en 1902 dans son « Voyage au pays des Boutières » : L'un de M. de Monjoux, (du Belay en1780), l'autre de l'abbé Roustand, curé de Vernoux au moment des faits mais qui écrit son témoignage 30 ans plus tard, en 1778 alors qu'il est curé à St Andéol de Vals. Et celui de Michel Forest, auteur d'une Chronique de Valence de 1736 à 1784, réédité en 1879.

3) Le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme de 1922 cite une relation des faits retrouvée à Rouen (collection Montbret) qui semble émaner d'un notable ou d'un officier.

Quelques passages du Mémoire Coste sur les parties sujettes à controverse. Nous y ajouterons éventuellement des extraits d'autres sources.

Le détachement d'une trentaine d'hommes entourant Le pasteur Désubas et Menut arrivent le Dimanche matin 12 Décembre à Cluac :

« Celui-ci, étant arrivé près de Cluac, il fut aperçu par Etienne Gourdol, protestant et ancien de l'église de St Apollinaire de Rias qui donna aussitôt avis de ce qui se passait aux protestants du voisinage qui, au nombre de 17 avec lui, tant hommes que femmes, de présentèrent au détachement à un quart de lieue de Vernoux au bord d'un bois appelé Trousse à qui ils demandèrent le Ministre de la façon la plus douce et la plus soumise, mais, voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir par la prière, fondirent sur les soldats à coup de pierres, n'ayant point d'armes et Etienne Gourdol, ayant empoigné le Ministre pour l'enlever aux soldats, disant qu'il le voulait à quelque prix que ce fût, il fut le premier tué d'un coup de baïonnette ? les soldats tirèrent sur les autres… en tuèrent quatre encore ».

Le curé de Vernoux et M. de Monjoux confirment tous deux la demande sans violence et sans armes, le curé prête à Gourdol les paroles suivantes : *« Messieurs, je vous prie de nous rendre notre ministre qui n'a point commis de crimes, de le laisser enseigner la Parole de Dieu et de vous distinguer dans la guerre contre les ennemis et non pas contre nous et si vous ne voulez pas nous le rendre, nous vous l'enlèverons bien… ».* Mais ils insistent sur un nombre plus important de protestants. Le texte de Montbret y adjoint la « troupe » de Peirot.

Le convoi arrive à Vernoux en fin de matinée alors que le curé célèbre sa messe :

Les textes catholiques disent que la nouvelle arrive au cours de la messe : le commandant de Vernoux *« cria à haute voix à ses soldats d'aller vite prendre leurs armes, ce qui rendit l'église comme déserte, les habitants étant sortis pour savoir ce qui se passait… » et le curé écrit : « je continuai ma messe… et je consumai toutes les hosties de peur que les ennemis de la religion n'en vinssent aux mêmes sacrilèges que ceux qu'ils ont commis souvent dans une pareille rencontre… A la communion, je fus délaissé seul, de telle manière que, au dominus vobiscum, je n'eus que mon clerc.*

Après ma messe, je trouvai toute ma paroisse aux armes, et les huguenots qui voulaient reprendre par bon gré ou par force leur ministre étaient inarmés ; aussi j'entendis crier : si on ne nous rend notre ministre, nous allons mettre le feu dans Vernoux, et nous ferons à votre curé ce que vous faites à notre ministre » (Abbé Roustand).

Le pasteur Coste dit : « *Il se tenait ce jour-là une assemblée tenue par M. Blachon à Gosjanne, à une petite demi-lieue de Vernoux où la nouvelle de la capture et de l'arrivée de M. Désubas à Vernoux fut portée ; et où, sans prendre d'autres mesures que leur zèle, toute l'assemblée au nombre d'environ 2 000, tant hommes que femmes, vieux et enfants, et sans armes, coururent en foule aux portes de Vernoux : ils n'en furent pas à 400 pas que quatre des principaux du bourg (Afforty, juge, Montagne, Garnier et Abriac, consul), furent au devant d'eux pour leur dire de ne pas entrer dans le bourg, qu'on leur rendrait le Ministre, mais qu'on voulait auparavant avoir avec lui quelque conférence.*

Toute cette foule, leurrée par les espérances laissèrent rentrer les 4 députés et attendirent sans avancer.... Quelques moments après, Mr Afforty vint leur dire qu'on ne voulait point leur livrer le Ministre sans un ordre de Mr de Chateauneuf, les exhorta à se retirer et à ne pas rentrer dans le bourg. « J'en suis fâché, ajouta-t-il, mais une parole a tout gâté ».

Lorsque les 4 députés furent rentrés dans Vernoux, il se fit une assemblée chez Mr Ponce de quelques principaux habitants et des officiers de la garnison et de celui qui avait conduit Mr Désubas pour résoudre ce qu'ils avaient à faire, il y a eu diversité d'avis : le commandant de Vernoux penchait à accorder le Ministre : le lieutenant ne s'y opposait pas mais il demandait une décharge de ceux qui l'avait conduit au péril de leur vie....le sieur Ponce tint ferme qu'il ne fallait pas le relâcher, qu'on n'avait point reçu d'attaque, qu'il fallait attendre d'y être forcé. Il est apparu qu'il fut résolu de tirer sur les protestants s'ils entraient dans le bourg.

D'autres précisions dans le rapport Montflos(cath.) sur ce qui se passe dans le bourg :

« *...le commandant ne fut pas peu embarrassé : il n'avait qu'environ 42 soldats, compris la troupe venue de St Agrève. Il savait Vernoux tout ouvert et sans défense. Son 1er soin fut de doubler la garde de la prison et ensuite de placer des soldats avec des bourgeois à travers la rue avec défense de laisser entrer personne, puis il fit crier à cette multitude de ne pas avancer, qu'il allait délibérer sur la façon dont on allait rendre le ministre sans être compromis... Il tint effectivement conseil avec les officiers et des bourgeois... car on craignait qu'ils ne brûlassent Vernoux. Autre difficulté : peu d'armes chez les bourgeois et ni plomb, ni poudre. Il fut convenu de fondre de l'étain pour avoir des balles, de préparer les fusils et chercher la poudre... ».*

Reprenons le texte du pasteur Coste :

« *Mr Afforty, ayant été pour la 3e fois auprès d'eux, il leur dit qu'il était fâché de n'avoir rien pu obtenir et les exhorta de nouveau à se retirer...*

La foule ne vit pas plutôt qu'on se moquait d'eux qu'elle entra dans le Bourg et réclama avec beaucoup de bruit la liberté de leur ministre : alors, de toutes les fenêtres, on tira sur elle. Plus de vingt cinq restèrent sur place : il y en eut un qui fut écrasé par une pierre qu'une femme jeta de sa fenêtre sur la tête.

Le spectacle fut des plus touchants : cette foule désarmée se retira : les gens de Vernoux sortirent et les poursuivirent quelque temps : ensuite, ils dépouillèrent les morts et les étendirent à la renverse pour exposer leur nudité. On assure même qu'ils eurent le brutale fureur d'étendre, face contre face un cadavre d'homme sur celui d'une femme âgée nommée Claudine Téron qui resta dans cette affaire.

(Si le nombre de morts varie selon les textes, seul le chroniqueur de Valence voit la foule s'armer de faux, de tridents, d'arbres coupés, voit aussi deux fusillades, tous les autres précisent que cette foule est sans armes et que les bourgeois de Vernoux ont tiré).

Lundi 13 Décembre

« *La plupart de ces massacrés n'étaient pas entièrement morts le lundi matin et les habitants de Vernoux achevaient de les tuer à coups de crosse de fusil ou leur écrasaient la tête à coup de pierre, Guillaume Boyer, l'un de ces infortunés s'étant adressé à un tailleur d'habits qui lui avait fait l'habit qu'il portait pour lui demander quelque aide, le tailleur, au lieu de lui donner ce secours lui écrasa la tête et le déshabilla* ». Armand de la Chapelle ainsi qu'une complainte évoquent des blessés se traînant chez un chirurgien qui, au lieu de les soigner, les acheva :

Cinq de ces pauvres hommes
De ces pauvres blessés,
Se sauvant comme ils pure
Pour se faire panser
Cela est vrai sans doute :
Croyant d'être en sûreté
Allèrent tous ensemble
Trouver le Chirurgien.

Mais ces grands sanguinaires,
Ces bourgeois enragés
De cette triste affaire
Se vinrent informer
Les taillèrent en pièces
En cent mille morceaux
Hélas le grand martyre
Que n'ont souffert ces corps... »

Le pasteur Coste continue : « *Tous ces cadavres demeurèrent exposés à la rue jusqu'au mercredi que Mr de Chateauneuf arriva et qu'on en mit 25 dans une fosse à la campagne.*

Le bruit de la prise de Mr Désubas s'étant répandu dans le Bas-Vivarais, (donc, dans les Boutières, au sud de l'Eyrieux), *le Dimanche au soir, les protestants de ce canton s'armèrent pour l'aller enlever. On leur donna rendez vous chez un nommé Trébuols, du lieu de Garay, paroisse de St Sauveur. Lorsque tous furent rassemblés, ils pouvaient être 900.*

Les pasteurs Peirot et Coste, s'étaient arrêtés à Rias, chez Pra, dans la commune de St Maurice d'où ils envoyèrent à Vernoux pour savoir ce qui se passait et demander 200 hommes de Mr Coste. Mais le temps était si froid et si rude qu'ils ne purent rien faire. La troupe armée se contenta d'écrire au Commandant que si on ne rendait pas le Ministre, Vernoux serait brûlé, lettre écrite par Noé Puaux et demeurée sans réponse. Une 2e lettre fut portée par Pierre Moula ; il fut retenu et conduit à Montpellier où il serait resté sans l'intervention de Mr de Liviers.

Mr Désubas écrivit ce lundi de sa prison à la troupe armée en ces mots : je vous prie de vous retirer, les gens du Roi sont ici en grand nombre. Il n'y a eu que trop de sang répandu. Je suis fort tranquille ».

Ainsi ces protestants armés se retirèrent.

Mardi 14 Décembre

Ce jour-là arrivèrent 160 hommes descendus du Plateau mais, les autres s'étant retirés, ils repartirent aussi.

Mrs Peirot, Coste et Blachon, étant à St Maurice écrivent au Commandant en exprimant le regret que les gens se soient armés et disent qu'ils feraient tout ce qui dépendrait d'eux pour qu'il n'en paraisse plus.

Mais, la réponse adressée à Mrs les Ministres de la Troupe armée proche de Vernoux dit : « *Nous sommes fâchés des maux que vos gens ont déjà essuyés et de ceux qu'ils éprouvent dans la suite s'ils ne se retiraient et qu'une rébellion aussi ouverte que celle là peut les attiser...* ». Et en post scriptum, ils ajoutent que des protestants ont attaqué un détachement venant du Cheylard...Mais c'était le contraire : c'étaient les soldats qui avaient tiré sur le groupe de gens qui remontait vers le Plateau : Trois protestants furent tués, trois autres faits prisonniers.

Mercredi 15 Décembre

« Mr de Chateauneuf arriva à Vernoux le mercredi 15 Décembre, accompagné d'un grand nombre de troupes et de paysans du côté de Tournon qu'il avait fait armer. Il croyait que les protestants armés étaient encore autour de Vernoux....

Il ne séjourna à Vernoux qu'une heure et demie : il en fit partir Mr Désubas escorté de 800 hommes tant soldats que paysans et le fit conduire à Tournon mais au lieu de suivre la droite route, il les fit passer par le grand chemin de Beauchastel pour remonter le long du Rhône ».

150 soldats restaient à Vernoux.

Majal Désubas s'en allait vers son Tournon et Montpellier où le procès se termina par sa condamnation et son exécution le 1er mars 1746.

Lettre des Pasteurs du 18 Décembre 1745 :

(A.N. TT 439)

Dès le samedi suivant, les pasteurs soucieux de rétablir le calme envoient la lettre suivante conservée aux Archives Nationales.

Cette lettre est adressée à La Devèze alors que Désubas est encore à Tournon :

Monseigneur : Accablés de tristesse par les maux qui nous sont arrivés, et remplis de crainte par ceux dont on nous menace, nous osons recourir à votre Grandeur, persuadés que selon son équité et sa clémence ordinaires, elle voudra nous écouter un moment, ou plutôt considérer elle-même les circonstances du fâcheux évènement qui vient d'arriver et elle s'apercevra aisément qu'il s'en faut bien que les protestants soient coupables comme on veut bien le dire.

Un Ministre arrêté, lié, conduit pour être mis à mort, fut vu dans ce pitoyable état, par quelques uns de ses amis, qui, émus de compassion à la vue de ce triste objet pour eux et pleins de ces sentiments de tendresse que la nature inspire et dont on n'est point les maîtres, coururent le demander aux soldats, sans réfléchir au danger auquel ils s'exposaient. Cette demande accompagnée, dit-on, de certains mouvements peu convenables, porta les soldats à tirer sur ces pauvres gens qui n'avaient point d'autres armes que leurs bras : Cinq restèrent sur la place et quelques uns furent blessés.

Le Ministre n'eut pas plutôt été conduit à Vernoux, qu'une assemblée, convoquée dans le voisinage, instruite de cette triste nouvelle, y courut en foule, sans chef, sans armes, sans penser aux suites que pourraient avoir ses démarches. Le danger du prisonnier et le désir de le délivrer occupaient tellement l'esprit de ces pauvres gens qu'ils ne considéraient pas que tous exposaient leur vie pour la délivrance d'un seul homme. Une troupe de gens de tout âge, de tout sexe, conduits par un amour excessif entrèrent dans Vernoux. Ils n'y sont pas plutôt que les principaux du Bourg les viennent flatter, leur promettre celui qu'ils réclament en les assurant que, ni lui, ni eux n'auraient aucun mal. Ces pauvres innocents ne crurent pas qu'on les voulut surprendre, ajoutèrent foi à tout ce qu'on leur dit et ne prirent aucune précaution pour se mettre en sûreté. Mais bien loin de leur tenir parole, on ne pensa qu'à les égorger ; les Bourgeois firent un si grand feu qu'il y en eut plus de cent de morts ou de blessés. Les femmes enceintes, la tendre jeunesse, la blanche vieillesse, objets dignes de compassion, ne trouvèrent point de grâce chez les habitants de Vernoux. Ils étaient si altérés de sang que celui de tous ces pauvres innocents n'aurait point suffi pour assouvir leur avidité insatiable à le répandre, en sorte qu'il ne s'en serait pas échappé un seul si la fuite ne les avait mis hors de danger. Vous vous apercevrez encore mieux, Monseigneur, de la barbarie des habitants de Vernoux, si votre Grandeur veut considérer les cruautés qu'ils exercèrent envers les cadavres et envers les blessés. Ils les déshabillèrent incontinent, leur firent mille infamies, laissèrent des hommes nus aux injures de l'air pendant toute la nuit et le lendemain, on les alla achever.

Tant d'inhumanités, tant de sang répandu, tant de blessés, tant de morts d'un côté tandis qu'il n'y en a point de l'autre ne montrent-ils pas l'innocence des uns et la cruauté des autres. Aussi, nous osons espérer que votre grandeur rendra à chacun la Justice qu'il mérite.

Mais, dira-t-on, que signifient les démarches de ceux qui parurent le lundi avec des armes aux environs de Vernoux ? Ici, Monseigneur, nous déclarons naturellement à votre Grandeur que nous voudrions ardemment que ces mouvements précipités n'eussent pas été faits et nous sommes assurés que ceux qui s'y sont trouvés en sont très mortifiés comme le prouve leur conduite.

Cependant, Monseigneur, votre Grandeur nous permettra de lui représenter que ce qui donna lieu à ces mouvements n'était autre chose qu'un faux exposé qui se répandit dans le pays. On affirmait que les officiers étaient dans l'idée de rendre le Prisonnier d'abord qu'ils verraient quelques gens sous les armes. En effet, l'usage qu'on en fit montre bien que ce n'est point pour répandre le sang qu'on les avait prises, vu qu'on ne fit aucun mal à personne quoique la chose eût été aisée, principalement envers les Bourgeois qui venaient les insulter du voisinage. Les cruautés qu'ils avaient exercées ne furent pas capables de les porter à commettre la moindre injustice, ni la moindre cruauté.

Nous osons nous flatter Monseigneur que cette abondance de sang répandu, que cette multitude de blessés, que ce grand nombre de morts émouvront votre Grandeur et lui demanderont grâce en faveur de ceux qui sont échappés du danger pour qu'ils puissent être en sûreté dans leurs maisons.

Nous prenons la liberté de nous dire avec un profond respect,
Monseigneur, de votre Grandeur,
Les très humbles et obéissants serviteurs :
Peirot, ministre, Coste, Ministre, Blachon, Ministre,

En Vivarais, le 18e Décembre 1745.

Et par la suite

- Cette sombre et folle affaire des curés de Boffres avec le Sr Ponce et les curés de St Félix, St Julien le Roux et St Fortunat, excités au point que le curé de Boffres mit le feu à son église, jeta les vases dans le puits et accusa les protestants (21 décembre 1745). Il fut confondu. et envoyé au fort de Brescou.
- Mazon signale un papier qui aurait été retrouvé sur les lieux prouvant les rapports des protestants avec l'étranger, c'est le reproche habituel. Les trajets entre Vivarais et la Suisse étaient liés aux affaires religieuses non politiques.
- Rappelons que les protestants affirment toujours leur loyalisme envers le Roi, leur souci d'une communauté bien structurée et crédible. Mais il est vrai qu'au Refuge on essayait d'avoir un « député général des églises » qui pourrait intercéder auprès des puissances en faveur des persécutés. De plus, les pasteurs formés à Lausanne gardaient des rapports avec Antoine Court.
- Longtemps demeureront d'abord une occupation militaire (150 hommes à Vernoux), une surveillance plus grande des pasteurs surtout et des assemblées, des tentatives de catholicisation (rebaptisations).

Il semble bien que cette terrible affaire marque quand même un tournant : l'Administration civile a compris… qu'on n'arrêterait plus les assemblées et cherche, plus ou moins, un moyen d'abord de tempérer puis de régler les problèmes d'état civil. Ce sont plutôt les membres du haut clergé qui ont du mal à se faire à l'idée d'accepter une pluralité religieuse qui pourrait être pour eux signe d'une perte de pouvoir.
Et plus que tout, reste une longue opposition entre protestants et catholiques, antagonisme religieux qui sera de plus en plus politique parce que, ce qui s'est montré là, c'est d'une part l'autoritarisme et le fanatisme qui pouvaient aller jusqu'à tirer sur son voisin mais d'autre part la force des convictions . Le massacre de Vernoux n'arrête pas les protestants, ni les pasteurs, ni les fidèles, et, en fait, on est là déjà en marche vers 1789 et la Déclaration des Droits de l'Homme.

Complainte de Monsieur Désubas

(M. Verseils, « *Vingt complaintes sur les prédicants des Cévennes* », En Cévennes, 1932, version manuscrit Colanis).

1. Pour commencer l'histoire
De monsieur Désubas
Venant dans les montagnes
Faisant son tour hélas
Dans son chemin rencontre
La source de tout mal
Ce traître, ce perfide
Ce chevalier Judas.

2. Ce vendeur, cet infâme
D'abord lui demanda
A dites-moi de grâce
Où l'on s'assemblera ?
Peut-être en Sayères
Ou en ce que je crois
Au proche de Larcisse
Ou pas bien loin de là.

3. Sur le moment se quittent,
Même sans s'arrêter
Va loger tout de suite
Dans le lieu du Mazel,
Village fort commode
Et très bien situé
Au proche de Larcisse
Où il devait prêcher.

4. A onze ou douze heures
Du Samedi au soir
Arriva cet infâme
Ce chevalier Judas
Qui conduisait la troupe
La troupe des soldats :
Entrèrent tout de suite ;
Ne les entendaient pas.

5. Montèrent en la chambre
Là où était couché
L'officier lui demande
A dites moi Monsieur
Etes vous le ministre
Du chrétien réformé ?
Prêchez-vous l'Evangile
Dedans le Vivaretz ?

6. Oui je suis ministre
Monsieur je vous le dis
J'annonce la parole
Du Seigneur Jésus Christ
Si le Seigneur m'appelle
Je lui veux obéir
Et souffrir la mort même
Pour le nom de son fils.

7. Au milieu de ma course
Grand Dieu, vous m'appelez
A boire le calice
Que vous me préparez
C'est mon destin sans doute
Et votre volonté
O Sauveur de ma vie
Pardonnez mes pêchés.

8. On n'en prit tout de suite
Rochette avec lui
Au bourg de Saint Agrève
C'est là qu'on les conduit
La chose est pitoyable
Digne de compassion
De voir des tourterelles
Au milieu de vautours
(vous tous)

9. La troupe qui les prirent
Les conduisait plus bas
Dans leur chemin trouvèrent
D'amis de Desubas

Qui sitôt qu'ils les virent
Mon Dieu que ferons nous
On amène ces hommes
Sans leur donnent secours.

10. L'amour et la tendresse
Qui pénétrait leur cœur
La charité sincère
Qu'ils avaient pour leur pasteur
Mais tout cela sans doute
Leur faisaient oublier
Le danger infaillible
Où s'allaient s'exposer.

11. Marchèrent tout de suite
Ne les quittèrent pas
Rendez-nous je vous prie
A Messieurs, ces gens là
Les soldats répondirent
Allez, retirez-vous
Autrement notre rage
Se déploie sur vous

12. Ces gens plein de courage
Continuant toujours
Plutôt perdre la vie
Que si nous le quittons
L'officier leur commande
Soldats tirez dessus
Car s'ils avaient main forte
Nous serions tous perdus

13. La chose s'exécute
Et malheureusement
N'en reste sur la place,
Cinq de ces pauvres gens ;
Les blessés s'enfuirent
En ce cruel état
Et leur sang à grand nombre,
Coulait de toute part.

14. Dedans cette même heure
Dedans ce même jour
Y avait une assemblée
Au proche de Vernoux
Que sitôt que n'en surent
Ce triste événement
Coururent tous en foule
Avec empressement.

15. Marchèrent tout de suite
D'un pas bien diligent
Hommes, femmes et filles
Et les petits enfants
Ces agneaux, ces colombes
Qui allaient, saccagés
N'ayant point d'autres armes
Que les larmes aux yeux.

16. Les bourgeois du village
Leur vinrent au devant,
Arrêtez je vous prie,
Arrêtez un moment
Alors ils s'écrièrent
D'une commune voix
Rendez nous, je vous prie
A messieurs, ces gens là.

17. Ah donnez nous une heure,
Ah donnez nous du temps
Nous vous rendrons les hommes
Que vous réclamez tant
Prévoyant par leur haine
Et le déguisement
Qui avait ces infâmes
Pour égorger ces gens.

18. Ah la fatale heure
Et le fatal moment
Ces barbares s'armèrent
S'armèrent jusqu'au dent
Et ces femmes vipères,
Ces furies d'enfer
Tuèrent les fidèles
N'ayant point de regret.

19. La grande boucherie
Qu'on fit en ce moment
Tuèrent femmes enceintes
Et les petits enfants
Mais la blanche vieillesse
Fut pas même épargnée
Grand Dieu quelle détresse
Avait dedans ce lieu.

20. On voit couler larmes
En grande affliction
Avec des cris énormes
Poussés en même temps
Fait-nous miséricorde
O grand Dieu tout puissant
Reçoit nos chères âmes
Pardonne ces méchants.

21. Les blessés pitoyables hommes
En poussant des sanglots,
S'écrièrent sans relâche
Achevez-nous, bourreaux
Finissez nos vies
Sans nous faire languir
Abrégez nos misères
Et ôtez nous d'ici.

22. Cinq de ces pauvres

De ces pauvres blessés
Se sauvant comme ils purent
Pour se faire panser
Cela est vrai, sans doute,
Croyant d'être en sûreté
Allèrent tous ensemble
Trouver le chirurgien.

23- Mais ces grands sanguinaires
Ces bourgeois enragés
De ce frappant affaire
S'en vinrent informer
Les taillèrent en pièces
En cent mille morceaux
Hélas le grand martyr
Qui n'ont souffert ces corps.

24. Les blessés tout de suite
N'en furent dépouillés
Dedans ce temps
Les injures de l'air
La nudité sans doute
Leur devez faire horreur
Ne doit pas faire honte
A leur chère pudeur

25. Qu'ont-ils fait à Sodome
Qu'ont-il fait plus qu'à eux
Voulant tuer les anges
Que Loth avait logé
Et ce bien plus coupable
Et c'est bien plus cruel
N'ont pas promis l'affaire
Mais l'ont exécuté.

26. De dans ce temps n'arrive
Monsieur de Châteauneuf
Il est bien vrai, sans doute
Qu'il n'était pas tout seul
Car avait à sa suite
Soldats et cavaliers
Pour conduire ces hommes
Et notre cher pasteur.

27. A Tournon, gens d'église commande
Et ordres différents
Lui rendirent visite
A son avènement
Etiez-vous donc ministre
Pour enseigner vos gens
Malgré les ordonnances
Du roi Louis le grand.

28. Le Seigneur nous

Que si nous ne prêchons
De cet auguste affaire
Les pierres parleront
C'est ce qui nous enseigne
D'annoncer en tout lieu
La loi de notre Père
Qui est le grand roi des cieux.

29. Mais sitôt qui n'en virent
Cet homme non pareil
Qui était plein de sagesse
Et de grande douceur,
Change donc de croyance
A Monsieur Desubas
Vous serez notre frère
Nous vous ferons prélat.

30. A messieurs, je vous prie
Ne me forcez pas là
Pour toutes vos promesses
Je ne changerai pas
Je vous le remercie
De votre charité
Je veux rester fidèle
A Jésus mon sauveur.

31. Les ordres arrivèrent frères,
Et même par exprès
Qu'il n'en fallait conduire
Ces gens à Montpellier
Par des grandes charrettes
Les attachèrent là
N'en versèrent des larmes
Sur leur triste départ.

32. Adieu mes très chers

Adieu mes chers amis
Adieu ceux des montagnes
Et ceux du bas pays
Je quitte cette terre
Je m'en va dans le ciel
Pour jouir de la gloire
Du Seigneur des Seigneurs.

33. A la grande journée
De la résurrection
Ce sera là, mes frères
Que nous nous reverrons
Nous porterons des palmes,
Des palmes de lauriers
Marqués de la victoire
Emblèmes des vainqueurs.

34. Rochette m'accompagne
On nous va séparer
En entrant dans la ville
Ville de Montpellier
Ah mon heure s'approche
O Seigneur de mon sang
L'Evangile qu'on prêche,
Qu'au peuple j'ai prêché.

35. Eternel, je te prie
Fait que je m'aille
Asseoir au trône de ta grâce
Et de ta charité
Lave nos chères âmes
Efface nos pêchés
Au sang du sacrifice
Que Jésus a souffert.

Le Temple de Vernoux

Odette Autrand

La liberté de culte fut enfin reconnue par l'Assemblée Constituante d'abord, consacrée par le Concordat napoléonien, mais... il fallait reconstruire des temples et ce ne fut pas simple.

En 1807, après intervention de Boissy d'Anglas, l'Ardèche obtient le droit de reconstruire 16 temples à répartir dans les 5 consistoires de l'époque (plus de 60 avaient été détruits de 1670 à 1685).

Le Consistoire de Vernoux est pour sa part autorisé à bâtir 3 temples (il en avait eu six avec l'Edit de Nantes) : Ils vont s'élever à Vernoux, à Chalencon et à Alboussière mais les choses traînent. Dès 1809, on se plaint d'être obligé de célébrer le culte en plein air, dans les bois, en 1811 puis en 1816, on annonce toujours des lieux de réunion en plein air. Pourquoi tant de lenteur ? C'est un problème financier, les protestants auraient voulu une imposition générale... puisque eux-mêmes participaient à l'entretien du culte catholique depuis...130 ans, depuis la Révocation et la destruction de leurs temples : on leur avait détruit leurs temples, pourquoi devaient-ils en payer la reconstruction ?

Ceci explique la lenteur des souscriptions volontaires, il faut savoir aussi que le Département de l'Ardèche ne subventionne que le temple de Privas.

La situation à Vernoux

Après la chute de Napoléon 1er, c'est le retour des Rois :

- Le préfet de l'Ardèche est M. d'Indy,
- Le maire de Vernoux, choisi par le Préfet est Mr de Gumpertz, proche de M. d'Indy,
- En face d'eux, Le Docteur Isaac Peirot, fils du pasteur Pierre Peirot, est responsable de l'église Consistoriale de Vernoux et plus largement porte parole du protestantisme ardéchois. Il a été maire de Vernoux , il est proche de Boissy d'Anglas[1].

1819 : Isaac Peirot écrit au Préfet :

« Vaugeron, le 26 juillet 1819 :

Monsieur le Préfet, J'ai l'honneur de vous adresser les plans et le devis du temple de Vernoux, je vous prie au nom du Consistoire d'examiner ces pièces et de les revêtir de votre approbation afin que l'on puisse s'occuper au plus tôt de ce travail important.

Vous serez sans doute étonné, Monsieur le Préfet, du taux élevé de ce devis, mais je le crois susceptible de quelque réduction, il est, au surplus, divers objets qui peuvent être ajournés, tels que les tribunes et le pavé de l'intérieur.. . Les offres volontaires ne s'élevant qu'à environ 15000 francs, réalisables dans l'année. Cette somme est bien au dessous de nos besoins, nous comptons, Mr le Préfet, sur la munificence du Gouvernement pour nous aider à supporter un fardeau qui est au dessus de nos facultés et nous vous prions d'intercéder en notre faveur...

La division qui existe à Chalencon au sujet de l'emplacement du temple en a fait ajourner les plans et devis...ce temple ne devant pas être aussi vaste que celui de Vernoux, nous n'aurons pas besoin d'implorer les mêmes recours...

J'aurai l'honneur, sous peu de jours, de vous adresser les rôles des souscriptions...»

1820 et 1822 : les travaux du temple sont mis et remis en adjudication.

Les problèmes qui vont ralentir la construction sont liés à la grandeur de ce temple qui, dit un rapport doit pouvoir contenir 2 000 personnes, la nécessité de faire appel, notamment pour les pierres de taille à des entreprises plus éloignées, pour la toiture où l'on va mettre du plomb.

1823 : Le pasteur Lanthois demande au Préfet de faire accélérer le déblocage des subventions :

« Il est temps que disparaissent enfin nos réunions au Désert. Il est temps que des édifices modestes viennent enfin régulariser parmi nous les formes extérieures du culte et nous permettent de nous rassembler chaque dimanche au mépris des intempéries d'un climat souvent rigoureux pour offrir en commun désormais nos hommages au Seigneur pour l'invoquer tout particulièrement chaque dimanche en faveur du monarque bienfaisant qui, jaloux de se montrer le père de tous ses sujets ne cesse de s'acquérir de nouveaux droits à vénération... Pr Lanthois. »

Le 1er devis de 56 000 francs sera ramené à 30 000 et un emprunt sera contracté : on reporte à plus tard le plafond en bois, les lambris et le tambour.

1 Boissy d'Anglas né à Saint-Jean-Chambre en 1756, accède au monde politique dès la Révolution et s'y maintient sous le 1er Empire et la Restauration. Grand défenseur des libertés individuelles, il s'active pour faire respecter les droits reconnus aux protestants par le Concordat (1801) et la Charte (1815).

1826 : c'est l'inauguration du temple

On est en régime concordataire, Le temple est donc un bâtiment officiel, sa façade néo-classique rappelle bon nombre de bâtiments de l'époque. Le soutien du toit en pierre de tailles soulèvera des critiques ainsi que les 1 500 chaises à l'intérieur.

Pour cette inauguration officielle, le Préfet demande au maire, M. de Gumpertz de le représenter, mais celui-ci refuse par cette lettre :

« Vernoux, 6 Octobre 1826 : Monsieur, Arrivé hier soir, après une absence de cinq semaines, j'ay trouvé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 septembre dernier et votre arrêté du dit jour.

Je suis infiniment flatté de la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer. Permettez-moi d'y répondre confidentiellement et sans détour : Cette assistance blesserait mes principes, n'étant pas analogue à ma croyance.

Monsieur le baron Dubay, ayant fait l'ouverture du temple de Chalencon, ses coreligionnaires en avaient été très contents et satisfaits ; oserai-je vous prier de l'engager à vous remplacer pour présider la cérémonie à Vernoux. Je l'inviterai à venir prendre gîte chez moi et à nous procurer le plaisir de nous voir.. Si toutefois, il ne pouvait accepter, airiez-vous la bonté de désigner un membre protestant du conseil municipal ? J'ose attendre cette marque de bienveillance de votre part et une réponse prompte et définitive.

J'ai l'honneur....signé de Gumpertz

.....les membres protestants du Conseil sont : Mr Piberet de Jallatte, Pourret, Chalamet, Lacombe. »

C'est le baron Dubay d'Alboussière qui sera présent à l'inauguration le 23 Octobre 1826.

Seulement le temple n'était pas fini et il y eut alors des problèmes pour l'achever, rectifier les malfaçons et rembourser l'emprunt alors que les autorités sous le règne de Charles X et le ministère de Mgr Frayssinous n'étaient guère favorables aux protestants. La municipalité freinait aussi. Les choses traînent donc en longueur et les demandes se renouvellent sous la Monarchie de Juillet, Louis Philippe étant plus ouvert.

Quelques détails se dégagent

1829-1830 : Le Consistoire écrit au Préfet :

« Vaugeron, 15e janvier 1829

Monsieur le Préfet,

Vous avez accueilli avec bonté les observations que j'ai eu l'honneur de vous présenter le 22e 7bre dernier relativement à l'état de pénurie où se trouvait le Consistoire de l'église de Vernoux pour acquitter ses dettes. J'ai aujourd'hui celui de vous adresser les délibérations qui ont été prises...

Il est certain, Mr le Préfet que les mots les plus justes et en même temps les plus en harmonie avec nos institutions serait d'établir une contribution qui porterait indistinctement sur tous les habitants de la section de Vernoux sans distinction des cultes, mais comme ce mode pourrait troubler les consciences de quelques esprits particuliers, le Consistoire s'en rapportera avec une entière confiance à ce que votre sagesse déterminera.

Il me semble qu'un moyen qui satisferait tous les intérêts serait de solliciter de la bienveillance du Gouvernement un secours de 5 000 à 6 000 francs et d'autoriser le Consistoire à imposer sur les fidèles de son église d'après les formes que vous arrêteriez les sommes qui manqueraient...

Je suis, avec un profond respect votre très humble et obéissant serviteur et administré.

Dr Peirot, maire honoraire, Président du Consistoire de l'Eglise de Vernoux ».

A la suite d'une demande de renseignements venue du Ministre, le Sous-Préfet répond au Préfet en Février 1829 :

« ...Les opérations du Consistoire relativement à la construction du temple dont il s'agit ne me paraissent pas avoir été dirigées avec un esprit d'économie bien entendu, elles ont été irrégulières, en ce que les plans et devis adoptés par l'administration n'ont pas été suivis et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer l'embarras que l'on trouve aujourd'hui à terminer cet édifice entrepris sur une trop vaste échelle.

Si je suis bien informé, le plan dressé par Mr d'Allier, architecte à Valence, aurait suffi aux besoins de la population protestants et n'aurait pas excédé les ressources, mais on tierça la longueur et la largeur du bâtiment pour la maçonnerie en employant des pierres de taille au lieu de moellons, on fit une corniche en pierres au lieu de génoise en tuiles, on couvrit le toit en ardoises. Il reste à faire un plafond. Le temple renferme, dit-on 1 500 chaises qui ne sont pas soumises à un droit, il faudrait régler un tarif...».

7 Juillet 1830 : (quelques jours avant les Trois Glorieuses qui verront le remplacement de Charles X par Louis Philippe). Le Baron Cuvier, protestant, est alors Conseiller d'Etat, chargé des affaires des cultes non catholiques, il répond au Préfet de l'Ardèche :

« ... par votre lettre du 18 juin dernier, vous me transmettez diverses délibérations du Consistoire de Vernoux dans lesquelles, il expose les embarras...

J'aurais vivement désiré pouvoir venir dans ce moment au secours de cette église, mais il me reste maintenant trop peu de fonds... J'apprécierai mieux vers la fin de l'année...

Il y a lieu toutefois de s'étonner que les demandes faites par le Consistoire à la Commune de Vernoux pour obtenir, soit une imposition extraordinaire, soit une allocation sur son budget annuel n'aient pas eu plus de succès : les protestants qui composent la moitié de la population et qui ont contribué, il y a quelques années à une imposition extraordinaire de 6 000 francs pour l'église et la maison curiale auraient dû,il me semble, s'attendre à quelque réciprocité de la part de leurs frères catholiques.

Recevez, Monsieur le Préfet... »

Il faudra à plusieurs reprises réparer ce temple, le plus grand de l'Ardèche, dont les dimensions aussi imposantes sont à la mesure de ce que représentait pour les protestants du plateau de Vernoux le droit d'avoir enfin un lieu de culte visible de tous.

La correspondance échangée entre Boissy d'Anglas et le Docteur Isaac Peirot évoque d'autres problèmes : d'une part cette conversion au catholicisme de la sœur du pasteur, cette jeune fille trouvant asile dit-on chez le maire de Vernoux : conversion, selon Albin Mazon, enlèvement selon les sources protestantes... au moment où se plantent les croix de mission (1818). D'autre part les problèmes des écoles protestantes ...

Des écoles protestantes aux écoles laïques :

En 1828, Isaac Peirot envoie un rapport au Baron Cuvier, Conseiller d'Etat, chargé des cultes non catholiques, il brosse la situation des écoles auxquelles les protestants sont si attachés :

« Monsieur le Conseiller,
Voici le résultat de mes recherches relativement à l'enseignement primaire... il n'existe que quatre écoles dont les maîtres soient brevetés dans l'arrondissement de l'église consistoriale de Vernoux, trois enseignent selon l'ancienne méthode et reçoivent chacune une trentaine d'élèves, la quatrième est une école d'enseignement mutuel établie à Vernoux, chef lieu du canton, dirigée par un maître éclairé, Mr Manson, qui avait fait des études préparatoires au ministère évangélique et qui a fini par se vouer entièrement à l'instruction de la jeunesse. Indépendamment des leçons de lecture, d'écriture, de calcul et de religion, il enseigne les principes de grammaire française et donne des notions d'histoire et de géographie. Cette école reçoit 90 élèves et pourrait en recevoir un bien plus grand nombre si une grande partie des pères de famille, par une économie mal entendue ne préféraient envoyer leurs enfants pendant l'hiver, chez des paysans qui après avoir terminé leurs travaux agricoles se constituent d'eux-mêmes instituteurs et donnent leurs leçons moitié français, moitié patois....
Monsieur le Conseiller, c'est principalement les filles...qui sont entièrement négligées, il serait nécessaire d'établir pour elles des écoles particulières dirigées par des femmes qui leur apprendraient, indépendamment de la lecture, de l'écriture et du calcul, les travaux inhérents à leur sexe. Des protestants ont voulu en former une à Vernoux mais l'autorité locale appuyée par l'autorité supérieure a contrarié ce projet dans la vue de favoriser une congrégation de femmes qui donnent des leçons... »

Ce rapport évoque les méthodes pédagogiques : ce qu'on appelle l'ancienne méthode ou méthode individuelle consiste à prendre chaque enfant séparément ; quand l'effectif augmente, se répand la méthode simultanée initiée par les frères des Ecoles Chrétiennes qui est devenue la classe par cours regroupant ceux qui ont le même niveau. Plus originale et venue des pays anglo-saxons, était la méthode mutuelle qui utilisait des moniteurs répétant la leçon que leur avait faite le maître : c'est une pédagogie de groupe : chacun ayant à sa tête un moniteur, les groupes variaient selon les matières. Le maître, comme celui de Vernoux pouvait diriger un effectif très important : jusqu'à 100 élèves !
Ce rapport évoque aussi l'enseignement des filles et se montre en avance sur son époque où l'on imaginait peu l'instruction autre que religieuse.

En 1833, le protestant Guizot oblige chaque commune à entretenir une école de garçons : ces écoles où l'on apprendra à lire, écrire, compter et craindre Dieu, comportent donc un enseignement religieux, elles peuvent être soit catholiques, soit protestantes, communales (ou publiques) ou bien privées. C'est la première loi qui organise vraiment un système scolaire, son application sera contrôlée par les inspecteurs dont les rapports sont très précis.

L'enseignement des filles reste privé pendant longtemps encore. Les maîtres doivent être munis d'un Brevet de Capacité mais les congréganistes en sont dispensés : la lettre d'obédience de leur supérieur suffit.

Les écoles de Vernoux sous la loi Guizot :

Vernoux aura très vite deux écoles communales de garçons : l'une catholique et congréganiste, l'autre, protestante que dirigera le même maître, Mr Manson pendant de longues années, jusqu'en 1866 !

En 1866, sous le Second Empire, on a :

- L'école protestante communale avec M. Manson, 72 ans , 51 ans de service, chevalier de la Légion d'Honneur, rapports élogieux de l'Inspecteur. : 58 élèves, dont 12 ont plus de 13 ans.
- L'école congréganiste communale tenue par les frères de Marie : frère Méthode, débutant : 85 élèves, 5 de plus de 13 ans.
- L'école congréganiste libre de filles, tenue par les Sœurs de la Présentation de Marie, dirigée par Sœur Emilie et deux adjointes : 92 élèves dont 50 en pension.
- Deux écoles protestantes libres de filles tenues par Rosalie Vialet (65 élèves dont 10 en pension), et par Julie Chapon (51 élèves dont 10 en pension).

Les deux maîtresses ont préparé leur brevet à l'école normale protestante de Privas ;
Les états de situation de 1870 citent les mêmes écoles mais la scolarisation se développe, les effectifs augmentent . On est à l'aube de la IIIe République :
M. Henri Roche a remplacé M. Manson : il a 105 élèves : 38 payants et 67 gratuits et assure un cours d'adultes de 48 élèves.
A l'école catholique de garçons, Frère Méthode a 107 élèves ,
Les écoles de filles suivent la même évolution

De nouvelles écoles vont apparaître entre 1870 et 1880

- En 1874 : La maison d'école protestante va se construire avec deux classes, dans le quartier proche du temple, terrain au quartier dit de Pierrond. Cette école deviendra l'école laïque de garçons après les lois de Jules Ferry en 1881-1882.
- On va créer l'école protestante puis laïque de la Justice : école mixte de hameau de 33 garçons et 17 filles en 1880. Un bâtiment neuf est construit vers 1880, puis s'ajoutera celle de Roissac.
- Une salle d'asile libre, future école maternelle protestante est créée par le pasteur de Magnin, en 1873, tenue par Mlle Dumas aidée par une femme de service : Mlle Rosalie Combier, mais l'institutrice ne reste pas et c'est Rosalie Combier qui s'occupe des petits avec beaucoup de dévouement, mais n'a pas l'instruction suffisante pour être institutrice. Elle va cependant garder longtemps les tout petits, elle a ainsi 35 enfants de 2 à 4 ans en 1879. A cinq ans, ils vont aller à la classe enfantine adjointe à l'école de filles.
- La maison de l'ancien maire, M. De Gumpertz, en face du temple est achetée pour l'école primaire de filles et la classe enfantine qui deviendra école maternelle laïque, alors la salle d'asile protestante fermera ses portes.

Une personnalité originale : Rosalie Combier 1831-1904

Rosalie Combier, protestante convaincue, se consacre aux œuvres charitables.

Longtemps monitrice d'école du Dimanche, elle est engagée par le pasteur à la salle d'asile où elle garde les enfants dont les mamans travaillent dans les usines de soie, elle les habille au besoin, couturière devenue aide maternelle. Elle se consacre à des visites aux malades et à l'aide aux plus démunis : Elle tricote et confectionne chaussettes, couvertures et vêtements avec des restes de tissu: c'est propre, chaud mais, paraît-il, un peu fantaisiste !

Profondément religieuse, elle s'engage dans le Réveil et suit assidûment les réunions évangéliques. Elle quitte l'Eglise Réformée Libérale officielle de Vernoux pour l'Eglise Evangélique Libre, indépendante qui ouvre une salle de culte, mais garde de bons rapports avec tous. A sa mort, en mars 1904, la salle de l'Eglise libre s'avère trop petite, le service religieux a lieu au temple assez vaste pour contenir une foule de 1 200 à 1 400 personnes.

La municipalité de Vernoux a donné son nom à la rue où elle habitait, entre écoles et temple.

Sources : A.D. 07 série T, série V, série 2 O

Le Vivarais et le Velay protestants (S.Mours) rééd. Dolmazon.

Documents concernant Vernoux au début du XIXe d'après la correspondance d'Isaac Peirot avec Boissy d'Anglas

Extraits des notes du pasteur Mours déposées au Bouschet de Pranles

Lettres du Dr Peirot à Boissy d'Anglas :

Le 2 mars 1818 :

« La mission qui a eu lieu à Vernoux a mis la division entre les protestants et les catholiques ainsi que l'avaient prévu les personnes raisonnables. Nous avons quelques mariages mixtes, on en a troublé l'union... Le chef de cette mission, nommé Belos, du département de la Drôme est un jeune homme d'un tempérament bilieux très fanatique, il n'a cessé d'attaquer le culte réformé, il s'est surtout signalé le dernier jour du haut d'une estrade où l'on venait de planter une croix, entouré de 3 ou 4 000 personnes dont la moitié était protestante. Arrivé (?) à cette cérémonie par curiosité, il a lancé l'anathème contre tous ceux qui n'adorent pas la croix. Ces propos ont failli exciter un massacre général. Les protestants se sont retirés furieux. Le missionnaire s'en est aperçu mais il n'a rien fait pour réparer ses torts crai... (craignant ?) que sa vie ne fût exposée, il s'est retiré de suite par une route détournée. Le maire était présent à cette cérémonie ! - c'est lui, dit-on, qui a enflammé son zèle, il est notoire qu'il est entré dans quelques maisons protestantes sur l'esprit desquelles, il croyait avoir de l'influence pour les inviter à se faire catholiques. Il a même remis à quelqu'une des passages du N.T. pour prouver la fausseté de religion protestante accompagnés de ses réflexions. J'en ai eu une entre les mains. On a fait changer de religion la sœur du ministre de Vernoux, ce qui produit un très mauvais effet et c'est la femme du maire qui en est l'auteur. Cette jeune personne a été ruilée (recelée ?) par le maire où elle est restée 6 jours sans que son père ait pu lui parler. Il s'était présenté, on l'a menacé de le faire arrêter par la gendarmerie. Mme de Gumpertz, femme du maire, vient de conduire cette fille au couvent de Thueyts. Son père a porté plainte au minis... de la police, je vous prie de l'appuyer, il est essentiel pour la tranquillité qu'on résiste. Il faudrait que M. le Maire fût destitué, mais le préfet est son intime ami et partage ses principes. Cependant, il s'aperçoit, dit-on, qu'il s'est mis trop en évidence, il a même été consulté à cette occasion. Il y a eu déjà quelques ri... ? qui n'ont pas eu de suite. Nos protestants ne sont pas endurants, mais ils n'attaqueront pas. Ils sont assez sages pour se contenir si les catholiques les... bp. Au surplus, plusieurs cath. n'ont pris aucune part à ces excès. Ils en gémissent et désirent une punition exemplaire. Je vous prie de donner connaissance de ces faits au mi... de la police et de faire en sorte qu'il n'y ait plus de missions à l'avenir comme on nous en menace, il faudrait bien sévir contre le maire. Pardon de vous avoir donné tous ces détails, mais j'ai cru la chose nécessaire pour la satisfaction de nos protestants et la tranquillité publique.

Le maire a dit publiquement que dans cinq ans, il n'y aurait plus de protestants. »

13 mars 1818

« Vaugeron, 13 mars 1818 : Mon cher et respectable ami, Je suis chargé par notre Consistoire de vous prier de vous intéresser au succès de ses demandes. L'une a pour objet d'avoir un 3e pasteur pour la section de Chalencon qui lui a été accordé mais dont la nomination n'a pas eu lieu jusqu'à ce moment par des considérations particulières. Auj. la confirmation de cette nomination par le Roi est d'autant plus urgente que le pasteur qui desservait les secteurs de Vernoux et Chalencon nous a donné sa démission pour aller fonctionner dans une autre église où il a été nommé , de sorte qu'au 1er av. prochain, nous serons sans pasteur, c'est pourquoi j'ai été chargé de vous prier de faire la confirmation de M. Lanthois auquel nous avons adressé ... ? Le Préfet doit avoir transmis les pièces relatives à cet objet au ministre avec un avis favorable s'il m'a dit vrai. L'autre demande est encore d'un intérêt plus majeur puisqu'il s'agit de solliciter des secours pour construire 3 temples. Je vous adresse la décision (?) prise par notre Consistoire à ce sujet dont je suis le rédacteur. J'ai été chargé personnellement de faire toutes les démarches qui peuvent en assurer le succès, et c'est pour cela que je me suis rendu auprès de notre préfet pour le prier de nous être favorable. J'ai été très bien accueilli, on a trouvé notre demande fondée, juste et trop modeste puisqu'il voudrait que tous les contribuables indistinctement contribuassent à la construction de nos temples. Il m'a promis d'expédier le tout au ministère.

Mais tiendra-t-il parole ? C'est ce dont ses principes bien connus me donnent quelques doutes. Notre Cre met en vous tout son espoir et je vous prie de ne rien négliger pour assurer la réussite de notre demande ; j'adresse au mi. Une expédition de notre délibération. Le thermomètre de l'opinion pour notre préfet à Privas est absolument au-dessous de zéro, il ne paraît nulle part et ne reçoit personne... Mr du Bay est allé à Largentière occuper provisoirement la place de Sous-Préfet... Il voudrait l'obtenir définitivement, il n'est pas plus aimé que le préfet, j'en suis fâché mais il a eu de grands torts. »

5 Juillet 1822

« Vendredi 5 Juillet 1822 : ... Notre école d'enseignement mutuel va on ne peut mieux. Ses Succès sont dus en partie au maître qui la dirige et qui est un excellent sujet. Sa situation y contribue aussi et je ne doute pas qu'elle se soutienne, à moins que M. de Frayssinous ne s'y oppose, ce que nous redoutons beaucoup. Les autres écoles (?) du département qui sont venues après n'ont pas reçu l'autorisation du recteur. Les prêtres ne veulent pas absolument parler de ces établissements. Nous avons cependant quelques catholiques dans la nôtre...

Comme vice-président de la Société biblique, ne pouvez-vous pas, mon cher ami, nous faire expédier quelques Bibles ou autres ouvrages que nous donnerions en prix aux élèves. Si cela était praticable, je vous prierais de les faire adresser à M. Rattier, pasteur, prés. A Valence. Je désirerais aussi avoir quelques tableaux de grammaire et de géographie. Je sais que la Société d'Instr. élém. en envoie à des écoles. Je vous serais obligé d'en faire pour nous la demande aux membres de cette société avec lesquels vous avez des relations. »

Réponse de Boissy d'Anglas à Isaac Peirot

« Paris, ce 16 mars 1818 : J'ai adressé à mon ancien collègue St Prix, mon cher ami, la lettre du ministre de la police qui autorise sa rentrée en France, je vous prie de lui faire demander s'il l'a reçue...

J'ai remis une copie de votre lettre écrite de ma main à ce même ministre en déclarant par écrit à la suite d'icelle qu'elle était de quelqu'un dont j'attestais la véracité et en qui j'avais la plus grande confiance. J'ai ajouté que je croyais ne pas devoir le nommer pour ne pas l'exposer à des préventions dangereuses. M. de Céres(?) a promis de s'en occuper et en a parlé à M. Lainé qui a dit que cela était fort exagéré. Le ministre de la police a répondu qu'il le croyait très exact. Je ne sais pas quelle suite, il y sera donné : ne vous découragez pas et marquez-moi ce que vous saurez bien exactement, s'il vous plaît, afin que si on vérifie les faits, on se convainque qu'il n'y a point d'exagération dans mes rapports.

Je me suis plaint au ministre de la police de ce qu'on n'avait pas destitué le maire de Tence, il m'a soutenu que c'était fait. Faites-moi le plaisir d'écrire à M. de Marnhac pour savoir ce qui en est. On se plaint dans beaucoup d'endroits des missions. A la Rochelle, M. Dalmas a été obligé de rendre compte aux ministres de leurs prédications incendiaires. Les prêtres ont dit qu'il était aussi impossible de pardonner aux protestants qu'aux meurtriers parce qu'ils assassinaient tous les jours Jésus-Christ ; qu'on devait les traiter comme des incendiaires parce qu'ils avaient incendié l'église du Seigneur ; comme des parricides parce qu'ils avaient porté la main sur Dieu le Père etc... Les protestants de la Rochelle ont été fort courroucés de ces discours. On a dit au ministre que les protestants allaient faire des contre missions, cela les a fort alarmés. Il ne faut pas le faire sans doute mais il n'est pas mal qu'ils le croient.

J'espère que le père de la Dlle qu'on a fait catholique à Vernoux a adressé au ministre de la police une plainte énergique et qu'il n'en restera pas là. Veuillez m'envoyer une copie de ce qu'il a écrit, signée de lui. Il faut mettre de la persévérance et de la force dans les réclamations de ce genre, autrement, elles n'aboutissent à rien.

J'ai recommandé au ministre de l'Intérieur M. Dubay présenté pour la sous-préfecture de Largentière, j'ai peur qu'on n'y nomme un étranger. On m'a répondu qu'on avait à déplacer des sous-préfets de chefs lieux et des secrétaires généraux. J'ai néanmoins beaucoup insisté pour M. Dubay.

Les ultras sont furieux de la loi sur le recrutement qui leur ôte la préséance dans l'avancement et les places et qui rétablit comme vétérans les anciens soldats de la Révolution. Leur espoir est que le peuple ne voudra pas exécuter la conscription, ce serait un grand malheur, nous aurions alors la milice.

On va reprendre le Concordat, j'ai bien peur qu'il ne passe.

M. Lainé ne veut pas renvoyer le préfet, il faut espérer qu'il finira par s'y résoudre.

Je vous salue de tout mon cœur.

B. d 'A.

Le petit séminaire de Vernoux

Pierre Coulet

Nous verrons essentiellement ici la création et la fermeture du Petit Séminaire ainsi qu'un court développement sur un de ses élèves, Xavier Vallat.

La création du Petit Séminaire

L'histoire du Petit Séminaire de Vernoux dont ne subsiste aujourd'hui que le porche, débute en 1815 sous la forme d'un modeste établissement d'enseignement secondaire à l'initiative de l'abbé Fustier dans des locaux mis à sa disposition par l'abbé Mazard natif de Vernoux. Il s'agissait de la « maison Mazard » appelée aussi « maison de Vabres » du nom de son ancien propriétaire d'Apchier de Vabres. Cette maison était proche des « maisons Mestier » dont nous reparlerons. On y entrait par une porte qui donnait sur le chemin qui descend à l'hôpital.

Il recevra près de 100 élèves pensionnaires ou externes venant de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

L'institution comprenait le petit collège (élèves non nourris) et le grand collège (élèves nourris). L'enseignement n'était pas uniquement religieux. Il y avait aussi des cours de français.

En 1819, une demande de secours financier au Conseil municipal de Vernoux est refusée.

Le château de Maisonseule est alors à vendre. l'abbé Fustier et son économe l'achètent pour

40 000 F et l'organisent en centre d'enseignement.

Le 1er avril 1820, la communauté déménage à pied . Professeurs et élèves au nombre d'une centaine, quittent Vernoux *« en procession, bannière de Saint-Louis de Gonzague en tête... »*[1] Tout le mobilier scolaire est emporté à Maisonseule ; à noter cependant que peu d'élèves de Vernoux suivent.

En 1822, c'est la fusion avec l'école de Sainte-Barbe d'Annonay, l'ensemble formant le Petit Séminaire. L'abbé Fustier cède alors sa place à la Congrégation de Saint-Basile (abbé André Fayolle).

Cependant, Maisonseule se trouve en concurrence avec le collège ecclésiastique de Bourg St Andéol à qui Mgr Molin, évêque de Viviers, décide de transférer le titre de Petit séminaire.

En octobre 1826, le transfert est définitif mais l'établissement reste encore ouvert pendant 2 ans.

En 1828, le château de Maisonseule est vendu. Le collège de Privas, ancien couvent des Récollets est offert « aux messieurs de St. Basile », le personnel de Maisonseule y est transféré. M. Fayolle en sera le Supérieur jusqu'à sa mort en 1867 . Tous les élèves de Maisonseule ne suivent pas à Privas. Certains reviennent à Vernoux…

Pendant ce temps, à Vernoux

Selon le chanoine Fromenton, Mgr Molin évêque de Viviers *« savait que les notables protestants, M. Boissy d'Anglas en tête, étaient en instance auprès du gouvernement pour obtenir, à Vernoux représenté comme le centre d'une population calviniste de 20 mille âmes, un collège d'aspirants au ministère du culte réformé ; que, non contents d'une école appelée d'enseignement mutuel, qu'ils avaient fondée à côté de leur temple, et où ils élevaient de 80 à 100 enfants protestants, ils avaient commencé à donner des leçons de latin à une douzaine d'étudiants ; et qu'ils avaient jeté les yeux sur la maison Mestier, contiguë à la maison Mazard où se mourrait le petit pensionnat catholique. Le seul moyen de paralyser ces efforts était de s'emparer du poste les premiers ».*

La communauté catholique ne reste pas inactive… M. Mazard accepte de vendre sa maison à condition qu'elle soit utilisée à perpétuité pour l'éducation des garçons. Les maisons Mestier avec cours et jardins sont également achetées pour compléter l'ensemble.

En juillet 1825, Mgr Molin, adresse au gouvernement royal une demande pour ouvrir l'établissement. Parallèlement, *« On combat à Paris les intrigues protestantes »*. Les catholiques de Vernoux avec le curé Chifflet, le maire, M. de Gumpertz, réclament la prompte création de l'école.

À la rentrée scolaire 1827-1828, l'abbé Coste de St. Martin-de-Valamas est nommé Supérieur du nouveau collège par l'évêque, Mgr Bonnel qui a succédé à Mgr Molin.

En 1828, la nouvelle institution est transformée en Petit Séminaire et va fonctionner jusqu'en 1906[2].

Après la Séparation des Eglises et de l'Etat de décembre 1905

L'année 1906 est fertile en évènements. Les tensions nées de la Séparation sont loin d'être retombées.

En Ardèche, les élections législatives donnent lieu à de nombreux incidents dans la première circonscription de Tournon où deux candidats s'affrontent : Murat pour les Républicains et Hyacinthe de Gaillard-Bancel pour les Conservateurs. Ce dernier l'emporte mais un rapport est présenté à la Chambre sur ces incidents.

1 Saint Louis de Gonzague, né en 1568, Jésuite, canonisé en 1726, « *Patron céleste de toute la Jeunesse chrétienne* », selon la déclaration de Pie XI, le 21 juin 1925.

2 Pour plus de renseignements sur la période 1828-1906, on se reportera au texte très détaillé du chanoine Fromenton cité dans les sources principales.

On peut lire dans le Journal Officiel, sous la plume du Rapporteur :

« Dans le canton de Vernoux, on disait couramment : après les élections qui vont débarrasser le pays des Républicains, on partagera les terres des protestants et on en finira avec ces canailles » [1]

Ces menaces semblent avoir été prises suffisamment au sérieux par la communauté protestante de ce canton pour que certaines familles aient entassé quantité de pierres dans les greniers afin de parer à toute attaque venant des catholiques…

La fermeture du Petit Séminaire en 1906

« …Le petit séminaire de Vernoux disparut dans la tourmente qui dépouilla l'Eglise de France de tous ses biens (…). Chaque jour on attendait l'arrêt fatal. Il arriva le 12 décembre au matin. Ordre était intimé par la Préfecture d'avoir à évacuer les locaux du Petit-Séminaire ».

Le Supérieur renvoie les élèves et attend son expulsion.

« Il faisait froid à cette époque sur le plateau de Vernoux et ce fut par des chemins pleins de neige que les élèves durent se rendre dans leurs familles le vendredi 14 décembre… ».

L'expulsion du Supérieur eut lieu une semaine plus tard, le dimanche 23 décembre dans l'après-midi, en présence du sous-préfet de Tournon et des autorités civiles entourées de 40 gendarmes et de 80 hussards de la garnison de Valence.

Un élève qui fera parler de lui plus tard

Parmi les élèves expulsés il y a Xavier Vallat qui a 15 ans, et dont les parents habitent Pailharès, près de La Louvesc.

1 J.O. du 23 juin 1906

Élevé dans un milieu catholique réactionnaire et antisémite, il deviendra, député de la droite conservatrice et nationaliste. C'est une personnalité complexe qui, malgré ses idées, a noué des amitiés pendant la Grande Guerre avec des hommes de tous bords notamment Juifs ! C'est un « Poilu », revenu mutilé et décoré, très « antiboche ».

Élu député en Ardèche en 1919, battu en 1924, élu de nouveau en 1928 dans la 2e circonscription de Tournon, il exprimera une haine viscérale pour Léon Blum président du Conseil en 1936 après la victoire du Front populaire.

Vallat participera au gouvernement de Vichy. Compte tenu de son passé pendant la Grande guerre, il est d'abord Secrétaire Général aux Anciens Combattants, de juillet 1940 à mars 1941 puis sera le premier Commissaire général aux questions juives. Il va doter la France de la législation antisémite la plus élaborée et la plus sévère d'Europe. (Second statut des Juifs du 2 juin 1941). Cependant Vallat en butte avec le nazi Dannecker est évincé de son poste en mai 1942 où il est remplacé par Darquier de Pellepoix. Il finira la guerre au micro de la radio de Vichy remplaçant Phillipe Henriot exécuté par la Résistance. En 1947, il passe en Haute-Cour de Justice et sauve sa tête de justesse. Compagnon de prison de Charles Maurras, il sera libéré en 1949 et poursuivra une carrière dans la presse nationaliste. Xavier Vallat est mort en 1972 *« avec ses certitudes »*.

Sources principales, dont sont extraites les citations

Chanoine Fromenton ; *« Le petit séminaire de Vernoux »*, Imprimerie Habauzit, Aubenas, 1922.

L. Joly ; *« Vallat, du nationalisme chrétien à l'antisémitisme d'Etat, 1891-1972, biographie »*. Grasset, 2001.

Les rues de Vernoux autour du temple et des écoles laïques

Pierre Coulet

Le choix du nom des rues de Vernoux dans le quartier protestant autour du temple et des écoles est intéressant : rue des écoles, rue Rosalie Combier, rue Ferdinand Buisson, rue Boissy d'Anglas, place Pasteur.

Nous restreindrons notre commentaire à Ferdinand Buisson et Pasteur, les noms de Boissy d'Anglas et Rosalie Combier étant évoqués par ailleurs.

Ferdinand Buisson

Si on se replonge dans l'histoire de « l'école de Jules Ferry », au début de la IIIe République, on n'est pas étonné de lire le nom de Ferdinand Buisson sur la plaque apposée sur le mur de l'école laïque.

Quel est son parcours ?

Né en 1841 dans une famille protestante, il perd son père, magistrat, à l'âge de 17 ans et gagne sa vie comme précepteur tout en continuant ses études. Il obtient une licence de lettres et l'agrégation de philosophie.

À l'âge de 25 ans, en 1866, ne voulant pas prêter serment à l'Empire, il s'exile volontairement et part pour Neuchâtel où on lui confie la chaire de Philosophie et de littérature comparée.

La période 1866-1870 est une période de controverses à l'intérieur du protestantisme. Ferdinand Buisson est issu du milieu « revivaliste » (chapelle Taitbout) il évolue et se rapproche des protestants libéraux, souhaitant une Eglise libérale sans livres infaillibles et sans autorité sacerdotale. Pendant son séjour en Suisse, il donne des conférences où il demande que l'enseignement de l'histoire sainte soit mis en dehors du programme de l'école primaire et remplacé par l'histoire de l'humanité. Il revient à Paris à la chute de l'Empire et est très lié aux Républicains.

Fin 1871, il est Inspecteur de l'Enseignement Primaire à Paris ; sa nomination est cependant rapportée à cause de l'opposition de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Jules Simon ministre du gouvernement Thiers le nomme secrétaire de la commission de statistique de l'enseignement primaire.

En 1873, il est délégué de la France à l'Exposition internationale de Vienne, puis en 1876 délégué de l'instruction publique à l'Exposition Universelle de Philadelphie où les Etats-unis fêtent le centenaire de leur indépendance.

Période 1879-1896

Après la victoire des républicains à la Chambre des députés en1877, il est nommé inspecteur général. En 1879, les républicains obtiennent aussi la majorité au Sénat.

Ferdinand Buisson est nommé en février 1879 par Jules Ferry à la Direction de l'enseignement primaire. Il s'agit d'une fonction très importante en cette période de rénovation de l'enseignement qu'il conservera pendant 19 ans, jusqu'en 1896. Il participera à l'élaboration de *« tous les projets de loi, tous les règlements, toutes les circulaires »*. De cette période, on retiendra son

Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire

Avec la collaboration de James Guillaume (ce sera l'équivalent français de la « Grande Encyclopédie pédagogique » publiée de 1858 à 1875 à Stuttgart par le Dr. Schmid, directeur du Gymnase). La première édition en quatre volumes paraît de 1882 à 1887 (5500 pages).

Il s'agit d'une encyclopédie qui doit servir de guide théorique et pratique pour l'enseignement primaire (public et privé). Les rubriques sont écrites par des personnalités reconnues : par exemple Camille Flammarion pour « Astronomie ». Ernest Lavisse pour « Histoire ». Émile Durkheim, professeur de pédagogie et sciences sociales à Bordeaux puis à la Sorbonne pour « Education », « Enfance », « Pédagogie » etc. La Première partie traite de pédagogie théorique, la Seconde correspond à un cours d'instruction primaire à l'usage des maîtres. On y trouve de nombreux exemples de programmes et de plans de cours. Ce Dictionnaire qui vient en appui de la rénovation scolaire menée par la IIIème République a commencé à être publié dans l'urgence en « feuilleton » (parties théorique et pratique) de 32 pages à 50 centimes deux fois par mois. Les souscripteurs seront essentiellement des membres de l'enseignement public et élèves des Ecoles normales.

Ferdinand Buisson va ensuite entamer une carrière politique

Il est élu député radical-socialiste dans le département de la Seine en 1902, il siègera jusqu'en 1914 puis de 1919 à 1924. Ferdinand Buisson est fortement lié à l'élaboration de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Dès 1903, il est président de la commission parlementaire chargée d'étudier les différentes propositions avec Aristide Briand comme rapporteur. Les travaux se poursuivent jusqu'en 1905 pour aboutir, après passage devant la Chambre et le Sénat à la loi de Séparation promulguée par le Président de la République le 9 décembre.

En 1914, Ferdinand Buisson préside la Ligue des Droits de l'Homme, créée en 1898 à la suite de l'affaire Dreyfus, où il succède à Francis de Pressenssé.

En 1918, il est Président de la Ligue de l'Enseignement, où il succède à Jean Macé. Il milite pour l'enseignement professionnel obligatoire et pour le droit de vote des femmes.

Ferdinand Buisson reçoit le Prix Nobel de la Paix en 1927, avec un allemand pacifiste Ludwig Quidde, réfugié en Suisse. Pendant les dernières années de sa vie, partisan de la S.D.N., il défendra l'idée d'un rapprochement franco-allemand.

Il meurt en février 1932.

Sources

Notice biographique sur F. Buisson par J.-M. Mayeur dans « Les Protestants » (A. Encrevé, Dir.), Beauchesne Editeur, Paris, 1993.
P. Nora, Le « Dictionnaire de pédagogie » de Ferdinand Buisson, cathédrale de l'école primaire, dans « Les lieux de mémoire », (P. Nora, Dir.) Quarto Gallimard, Vol. 1, 1997.
P. Cabanel, « Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900) », Presses Universitaires de Rennes, 2003, chapitre 2.

Pasteur

Le temple limite à l'ouest la place Pasteur, longée par la rue des écoles. Précisons que Pasteur n'est pas protestant. C'est un homme illustre, connu de tous, considéré comme un « Bienfaiteur de l'Humanité ». Son traitement des malades atteints de la rage, ses découvertes sur les microbes, ses travaux sur le ver à soie ont eu un retentissement considérable dans le monde entier. Nous ne retracerons pas ici sa carrière. Rappelons simplement que l'Institut Pasteur de Paris a été inauguré en 1888 et que Pasteur a été reçu avec beaucoup de solennité par la ville d'Aubenas en 1882 [1]. On a de la peine à imaginer aujourd'hui ce que fut sa notoriété, y compris

1 Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Cahier n° 99, 2008, pp. 83-85.

nos campagnes. Décédé en 1895, il fait figure de « savant » emblématique et a sa place dans les manuels scolaires dès le début du XXe siècle.
À ce propos, il est intéressant de relire l'épilogue du « Tour de la France par deux Enfants » de G. Bruno, à la date du 31 décembre 1904[1]. Un paragraphe est intitulé « Les découvertes de Pasteur ». On peut y lire :

« Les découvertes de Pasteur profitent non seulement à la France, mais au monde entier. Ses recherches ont tracé la voie où d'autres se sont engagés (...) Chaque année, des milliers de vie humaines échappent ainsi à la mort, grâce aux découvertes de Pasteur et de ses élèves. Le grand homme n'est plus ; mais le bien qu'il a fait, loin de s'éteindre avec lui, va s'augmentant chaque jour ».

Dans le récit, au cours de la veillée en ce dernier jour de l'année, une photo de Pasteur est même donnée comme étrennes aux enfants…
Ce « livre de lecture courante » exaltant les bienfaits de l'instruction et de la science a imprégné l'imaginaire de générations d'écoliers de la IIIe République. Il ne nous paraît pas surprenant de trouver dans ce quartier de Vernoux une place Pasteur que longe la rue des écoles.

1 G. Bruno, *« Le Tour de la France par deux enfants »*, Librairie classique Eugène Belin, Paris.
La première édition date de 1877 ; remanié après 1905 pour en éliminer les références religieuses, l'ouvrage figure encore aujourd'hui au catalogue de la librairie Belin, après avoir été tiré à plus de 8 millions d'exemplaires.

A partir de la plaque des déportés du 13 avril 1944 à Vernoux en Vivarais

Témoignages recueillis par Edith Roche

De cette place sont partis en déportation :

- Georges Faure, aide- pharmacien 17 ans
- Raymond Etienne et son épouse Marie-Thérèse 36 ans
- Pierre Ponton, 34 ans
- Auguste Riou, archiprêtre à Vernoux, 65 ans et son vicaire Pierre Malburet 27 ans
- Gerson Haguenauer, 44 ans
- Maurice Hamburger, médecin, 45 ans
- Jean Braun, réfugié Tchèque, 34 ans et son épouse Braun Anne-Marie 34 ans
- André Manta, employé des P.T.T., 32 ans

Lors de la deuxième guerre mondiale une rafle a eu lieu à Vernoux le 13 avril 1944. Commanditée par la gestapo et exécutée par des miliciens, les arrestations concernèrent des résistants. 11 personnes furent déportées et emmenées dans les camps de la mort, certaines ne revinrent jamais. La plaque commémorative, posée sur la maison « Le Frédéric» appartenant à la famille Jarjat de Vernoux, sur la place qui porte cette date, donne simplement la liste. La mémoire orale nous renseigne encore aujourd'hui.

Pour rappel

Le 16.12.1943, la Gestapo arrête à Vernoux Arnal Sully, 30 ans qui procurait de faux-papiers. Il travaillait au salon de coiffure de Mme Bourgha situé à la place de la maison Tourasse, rue S.Vialet. Emmené en voiture, il est retrouvé le jour même assassiné sur le bord de la route Alboussière-St Péray. Prétextant un besoin naturel, il aurait tenté de s'échapper. Torturé à mort, on retrouva son corps dans un ravin horriblement mutilé (Tem. Michel Gounon).

Georges Faure est arrêté chez lui, le matin, comme otage à la place de sa mère qui tenait un café (allée de Prat) et était absente ce jour là. Il a 17 ans. Conduit à Saint Etienne puis Compiègne, il est ensuite déporté dans des wagons à bestiaux où l'on entasse jusqu'à 160 personnes, à Neuengamme en Allemagne. Libéré à Ludwiglusk, il est rapatrié par avion au Bourget le 8.6.1945. Il ne reverra pas Vernoux. Il décède à Auxerre dans l'ambulance qui le ramène au pays le 16.6.1945. Il est enterré aux Ollières.
Sources : A. Demontes « *L'Ardèche Martyre* » 1946, imprimerie E. Mazel-Largentière (Ardèche).

D'après un témoin, Michel Gounon qui avait 13 ans à cette époque, Jojo (Georges) « apprenti pharmacien » aurait accompagné, à la demande de Mme Etienne conjointe du pharmacien, une dame qui les aurait dénoncé aux allemands. Cette personne se serait présentée à la pharmacie sollicitant de faux papiers d'identité et des cartes d'alimentation pour son fils qui « allait prendre le maquis ». Madame Etienne lui proposa alors les services de Jojo qui la conduisit chez Monsieur Ponton pâtissier.
Monsieur Ponton était locataire de la maison d'André Gounon (père du narrateur) rue de la Tourette, sa pâtisserie

se trouvait à la place de celle de la famille Favergeon dans la rue Simon Vialet. Elle est fermée depuis 2007.

Raymond Etienne pharmacien, avait 47 ans. Très maigre, il avait perdu un œil par accident dans son enfance. Ses lunettes furent cassées dans ces tribulations. Déporté à Neuengamme, il est mort au camp de concentration de Bergen-Belzen en mars 1945.

Son épouse née **Marie Thérèse Michelon** le 13 avril 1908, était surnommée « **Coucou** ». Son père était bourrelier sur la Place Aristide Briand à l'emplacement de la Caisse d'Epargne. A 36 ans elle est déportée pour faits de résistance à Ravensbrück et Zwodau. Elle reviendra des camps de la mort. Elle est décédée le 18.12.1996 à Cros de Cagnes (06). Elle tenait un magasin de couture dans la rue Simon Vialet. Leur fille Colette est également arrêtée. Embarquée dans le car, sur injonction d'un soldat allemand, elle en redescend quelques instants plus tard libérée (Tem. Maurice Reyne).

Lors de la rafle du 13 avril 1944, le véhicule qui emmène les prisonniers s'arrête à Lamastre. Route de Vernoux, les miliciens courent vers les maisons habitées par des juifs. Ceux-ci, dans un premier temps avaient séjourné à l'Hôtel du Commerce de Lamastre. Ces jeunes faisaient partie de la bourgeoisie juive française, universitaires, ils se cachaient à Lamastre. Leurs appartements décrits comme « sans confort », donnaient sur la montagne. Ce jour-là, une fête avait lieu chez un des juifs : Francette, amie juive résidant en Provence, était venue visiter son mari juif, Pierre Montus. La maison est cernée.

Charles Caldecott dit **Charly** est présent, il est arrêté avec ses autres amis vers 16 h 30. A l'époque, il habitait à « Mondesir », une cabane de jardin appartenant à la famille Manois, à l'emplacement actuel d'Ecomarché, soit à l'écart du centre ville de l'époque. (**Sources** : J. Bernard : Musée de Desaignes). Il reviendra de déportation et finira ses jours avec Madame Etienne. Il disait de son amie, en parlant de ses douleurs rhumatismales : « Coucou a son colonne verticale tout rouillée à la base » (Tem. Michel Gounon).

M. et Mme Etienne ont eu deux enfants : Colette qui faillit être déportée et Jacques né en 1930 et décédé en 2008. Après l'arrestation de leurs parents, le Docteur Pierre Delarbre les prit sous sa protection. A cette époque, la pharmacie comptait un préparateur : Paul Serillon. Il avait environ 25 ans lors de ces faits. C'était le père du journaliste de télévision Claude Serillon.

Michel Gounon précise que Mme Etienne recevait beaucoup de gens, notamment des anglais : une dame anglaise retraitée la visitait souvent ; elle habitait la maison Rozier rue Boissy d'Anglas avec une autre compatriote ; ainsi que des juifs dont deux musiciens : l'un d'eux pianiste célèbre avait un prénom d'emprunt : Saguer qu'il gardera comme nom d'artiste. Le couple habitait les Peschers.

M. Etienne avait mis au point un système pour éviter le brouillage de la radio. Gamins, Jacques Etienne entraînait Michel Gounon pour « reparasiter » le système, faisant d'autres bêtises : volant le beurre de cacao nécessaire à la fabrication des suppositoires, buvant du vin de Frontignan utilisé pour les fortifiants et même soustrayant des boîtes de boules de gomme.

Le jour de l'arrestation, les allemands cassèrent la vitrine de la pharmacie en donnant un coup de crosse. Au bruit du verre cassé, le **Docteur Maurice Hamburger**, gastroentérologue parisien de renom, né le 14 septembre 1894, français de religion israélite, locataire d'un appartement situé au dessus de la pharmacie voulut porter secours. Il est arrêté mais réussit à faire partir sa femme et sa fille. (Tem. Michel Gounon). D'une autre source d'information c'est « *suite à un vol de papiers d'identité à la mairie du village de Vernoux, Maurice, Simone et leurs deux filles sont arrêtés avec un groupe de résistants, par un milicien français (condamné à mort à la Libération), accompagné de soldats allemands. A ce moment, le milicien ne connaissait pas encore l'identité juive de la famille Hamburger. Maurice en a profité pour demander que ses filles puissent aller à l'école. Sa femme Simone, et ses filles Claude et Sylviane ont pu s'enfuir et se cacher jusqu'à la fin de la guerre. Elles ne l'ont jamais revu.* » (Tem.Général Finiels).

Déporté en Allemagne, il sera ensuite conduit dans les camps de concentration russes. On l'« utilisera » comme médecin dans les goulags. Le 10 Octobre 1947, le tribunal civil de la Seine le déclare « mort pour la France », mention portée en marge de son état civil le 27 avril 1948. Toutefois, une liste de prisonniers publiée par la Croix-Rouge allemande en 1963, confirme qu'il était toujours vivant et prisonnier en 1956. (Tem. Dr Alain Delarbre).

La propriétaire de la pharmacie était alors Madame veuve Dupau, dont le mari avait été maire de Vernoux et dont le gendre, M. Clare gérait l'immeuble. Bien que sans diplôme, à la mort de son mari, Mme Dupau avait assuré la vente et la confection des produits. Plus tard la pharmacie a été achetée par la famille Livergne (Tem. Michel Gounon).

Pierre Ponton âgé de 34 ans, est mort en déportation à Neuengamme en Allemagne en 1945 (Tem. Michel Gounon). Il était pâtissier, marié à Marguerite Bernard institutrice décédée en 1996 et enterrée au cimetière de Vernoux. Le couple avait deux filles : Jacqueline mariée sans enfant et Nicole qui a eu deux garçons : Christophe et Eric, lequel a trois enfants (Tem. Marthe Ponton).

Pierre Ponton était le frère de Jeanne Ponton dont certains disaient d'elle : « c'est le vicaire du Pasteur ». Elle est décédée en 1996.

Augustin Riou, archiprêtre, né en 1879. Il est arrêté à l'âge de 65 ans et sera libéré le 30.05.1945, de retour au pays, il décédera en 1952. Il est enterré au cimetière de Vernoux (A. Demontes :*l'Ardèche martyre*). On prétend à tort qu'il a été victime d'une confusion avec le curé de Silhac, le père Rignol, résistant. connu sous le pseudonyme de Lieutenant Antonin, arrêté le 21 décembre 1943, (bien avant lui) incarcéré à Montluc , il fut transféré le 23 février 1944 à Fresnes. Le curé Rignol fut libéré le 18 Août 1944.

A propos de l'arrestation à Vernoux, le Général Finiels rapporte : *« une personne inconnue se serait présentée chez le curé de Vernoux, d'après Mme Etienne, quelques jours avant les arrestations, donc, début avril 1944, demandant de lui indiquer des personnes susceptibles de procurer un abri sûr pour des amis résistants poursuivis par la Gestapo.*

Naïvement le curé lui indique un certain nombre de noms, y compris lui-même et son vicaire. Tous seront déportés. »

On ne sait pas ce qu'est devenu **Pierre Malburet** 27 ans lors des faits, son vicaire.

Lors de la rafle, les allemands et miliciens questionnèrent la population, notamment les enfants, pour savoir si des juifs étaient cachés au pays. C'est peut être ainsi que **Gerson Haguenauer** 44 ans a été déporté. On ne le connaissait pas au pays et on ignore son sort.

En est-il de même pour le couple de réfugiés juifs tchèques **Jean Braun** 34 ans et son épouse **Anne-Marie**. Se cachaient-ils ? On ignore également leur sort.

André Manta, employé des P.T.T., 32 ans de passage à Vernoux, s'apprêtait à prendre le car. On ne connaît pas son destin.

Michel Gounon se souvient d'un bon copain Claude Caen et de sa sœur qui habitaient la maison Ponton, rue Boissy d'Anglas. Leur père était patron de l'entreprise Philipps en Belgique. Il était très souvent absent. Par mesure de sécurité, Claude avait été placé chez des fermiers, les Rochedieu à « Eschiol », St Apollinaire de Rias. Les garçons se retrouvaient souvent et notamment pour ramasser des champignons : ils empruntaient le chemin de Vaussèche puis le gué pour se rendre à « Eschiol ». Les passages des garçons suscitaient souvent des questions des riverains sur l'identité de Claude.
Des familles cachaient des juifs : la famille Baré à Sagnelède. Maurice Reyne rapporte que deux familles belges juives réfugiées à Vernoux venaient chez lui écouter les nouvelles transmises par la radio. L'ancienne maison Chaudier et la maison contigüe jouxtant la maison Coste, Place de l'Eglise étaient occupées par des juifs. (Tem.Michel Gounon).

Michel Gounon continue son récit sur des faits familiaux :
Au moment de l'arrestation de M. Pierre Ponton, une perquisition a lieu chez ses parents. Heureusement, son père ayant aperçu le matin, les véhicules des allemands et comprenant le danger « était parti à la pêche ». Dans l'immeuble Gounon, un appartement était loué pour les vacances à M. Boulan, officier de réserve et ingénieur vivant à Paris. Il y avait une malle. Cette malle contenait des cartes d'état major et deux revolvers que par précaution, le père de Michel Gounon avait enlevé pour les cacher avec d'autres papiers, dans la Traction de M. Boulan remisée au garage situé en face de la place Pasteur. Ces cartes suscitèrent beaucoup de questions chez les allemands qui mirent à l'épreuve Mme Gounon en lui coinçant les poignets dans la porte pour la faire avouer. La Traction de M. Boulan fit réquisitionnée ainsi que la Simca V appartenant au Dr Teulhet pétainiste, responsable de la Croix Rouge qui faisait passer à l'occasion des colis pour les prisonniers en Allemagne.
M. André Gounon instituteur était recherché et fiché comme « Communiste dangereux ». Son permis de chasse lui avait été retiré afin de lui soustraire son fusil. Le Dr Pierre Delarbre, maire, bien qu'il eut une jambe plâtrée (résultat d'une chute d'un balcon non protégé alors qu'il venait de faire un accouchement à domicile), est intervenu auprès du Préfet pour qu'on lui rende son permis.

Toujours à cette époque, Maurice Reyne rend hommage à son instituteur M. André Gounon. Il écrit : « *Il y avait dans notre classe d'école un enfant réfugié craintif... qui subissait les brimades des grands, notre instituteur (M. André Gounon) nous a alors dit : « Kalfon... est juif, celui qui lui fera du mal aura à faire à moi ! »*

Maurice Reyne faisait passer des valises à Jeannot (le rouquin) ou à Henri Roche maréchal-ferrant dont la forge était avenue Vincent d'Indy à l'emplacement de M. Boissy mécanicien agricole, ou par son père au curé de Silhac. Une chambre située au 3e étage de sa maison était réservée aux maquisards de passage.

A propos de la rafle, il raconte : *« ma mère qui était encore au lit le matin de la rafle du 13 avril 44, a été réveillée par un homme en civil qui l'a menacé avec un revolver sur la poitrine, en lui demandant : « Où est votre mari ? » Elle n'en savait rien, car mon père était alors au « café Bessy » , celui de la rue Simon Vialet où il fut prévenu de ne pas rentrer chez lui, car les « miliciens y étaient ». Par qui ? je ne sais plus, mais mon père se cacha jusqu'à leur départ.*
« Celui qui avait réveillé ma mère en sursaut fut appelé par un confrère et ne s'attarda pas chez nous. Heureusement car nous avions affiché, sans précaution (grosse faute), une petite photo de De Gaulle, format carte postale : l'une des premières que nous avait donné un ami résistant de passage. Les miliciens, trop pressés ne l'ont pas vu, ni du reste la carte d'Europe où des petits drapeaux montraient le recul des allemands sur le front Russe. Je ne sais ce qu'il serait arrivé sinon ?
Ainsi, mon père dût à un « canon » matinal au bistrot, d'avoir échappé à la rafle de Vernoux.
Je tiens ce récit de ma mère, qui en fut bouleversée, car je n'étais pas présent, j'étais alors à « Valence où je faisais mes études... et contribuais modestement à la Résistance comme « courrier ».
A la suite de ces événements, nous avons caché des mitraillettes « Sten » qui étaient dans le garage de mon père (alors mécanicien), dans notre caveau mortuaire de famille à Morizon « (Silhac), que gardait le frère de mon père... et que connaissait le curé résistant du lieu : le père Rignol »

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont accepté de témoigner sur ces évènements, plus particulièrement le docteur Alain Delarbre.

Albon, Saint-Pierreville, Féouzets, Colognac, Château de la Tour

1. Féouzets

Une famille protestante paysanne au hameau de FÉOUZETS à travers les archives familiales

Les combats pour l'école à la fin du XIXe siècle.

2. Colognac

Un amour romantique impossible entre Auguste Colognac, fils de juge de paix protestant et Elisa Comte, jeune fille catholique du château de La Tour

3. Château de La Tour

Les actions de maintien de l'ordre de Claude de Vocance de 1684 à 1709 à travers la correspondance reçue de ses supérieurs et mandants, analysée et interprétée par Elisa Lascombes.

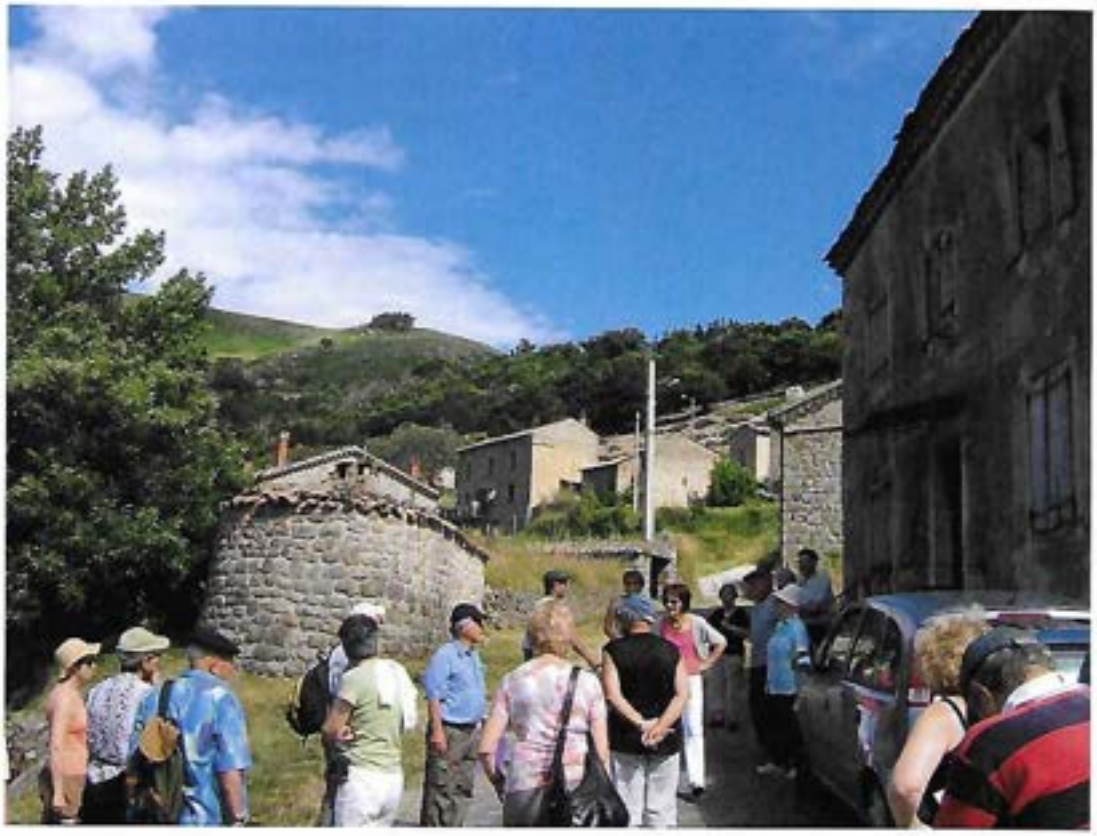

Féouzets

Une famille protestante paysanne au hameau de Féouzets à travers les archives familiales

Gisèle Hervé Vernhes, Jeanine et Franck Payot

Féouzets est un hameau des Hautes Boutières, rattaché à cette période à la commune de Marcols qui devient d'ailleurs Marcols-les-Eaux en 1906.
Il est situé dans la vallée de la rivière Veyruègne et il dépend du canton de St Pierreville.
La consultation des archives départementales de l'Ardèche, et des documents : actes notariaux et récépissés divers, retrouvés lors de la vente de la maison familiale de Soubeyranne, située non loin de FÉOUZETS nous permettent de remonter le fil du temps, de retracer l'histoire de la famille VERNHES[1] et de faire revivre ce hameau.
Pour la période fin du 19e et 20e siècle, nous avons fait appel à la transmission orale familiale et aux souvenirs de Fernande née en 1914. Son enfance et son adolescence sont marqués par la vie du hameau qu'elle quitte en 1943.

XVIIIe et XIXe siècles

Nos ancêtres sont nés, ou ont vécu à Féouzets sur 4 générations et bien avant sur Marcols-Albon. A la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, une période trouble et difficile commence pour les Protestants, beaucoup d'entre eux deviennent Nouveaux Convertis sous la contrainte.
Sur les registres paroissiaux de l'époque nous retrouvons transcrits les états civils de nos aïeux :

Les générations successives

1. VERGNES Jean-Pierre né en 1699 et GARNIER Marie née en 1716.

Sur les registres paroissiaux catholiques de 1699 de Marcols, nous trouvons le baptême de Jean-Pierre le 6 avril 1699 fils de Pierre Vergnes et Jeanne Cluzel du lieu d'Albon. On l'appellera Vergnes Jean-Pierre dit Cluzel, du nom de sa mère afin de le distinguer d'autres Jean Pierre Vergnes ou Vernhes. Dans les actes nous retrouvons cette appellation « dit Cluzel » pour la descendance de Jean-Pierre.
Le mariage de Jean-Pierre Vergnes et Marie Garnier est béni par le pasteur Fauriel le 21-06-1732 après la rédaction d'un contrat de mariage chez Me Gerland.
Jean-Pierre et Marie ont plusieurs enfants : Jacques né en 1733, puis Louis, Catherine, Louise…
Sur les registres paroissiaux catholiques nous trouvons Jacques : *« l'an mille sept cent trente trois et le cinquième de juin est né et a été baptisé le septième du dit moy et par moy soussigné, Jacques Vergnes fils naturel de Jean-Pierre, drapier et Marie Garnier du lieu de la Sauzée de la même paroisse. Son parrain a été Jacques Vergnes son cousin et sa marraine Catherine Chavede la même paroisse. Pauin curé ».*
Sur les registres protestants nous notons la naissance de Catherine le 28 avril 1748 et son baptême le 5 mai 1748 par le pasteur Blachon, le parrain David Serrepuy et la marraine Catherine Chambon.
Sur les registres paroissiaux catholiques de Marcols lors d'une régularisation massive de 33 enfants protestants le 18.03.1749, nous lisons les nouveaux baptêmes de Louis (5 ans environ) et Catherine (1 an environ), *« enfants de Jean-Pierre et Marie Garnier concubinaires »*, le parrain Jacques Chaise et la marraine Marie Ambert sont désignés par le clergé.

2. VERNHES Louis né en 1724 et SERRE Louise née en 1726

Le mariage de Louis Vernhes et Louise Serre est béni par le pasteur Peirot le 03.12.1747 après la rédaction d'un contrat de mariage chez Me Lafont. Louis et Louise ont également plusieurs enfants : Marie-Thérèse, Jacques, Suzanne, Marie, Anne…
Marie-Thérèse née en 1748, est baptisée par le curé Baillé de Marcols lors de la même régularisation le 18.03.1749 avec pour parrain Jacques Chaise et marraine Marie Ambert.

Suzanne est baptisée par Peirot le 18 novembre 1759, il est écrit : *« j'ai baptisé **Suzanne Vernhes** née le huitième du courant, fille lég. à Louis et Louise Serre du lieu d'Albon, paroisse de Marcols son parrain Louis Vergnes sa marraine Suzanne Serre ».*

3. VERNHES Jacques dit Cluzel né en 1733 et VERNHES Suzanne, née en 1759.

Le 26.12.1772 Me Lafont-Gerland dresse le contrat civil de mariage de Jacques Vernhes dit Cluzel avec Suzanne Vernhes :
« … fût présent Jacques Vernhes dit Cluzel, travailleur de terre fils légitime de Jean Pierre et défunte Marie Garnier au mas de Mournet paroisse de Marcols d'une part et Louis Vernhes et Louise Serre habitant au lieu de la Sauzée paroisse de Marcols, père et mère légitime de Suzanne Vernhes leur fille d'autre part. Procédant devant nous le sieur Jacques Vernhes dit Cluzel de l'avis et conseil du sieur Jean Pierre Vernhes son père ici présent, lequel promet d'épouser en légitime mariage la dite Suzanne Vernhes, et les sieurs Louis Vernhes et Louise Serre mariés, promettent de leur côté d'obliger leur dite fille de tout leur possible à se marier avec le dit Jacques Vernhes… et les uns et les autres s'engagent de le faire bénir et solenniser à l'église catholique apostolique et romaine pourvu qu'aucun empêchement civil ou canonique n'y survienne… le dit Jean Pierre Vernhes dit Cluzel père du fiancé lui a donné… ses biens présents et à venir… à la charge par son dit fils de le nourrir et l'entretenir, payer ses dettes, les légitimes de ses autres enfants et de faire ses honneurs funèbres... et aussi en faveur du préciput mariage le dit Louis Vernhes et Louise Serre …ont donné à leur fille Suzanne, fiancée absente, le dit fiancé pour elle acceptant du dit Louis Vernhes la pension de vingt huit livres que Jean Chambonnet du lieu du Villard lui sert annuellement suivant acte reçu …ledit Louis Vernhes donateur s'il vient à mourir avant le mariage donne à sa fille… (sont énumérés beaucoup de champs)… le tout d'une valeur… de la somme de quatorze cent nonante livres … »

Il est à noter que lors de la rédaction de l'acte notarial la jeune fiancée absente n'avait que 13 ans.
Nous n'avons pas retrouvé la date de la bénédiction du mariage ni de lien proche de parenté entre les deux fiancés.

A la suite de l'Edit de Tolérance de 1788, la sénéchaussée de Villeneuve de Berg se déplace à quatre endroits différents de l'Ardèche : Villeneuve, la Voulte, Gluiras, Privas pour régulariser les naissances, les mariages, les décès bénis par les pasteurs. De nombreux protestants viennent déclarer des états civils même anciens. En peu de temps sont ainsi régularisés officiellement de nombreuses personnes du canton de St Pierreville, environ 600 pour Gluiras-Beauvène, Marcols-Albon, St Pierreville. Ce chiffre élevé montre la forte implantation protestante dans ces communes. Parmi eux, Jacques Vernhes dit Cluzel vient faire enregistrer à Gluiras quatre enfants. Le juge-mage Barruel enregistre le mariage et les enfants déjà nés :
« le dit jour ont comparu Jaques Vernhes dit Cluzel et Suzanne Vernhes du lieu d'Albon paroisse de Marcols, lesquels pour se conformer à l'édit de novembre dernier enregistré nous déclarent en présence de messire Salomon, du sieur Cholvy fils de Jacques Ribes de Gluiras et du sieur Chabal de St Pierreville, qu'à la suite de leur contrat civil du 26 décembre 1772, ils s'unirent en vray et indissoluble mariage et que de leur union sont nés et baptisés trois filles et un fils, la première (9.06.1777) baptisée sous le nom de Louise, la seconde (9.12.1779) baptisée sous le nom de Marie, la troisième(12.02.1782) baptisée sous le nom de Marianne, et le quatrième (3.11.1785) baptisé sous le nom de Jean-Pierre, requérant acte de cette déclaration qui leur a été octroyé et le dit Vernhes signe avec nous et les témoins, son épouse a dit ne le savoir ».
Suivent les signatures.
Sur la bible de Jacques Vernhes dit Cluzel sont notées les naissances. Entre 1777 et 1801 Jacques et Suzanne ont eu 10 enfants, dont trois garçons, Jean Pierre et deux Jacques l'un né en 1788 et baptisé à 6 mois en 1789 et l'autre né en 1793.
Sur l'acte de succession de Suzanne Vernhes en avril 1816 il est noté que du mariage de Jacques Vernhes dit Cluzel sont nés 9 enfants, un seul Jacques y est cité (ce qui permet de supposer que le premier né en 1788 est décédé jeune (décès non mentionné sur les registres), le second **Jacques Vernhes** est notre ancêtre.

Nous retrouvons Jean-Pierre et Jacques soldats : à la révolution de 1789, la 1ère République est proclamée le 22.09.1792. Après divers gouvernements, c'est l'avènement de NAPOLEON sacré empereur en 1804. Après le front de l'Est, un second est ouvert en Espagne. Le besoin de soldats devient plus important : de 240 000 en 1808, il passe à 1 200 000 en 1813, les classes de 1808, 1813, 1814 seront appelées trois fois. Ces ponctions sont durement ressenties dans les campagnes.
Sur le canton de St Pierreville, 372 conscrits doivent se présenter au tirage au sort, des agriculteurs en majorité : 92%, les autres plus fortunés achètent des remplaçants. Les garçons VERNHES n'échappent pas au tirage au sort.

VERNHES Jean Pierre (Cluzel) né en 1785 part une première fois, puis rentre dans ses foyers. Nous avons un certificat de libération provisoire en date du 19.03.1810 pour être mis en activité de fermier et il peut se déplacer librement à l'intérieur du département.
Il sera présent lors du décès de son père Jacques Vernhes dit Cluzel le 25.03.1812.
Ensuite il est rappelé et dirigé le 26.11.1813 sur le dépôt de Bayonne. Les batailles font rage et sont sanglantes dans les Pyrénées entre les troupes de Wellington et les troupes françaises.
Dans l'acte notarial de succession des biens délaissés par Suzanne Vernhes veuve de Jacques, nous trouvons cette annotation : *« il a été convenu entre les frères et sœurs VERNHES que leur frère Jean Pierre est décédé à la bataille qui eut lieu entre les anglais et le général SOULT commandant l'armée française à Toulouze ».*
En effet le général SOULT promu maréchal d'empire en 1804 avait repris le commandement des armées d'Espagne et des Pyrénées en 1813.
La succession de Jean Pierre, présumé décédé à l'armée ne sera régularisé que le 12.02.1820.

Le moulin

4. VERNHES Jacques né en 1793 et TESTARD Marianne née en 1798.

Vernhes Jacques est parti aux armées en 1813.
Deux lettres adressées à sa mère et son frère Jean Pierre attestent sa présence à Savone en Italie en 1813.
Il décrit sa vie et les duretés de la guerre :
« nous sommes partis de Savone à une petite ville à quinze lieues... La Chiot... un port de mer... nous sommes là pour garder cette ville... Nous sommes bien dangereux à nous battre dans la nuit... Nous sommes habillés tout en blanc.. nous n'avons rien que l'habit et en plus un fusil qui est bien pesant... 16 livres, une giberne qui pèse 20 livres... Vous me demandez si je n'ai pas eu de mauvaises rencontres mais grâce à Dieu, je n'ai rien risqué.
Je suis votre très cher fils pour la vie.

Extrait de la 2e lettre datée du 14.11.1813 :
« Ma très chère mère... Nous sommes dans un pays où ils font partir tout le monde. Ils ont fait tirer des dix sept jusqu'à quarante, la jeunesse et les hommes mariés... Ils ont pas voulu tirer. Ils se sont révoltés... On les a fait attraper par la troupe et fait manger tous leur biens et encore il a fallu

partir. Ma très chère Mère, je suis très fâché de voir autant de pauvres affaires... à la volonté de Dieu, il nous faut subir notre sort. Nous venons d'apprendre des nouvelles de l'armée, que le 6e, le 13e et le 21e bataillon, ils se sont donnés une forte bataille en Allemagne... Ils ont été vainqueur de leur entreprise... Ils ont fait des vaillances magnifiques... des soldats jeunes qui font de l'honneur à toute la France et aux soldats anciens... Que j'aimerai mieux être dans le pays que d'être où nous sommes, mais s'il plait à Dieu, l'heure que je ne penserai pas, je viendrai dans le pays... ».

Il termine sa lettre disant qu'il a reçu la somme de trente francs, ce qui représente une bonne somme pour l'époque, car en 1810 un ouvrier gagnait 2 Frs par jour, 3 à 3,5 Frs à Paris.

Son adresse : Jacques VERGNES, soldat dans le 102e Régiment d'Infanterie de ligne, 4e Compagnie, 5e Bataillon... département de Montenotte. Napoléon avait annexé le nord de l'Italie et Montenotte était devenu un département Français.

Jacques Vernhes sera libéré en 1815. Entre temps les Bourbons sont revenus sur le trône après la défaite de Waterloo le 18.06.1815.

Louis XVIII devient Roi de France aussi c'est « *Au Nom du Roi* » que Jacques Vernhes reçoit une convocation :

« Il est ordonné à VERNHE Jacques, militaire rentré dans ses foyers de la commune de Marcols, canton de St Pierreville, arrondissement de Privas de se rendre à Privas le 16.11.1815 à 8 heures précises du matin où il se présentera à la préfecture devant le conseil d'examen et sera mis à la disposition de M. Le Général, Commandant le Département pour concourir à l'organisation de la légion ... ».

Jacques Vernhes ne retourne pas à l'armée. Sa mère décède le 16.12.1815, après avoir fait son testament. Elle donne le quart de ses biens à Jacques, n'ayant plus de nouvelles de son fils Jean Pierre depuis 1813.

Jacques Vernhes se marie à l'âge de 23 ans le 21.05.1816 avec **Marianne Testard** âgée de 18 ans, née à Féouzets.

En 1818 nous notons que dans un acte notarial : Cession et Transport « *Marie VERNHES Cluzel fait Cession et transport à Jacques Vernhes Cluzel son frère propriétaire demeurant au moulin de Féouzé commune de Marcols... ».*

Le lieu du moulin n'est pas précisé.

La famille **Testard** est originaire du hameau de Féouzets.

Louis le père a reçu en 1815 des biens de son oncle décédé qui avait été domestique à Colognac.

Le 08.11.1835 Louis Testard partage ses biens entre ses 8 enfants. L'aîné Alexandre reçoit le quart et le reste est divisé en 8 parts, les dettes mêmes verbales sont également réparties en 8 parts.

Son testament très détaillé comporte 32 pages. La lecture de ce document nous informe sur l'habitat, la situation des maisons familiales, l'élevage, sur les cultures, l'eau, le nombre de familles habitant le hameau… C'est un hameau riche et vivant.

A cette époque, il y a de l'eau : une fontaine, des écluses et des petits canaux d'irrigation, l'utilisation est soumise à des obligations : des horaires et des jours précis, un puits communal, celui-ci est utilisé jusqu'en 1963 environ. A l'heure actuelle, la source qui alimente le hameau a été donnée par une grand-tante juste avant son décès en 1961 (Aima Vernhes épouse Souche). Elle se situe avant le transformateur, sur la route. Un réservoir y a été construit.

Les cultures sont en terrasse : seigle, orge (gruau pour la soupe), avoine pour les cochons. Nous trouvons des chanvrières, chênaies, pâtures, près, essarts, des châtaigniers et des jardins potagers accolés aux maisons dont l'un de ces jardins deviendra le cimetière familial.

(Marianne avait reçu en héritage, entre autre, une partie de la maison familiale Testard, le jardin jouxtant et la bergerie située à Soubeyranne. Cette bergerie sera transformée en maison d'habitation par le plus jeune fils de Jacques et Marianne, Louis Henri pour accueillir sa famille de 14 enfants).

Le bétail comprend des moutons, chèvres, cochons, des bovins car il est fait mention dans le testament de plusieurs grenier à foin et volailles (mention de basses- cours).

Jacques et Marianne ont une grande famille : 10 enfants, 6 filles et 4 garçons nés entre 1820 et 1844, dont **Louis Henri Vernhes** notre arrière grand-père et grand-père. Ils agrandissent leur domaine car nous trouvons de nombreux rachats de terrains tant aux sœurs VERNHES, qu'aux frères et sœurs de son épouse, ainsi qu'aux voisins.

Le premier cadastre de Marcols, établi en 1842 nous renseigne sur l'importance de la propriété : le bulletin des propriétés N° 360 de Vergnes Jacques demeurant à Féouzets, commune de Marcols, recense 19ha 38a 83ca de terres et les localise. Le cimetière est situé dans la parcelle jardin N° 522 à Féouzets et le bâtiment parcelle 526.

Jacques fait son testament le 27.11.1857 et lègue le quart de ses biens à son fils aîné Louis. A cette date sept enfants sont encore vivants. Jacques décède en 1865 à l'âge de 72 ans et Marianne en 1877 âgée de 79 ans. Les deux tombes sont dans le jardin devenu cimetière familial, on peut lire gravé dans la pierre

"ICI repose VERGNES JACQUES décédé en l'année 1865 Es regretté bon père de famille"

Puis, au bas de la pierre au centre, un écrit est indéchiffrable.

La pierre tombale de Marianne ne laisse apparaître aucune inscription.

5. VERNHES Louis Henri né en 1844 et PAYOT Victorine né en 1847.

Louis Henri est le dernier des 10 enfants de Jacques Vernhes et Marianne Testard.

Conscrit de 1864, sur sa feuille d'examen est noté sa taille : 162cm, sa profession : boulanger, sait lire et écrire. Il sera exempté (faible constitution). D'après le registre des appelés à l'armée, des 4 garçons, un seul, Jacques qui mesure 1 m 62, sera déclaré bon.

Louis Henri Vernhes se marie en 1867, auparavant un contrat de mariage a été rédigé par Me Blanchenay.

Sur les registres d'Etat Civil nous lisons : *« le 04.07.1867 Louis Henri Vernhes, 23 ans né le 25.08.1844 à Féouzets, commune de Marcols, fils de feu Jacques VERGNES et vivante Marianne TESTARD, épouse Victorine PAYOT 20 ans née le 19.11.1847 à Féouzets fille de feu Antoine PAYOT et vivante Marie REY ».*

La famille PAYOT demeure à Féouzets depuis plusieurs générations. Le grand-père venant de Tauzuc s'est établi à Féouzets en 1791.
Le couple s'installe près de Marcols, puis à Féouzets et enfin au décès de Louis, le frère aîné, en 1882, à Soubeyranne au dessus du hameau (l'ancienne bergerie agrandie).
Les époux vont avoir 14 enfants entre 1868 et 1895.
Ils auront trois garçons dont un seul vivra, l'aîné **Louis Henri Vernhes** (notre grand-père et oncle) et onze filles (Aima Zelina la 13ème de la fratrie née en 1894 épouse d'Henri Charles SOUCHE gardera la propriété de Soubeyranne).
Louis Henri n'hésitera pas en 1891 à emprunter une somme d'argent importante à une famille de mouliniers, en établissant un Titre Nouvel en faveur de ces derniers, pour aménager la bergerie. Comme son père il échange des terrains, cherche des sources, plante des arbres, agrandit son domaine.
Si Louis Henri élève une nombreuse famille, il s'investit également dans les affaires de la commune. Conseiller municipal sortant il se présente en 1912 sur la liste Républicaine. Il obtient 168 voix, un des meilleurs scores.

6. VERNHES Louis Henri (enregistré VERGNES) né en 1868 et Félicie Julie MONTEIL née en 1886

Louis Henri Vergnes épouse en 1907 Félicie Julie Monteil originaire de Gourdon.
De cette union sont nés quatre garçons, trois à Féouzets et le dernier à Brune, commune de St Symphorien sous Chomérac.
La famille quitte le hameau en 1919. L'aîné et le dernier des garçons décéderont enfants, Albéric né en 1909 et Gaston en 1913 (père de Gisèle) iront travailler à la ville où ils s'installeront.

Les guerres au 19e Siècle

Elles n'ont pas épargné la commune de Marcols, ni le hameau de Féouzets, ni la famille :
- Sous l'empire napoléonien, vingt six jeunes de la commune de Marcols nés entre 1781 et 1793 ont reçu la médaille de Saint Hélène (24 soldats, 1 grenadier et 1 caporal). Six sont originaires de Féouzets, dont notre ancêtre Jacques Vernhes (transcrit Vergnes), le régiment mentionné correspond à l'adresse donné par Jacques dans ses lettres de Savone en 1813.
Napoléon 1er avait prévu une reconnaissance dans son testament pour ses fidèles soldats. Ce vœu ne sera pas exécuté et c'est Napoléon III qui par décret du 12 août 1857 institue cette médaille pour les militaires qui ont combattu de 1792 à 1815. La distribution se fait dans toute la France le dimanche 15 novembre 1857, jour de la fête de l'impératrice et anniversaire de la bataille d'Arcole. Le titulaire reçoit une petite pension qui se monte en 1866 à 150 Frs.

- Entre 1854 et 1856 Napoléon III s'allie avec l'Angleterre pour déclarer la guerre à la Russie. La guerre de Crimée fera de nombreux morts et blessés. Plusieurs jeunes de Marcols ont été incorporés dont trois de notre famille qui ont été décimés par le choléra dans les hôpitaux militaires de Sébastopol et Constantinople dans de grandes souffrances selon les extraits mortuaires. Il s'agit de Victorin Vernhes, Jean-Pierre et Lacombe Payot deux frères.
- Sous la IIIe république, Auguste Florentin Souche est mobilisé en 1882. Il part en Afrique participer à la conquête coloniale. Sur son livret militaire on peut lire : *« ne sait ni lire, ni écrire, ne sait pas nager »* ; il a 20 ans.
Il sera libéré en 1887 et se marie au pays. Deux de ses cinq garçons mourront à la guerre de 1914-18 : Auguste Marius et Louis Jacques. Un petit fils de Louis Henri Vernhes : Néry Chambon mourra également en 1915.

Le lieu de culte

A Féouzets, un peu à l'écart se trouve sur le côté gauche de la route en descendant au village vers « le Roure », derrière un bois de châtaigniers, un lieu d'assemblée en plein air « *Le serre- lou de l'Assemblaï* », cadastré aujourd'hui Serre Rey, de ce lieu on voyait arriver les indésirables dragons du roi de château Latour.
Dans ce même endroit, au début du 20e siècle, se tenaient des rencontres paroissiales. A présent les genêts ont tout envahi, des arbres ont poussé et il est difficile d'apercevoir le château de La Tour ou Colognac.

Féouzets depuis la fin du XIXe siècle

Féouzets et la création de la commune d'Albon

Jusqu'en 1912, FÉOUZETS, à l'adret de la Veyruègne est rattaché à Marcols situé dans la vallée de la Glueyre. La Graveyre, chaine de montagne de 1000 m d'altitude sépare les deux vallées. Des tensions entre Albon (protestant) et Marcols (majoritairement catholique) conduisent les habitants d'Albon à demander leur autonomie.
La loi du 20 mars 1912 « *loi distrayant la section d'Albon de la commune de Marcols les Eaux pour l'ériger en municipalité distincte sous le nom d'Albon d'Ardèche...* » crée la commune d'Albon et y inclut le hameau de Féouzets situé à 4 km de Marcols. **Le décret du 23 avril 1912** porte institution d'une délégation spéciale dans la commune d'Albon d'Ardèche pour remplir les fonctions de Conseil Municipal. Trois personnes sont nommées (M.M. Giraud Auguste président, Grenier Latour, et Seauve Elie). **Le 5 mai 1912** des élections municipales sont organisées, le **19 mai 1912**, les 12 membres du Conseil Municipal, (dont 5 sont originaires de Féouzets) sont installés et M.Giraud est élu Maire.
- Le 23 mai 1912 le conseil vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint général à Féouzets pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil : « considérant *l'éloignement de la fraction de la commune située sur le versant de la rivière Veyruegne comprenant tout le quartier de Féouzets est séparée d'Albon par la chaîne de montagnes de la Graveyre dont l'altitude est de 1000m environ, que les communications entre les deux versants sont difficiles et momentanément impossibles en hiver par les temps de neige, que la population du versant de Féouzets est de 140 habitants environ (et qu'), il y a lieu de demander un poste d'Adjoint Spécial à Féouzets pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil* » l'annexe de la mairie se tiendra à l'école.

- Le 23 juin 1912, un bureau de bienfaisance est mis en place, avec l'élection de 2 délégués, dont l'un est domicilié à Féouzets, Jean Pierre PAYOT (cousin de notre aïeule).
Il est recensé 778 habitants sur la commune d'Albon, dont 140 à Féouzets, cela va déterminer la création d'un poste de secrétaire de mairie et son salaire.
- Le 8 avril 1983, le maire rappelle les conditions de création d'un poste d'adjoint spécial en 1912 pour Féouzets et indique « il apparaît que ce poste n'est plus nécessaire, la population n'étant plus que de 27 habitants, et les communications par route étant aisées». Le conseil vote la suppression de ce poste
Dans la foulée, le **4 février 1984**, la suppression du bureau de vote est votée, en effet, *« le hameau de Féouzets compte 20 inscrits et tous ont des moyens de déplacement».*

Le moulin

La vie dans le hameau

L'école - Les moulins à grains et le moulinage à soie : la fabrique - L'épicerie - bar et le four à pain - La vie sociale et religieuse - Les cimetières.

- L'école (voir ci-dessous texte d'Odette Autrand pour la période avant 1920).
Entre 1920 et 1939, il y a encore une classe unique mixte de 50 enfants, enfants scolarisés régulièrement en hiver.
L'instituteur pour se faire comprendre parle parfois « patois ». Pendant le cours hebdomadaire de travaux manuels pour les garçons, la femme de l'instituteur enseigne la couture aux filles. Il lui arrive de participer aux travaux des champs pour aider bénévolement les familles.
En 1906, notre grand-tante Aima âgée de 12 ans obtient un diplôme avec :
« Mention honoraire scolaire, délivrée par la Société Protectrice des Animaux à Paris»
L'école depuis 1912, sert d'annexe de mairie, de lieu de vote.
L'adjoint spécial y enregistre les naissances, les décès, célèbre les mariages.
L'école est fermée en 1981 : une seule élève scolarisée et aucun jeune ménage.
1984 désaffection de l'école et vente le 15 juin 1985.

Les moulins à grains

Nous avons connaissance de 2 moulins à grains et très certainement d'un 3e ou alors est-ce un lieu-dit, dans lequel aurait vécu l'un de nos ancêtres : Jacques Vernhes dit Cluzel avec sa femme Marianne Testard en 1818. Sur un document cession et transport de Marie Vernhes à son frère Jacques établi en 1818 sous LOUIS XVIII *« Roi de France et de Navarre »* Jacques est domicilié au Moulin de Féouzets commune de Marcols.
Dès 1392, l'un deux « Le Chanabrier » appartient à 4 tenanciers. En 1640, ce moulin fonctionne bien et à la même valeur que les moulins de la Glueyre. Actuellement la bâtisse est en état, ainsi que la roue en bois à l'intérieur. Ce moulin est situé à l'Est et au bas du village près du pont, il est privé.

Le 2ème moulin actuellement est rénové, il est en amont de l'usine à soie.

La fabrique à soie

Elle a été construite à la fin du 19e siècle (une carte postale que l'on peut dater de 1906, permet de se faire une idée de l'importance du bâtiment, et des travaux entrepris pour amener l'eau). Actuellement l'usine est en ruine. Elle est privée.

La vie du hameau tourne autour de l'usine et de son propriétaire M. de Grenier de Latour qui habite sur les lieux. (Témoignage de Mme Fernande Dumesnil née en 1914).
- C'est un homme important, nommé membre de la délégation spéciale en 1912.
Il se déplace en jardinière et n'hésite pas à convoyer les personnes si nécessaire et transporter les enfants qui doivent se rendre à Saint-Pierreville pour l'enseignement de l'instruction religieuse protestante. Il prend part en famille à la vie sociale et cultuelle. L'usine occupe 20 personnes environ. Les jeunes filles qui sont logées sur place préfèrent travailler à La Fabrique de Féouzets plutôt que d'aller dans les moulinages environnants, elles sont mieux considérées, l'ambiance est plus familiale et les draps sont changés tous les mois, alors qu'ailleurs c'est une fois par an. L'usine ferme en 1939.

L'épicerie-bar

Il y a dans le village deux épiceries au début du XXe siècle. La première, la plus ancienne fait aussi, mercerie-bar-tabac, le bâtiment est construit en 1900 et l'épicerie tenue par l'une de nos grand-tante : Nancy. On y trouve de tout. Il est le lieu de rendez-vous des habitants. Les jeunes gens se réunissent dans le bar attenant entre deux parties de boules ou l'hiver pour jouer aux cartes. Le magasin ferme en 1974.

« Par délibération du Conseil Municipal en 1928, des heures de fermeture sont votées : 23 h en semaine et 24 h dimanches et jours fériés »

Le bâtiment est situé dans le bas du hameau, la maison est habitée. Sur le côté droit de la porte en bois, on peut voir la plaque de la licence de boisson et sur le fronton est écrit *« EPICERIE »*.

Notre grand-mère et tante a tenu la 2e épicerie, quelques temps, mais l'expérience n'ayant pas été concluante, elle a fermé.

Le four banal

Il apparaît sur le cadastre de 1842. En 1870 il devient communal. Au début du siècle, on cuit 1 fois /semaine et dans les années 1920, 1930, 3 ou 4 fois par semaine car il y a de la demande. Le four abandonné a été nettoyé, rénové sous l'impulsion de résidents d'été, chacun a donné du temps, et actuellement la fête du pain en été rassemble les familles.

La vie sociale et religieuse à la fin du 19e et début 20e siècle

Les témoignages oraux nous indiquent que le village est en majorité protestant, une seule famille est catholique en 1920. Le village est très vivant et ouvert sur l'extérieur. Les gens se déplacent assez facilement. Un colporteur passe vendre des tissus et milles choses. Une couturière se déplace pour coudre à domicile. Le *« Père Tisserand »* a son échoppe.

La famille

Dans la famille de notre aïeul, 1844-1925, le père Vernhes de Soubeyranne (ferme située au-dessus du village), la vie est besogneuse. La nourriture est précieuse, on ne gaspille rien. Le pain est sacré. Pour le repas, le père est en bout de table et fait une croix sur le pain avant de le distribuer à ses enfants. Il en a 14 : 11 filles et 3 garçons, dont un seul vivra, l'aîné de la famille, notre grand-père et oncle (1868-1940). Les jeunes enfants n'ont pas le droit de parler à table sans permission.

L'instruction religieuse

L'école biblique se fait chez le patron de la fabrique, M. de Grenier. Ce sont ses deux filles qui s'en occupent, 15 enfants y participent. Vers 1925 c'est chez Mr Desrois autre dirigeant de la Fabrique, que l'enseignement religieux se déroule. En hiver, souvent les réunions paroissiales se tiennent à St Pierreville, sinon réunions, veillées et cultes se déroulent chez la famille Besson dans une pièce de plain-pied *« pour que le pasteur puisse partir vite car le pasteur Fromel court la nuit !»*. Pourquoi ? *« il a des idées différentes, mal acceptées, il préconise le baptême adulte. Il est grand, sa femme plutôt maladive »*.

La fête de Noël

L'arbre se fait chez « les Desrois ». Les enfants sont regroupés et reçoivent une orange et des papillotes. Les parents participent un peu financièrement. Berthe et Marie les fillettes de la seule famille catholique (n'ayant pas de fête sont invitées) leur mère sans ressources- père alcoolique- souhaitant participer financièrement, *« les protestants refusent, c'est un cadeau »* (témoignage de Mme Dumesnil).

Noël dans la famille Vernhe

Le jour de Noël est un jour béni, on ne travaille pas ce jour-là.

La veille, les filles se font des nattes très serrées pour ne pas avoir à se coiffer le lendemain. La cuisine est préparée la veille, la ration des animaux aussi, pour n'avoir qu'à pousser le foin le lendemain.

Histoires vraies

Le Père Vernhes plante des arbres : pins, sapins… Il va chercher les plants à pied au Puy. Un jour qu'il se repose au café, il entend une conversation : il est question de Protestants décrits comme affreux et défigurés (c'était vers 1885).

A Albon en 1944, M. Bayard tenait le bar-tabac. Catholique pratiquant, il allait à pied le dimanche à la messe à Marcols. Alors qu'il est mourant, sa femme fait venir le curé mais M. Bayard le refuse et demande que ce soit le pasteur qui préside la cérémonie des obsèques. Car, dit-il ce sont les protestants qui lui ont fait gagner sa vie. Et les protestants sont nombreux à venir pour son enterrement.

Les cimetières

Aucun cimetière communal dans le hameau n'est mentionné dans l'accord de construction de l'école en 1895.

Mais nous trouvons 6 cimetières familiaux.

- Famille Coulet (au-dessus du moulin à soie), famille Nury (bas du village), famille Gilles (bas du village), famille Payot (haut du village), famille Talland (au dessous de la route, à l'Est de l'école), famille Vernhes (accolé à la maison actuellement Payot). Sur le cadastre de 1842, il est mentionné jardin. Cette parcelle a été donné en héritage par son père en 1835 à Marianne Testard, mariée Vernhes Jacques en 1816. Dans un coin de ce dernier cimetière, on pouvait voir encore récemment un emplacement délimité : à cet endroit est enterrée une femme catholique à laquelle le curé de Marcols a refusé la cérémonie et l'enterrement dans le cimetière catholique - pour des raisons que l'on peut imaginer-.

Les guerres

1914-1918

Lors de la première guerre mondiale, deux enfants d'Auguste Florentin **Souche Auguste,** né en 1890 et **Louis Jacques,** né en 1896 sont partis confiants et ne sont pas revenus. Ils avaient 28 et 20 ans.

Les cartes postales permettent de garder le contact avec le coin de France si cher à leur cœur. Ces lettres sont écrites par celui que Louis appelle « mon secrétaire » et celui-ci s'excuse de ne pouvoir transcrire tout ce que chacun a envie de relater à sa famille. Ils étaient les frères de **Charles**

Souche époux de Aima Zélina **Vernhes,** souvenez-vous la jeune fille de 12 ans qui a obtenu un diplôme en 1906 à l'école de Féouzets et qui a donné en 1961 la source qui alimente le hameau.
Neuf jeunes de Féouzets sont décédés dont plusieurs de la même famille.

1939-1945

Sur le canton de St Pierreville la liste de morts s'allonge et la population participe à la cache des Juifs.
A Marcols, **Marie Giraud** une descendante des mouliniers abrite des juifs et les oriente, la nuit tombé vers d'autres lieux.
Nos aïeux ont eu une vie rude dans ces montagnes ardéchoises, et riche soutenus par leur foi, en témoignent encore les inscriptions gravées sur les tombes de nos ancêtres **VERNHES Victorine et Louis Henry.**

« J'ai combattu le bon combat, je suis allé jusqu'au bout de la course, j'ai gardé la Foi » Timothée v7.
« Si l'éternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain » Psaume 127.

Les combats pour l'école à la fin du XIXe siècle

Odette Autrand

Les écoles de la commune

L'école de Féouzets était l'une de ces nombreuses écoles à classe unique, mixtes, dispersées dans les petits villages et hameaux. Celle de Féouzets a vécu pendant une centaine d'années.

- Féouzets, commune de Marcols puis d'Albon

Sous le Second Empire 1852-1855 : pas d'école à Féouzets. Une école communale catholique de garçons fonctionne à Marcols, une école communale Protestante à Albon. Une école privée congréganiste de filles existe à Marcols.

Quelques étapes

1852 : projet de construction à Marcols ; une lettre du curé de Marcols de 1853 rappelle les réparations faites à l'école de filles (catholique, et privée, tenue par des religieuses), pas de subvention… mais maintenant, avec le nouveau gouvernement, il renouvelle sa demande : Marcols est une commune pauvre… Commerces et fortunes sont aux mains des protestants. Nous vivons en bonne harmonie, mais il ne faut pas compter sur eux… Les catholiques sont en majorité au Conseil Municipal…. ».
1866 : rien à Féouzets ; toujours deux écoles communales, l'une catholique à Marcols, l'autre protestante à Albon.
En 1867-1868 : projet de construction à Albon. Deux écoles privées de filles : l'une catholique et congréganiste à Marcols, l'autre protestante à Albon ; Même situation l'année suivante.

En 1871 Début de la IIIe, mais avant les lois Ferry : Féouzets a une école mixte publique protestante, dirigée par Louis Bonnet, 39 ans. Le local est loué, jugé non convenable. L'école accueille 18 garçons (10 payants et 8 gratuits) et 14 filles (8 payantes et 6 gratuites). 4 enfants du secteur sont signalés en âge scolaire et n'ayant pas fréquenté l'école.
En 1872 : même situation, il est précisé que ce secteur correspond à 197 habitants.
Les deux écoles de filles (cath. à Marcols et prot. à Albon) sont devenues communales.
Même situation en 1875. (Le canton de St Pierreville avait alors 13 écoles catholiques et 12 protestantes).
Année 1879-1880 : La gratuité de l'enseignement avance : Marcols, garçons, école catholique : M. Ladreyt, maître laïque a 9 élèves payants et 80 gratuits ; 75 ont fréquenté l'école en décembre et 43 en juin. L'école est en bon état.
Marcols filles, école catholique : Sœur Rosalie Cayron (Sacré-Cœur de Privas). Elle a 8 élèves payantes et 50 gratuites. L'école est propriété communale.
Albon : garçons, école protestante : M. Dupré, il a 13 élèves payants et 28 gratuits, 27 ont fréquenté l'école en décembre et 32 en juin. L'école est propriété communale.
Albon, filles, école protestante : Mme Dupré née Gibert : 32 payantes et 35 gratuites. L'école est propriété communale.
Féouzets : école mixte : M. Bonnet : 24 garçons (9 payants et 15 gratuits) et 22 filles (5 payants et 17 gratuites).L'école est louée.
Mauras : école mixte : Sœur Marie Soboul, du Sacré Cœur de Privas, considérée comme « adjointe de hameau ». Elle a 6 garçons (2 payants et 4 gratuits) et 11 filles (5 gratuites, 6 payantes).
Toutes ces écoles regroupent 318 enfants sur une population totale de 1 877 habitants.
(La population dépassera 1900 hab. dans les vingt dernières années du XIXe siècle).
A noter que, en cette année scolaire 1879-1880, toutes les écoles du canton de St Pierreville sont publiques, aucune école privée dans le canton. Donc, les lois Jules Ferry qui organisent l'enseignement gratuit et obligatoire consacrent dans ce secteur un état de fait, c'est la laïcisation qui reste à achever.

La construction de l'école de Féouzets sous la IIIe République

-1875 : Réparation aux écoles de garçons de Marcols et Albon et à l'école de filles dite « le couvent » à Marcols.
-1878 : Aménagement de l'école de Mauras : construction de l'école laïque vers 1900.
- En 86-87, L'enseignement laïque étant institué : une délibération communale prévoit l'achat de deux emplacements : un terrain à Luquet (Marcols) pour l'école de filles et un terrain à Féouzets, appartenant à M. Rey.
Vont en fait se construire à peu près en même temps les deux écoles laïques de filles : Marcols et Albon et celle de Féouzets.(l'école de filles d'Albon, accolée au presbytère et au temple ne nécessite pas l'achat de terrain).

Ecoliers de Féouzets

1887-1894 : Construction de l'école de Féouzets

Le terrain de Féouzets « confrontant du nord le chemin vicinal n° 7, au levant, le chemin du bas village de reliant au susdit n°7, au midi, les terrains appartenant aux sieurs Roche et Taland et au couchant encore le chemin n° 7 » texte signé du Maire : Salomon Colombier.

- En 1888-91 : Pour la construction de l'école de Féouzets, considérée comme intercommunale, on a le soutien des habitants du quartier versant nord d'Issamoulenc (hameau de Ferrières) mais on a des difficultés avec les municipalités. Issamoulenc aurait souhaité une école sur sa commune ; Marcols laissait traîner.

Mais le local utilisé est endommagé par les pluies diluviennes (1890), il faut absolument se décider :

Intervient alors le Délégué des écoles du canton : Mr Brunel, de Plos à St Pierreville (?).

Dans son rapport du 1er juin 1791, M. Brunel écrivait : « le local de l'école mixte de Féouzets est notoirement insuffisant, en bien mauvais état mais pas absolument inhabitable. Il est aujourd'hui tel qu'il a été depuis la création de l'école c'est-à-dire depuis une vingtaine d'années… ». Il confirme ainsi la création de l'école vers 1870. Ce qui correspond bien aux états de situation de la série T.

En fait il semble que l'orage violent et une pluie torrentielle avaient inondé par le toit mais, écrivait le rapporteur : « il ne semble pas qu'il y ait lieu de fermer sur le champ, privant ces populations intéressantes et relativement nombreuses d'une école qui, même dans l'état où elle est peut rendre encore quelques services… ».

Il continue en rappelant l'opposition de certains élus de la municipalité aux constructions scolaires : une seule voix a manqué ! Il rappelle que Issamoulenc aurait voulu son école à lui.

En 1891 : la répartition des frais est fixée : ¾ pour Marcols, ¼ pour Issamoulenc.

Le montant total est ramené à 12 398 francs, on diminue les frais en ramenant la hauteur prévue de la classe de 4m à 3,50 m, en diminuant la hauteur du mur de clôture.

En juillet 1891 : Lettre de l'Inspecteur d'Académie au Préfet :

Il faut essayer de ne pas fermer l'existant malgré son mauvais état : abîmé par inondation récente.

Il reprend l'avis de Brunel ; « en finir avec l'incurie et la mauvaise volonté des municipalités de Marcols et Issamoulenc et revenir à l'application énergique du décret du 7 avril 1887 sur les écoles intercommunales. »

La Préfecture écrit au Maire pour faire activer le projet dans les plus brefs délais. C'est à ce moment là qu'on essaie de diminuer le montant du devis en réduisant un peu la hauteur de la classe (voir plus haut) et en supprimant une cheminée.

1893 : l'adjudication des travaux est faite.

1894 : Les travaux vont commencer sous peu. La commune d'Issamoulenc vote sa participation et Marcols fera un emprunt sur 30 ans. Il est précisé que cette école doit servir aux hameaux de Féouzets, soit 234 habitants et de Férrières sur la commune d'Issamoulenc avec 121 habitants concernés ; Le nombre d'élèves concernés est de 40 pour Féouzets et 21 pour Ferrières. Le terrain a une superficie de 723m², parcelle 555, section D.(Plan photocopié).

Il est noté : « pas de cimetière à proximité »; de cimetière communal public, s'entend…

L'école doit s'achever l'année suivante, en 1895 et quelques années plus tard, s'élèvera l'école publique de Mauras.

Documents consultés :

- Etats de situation, série T
- série 2 O 913 : Marcols.

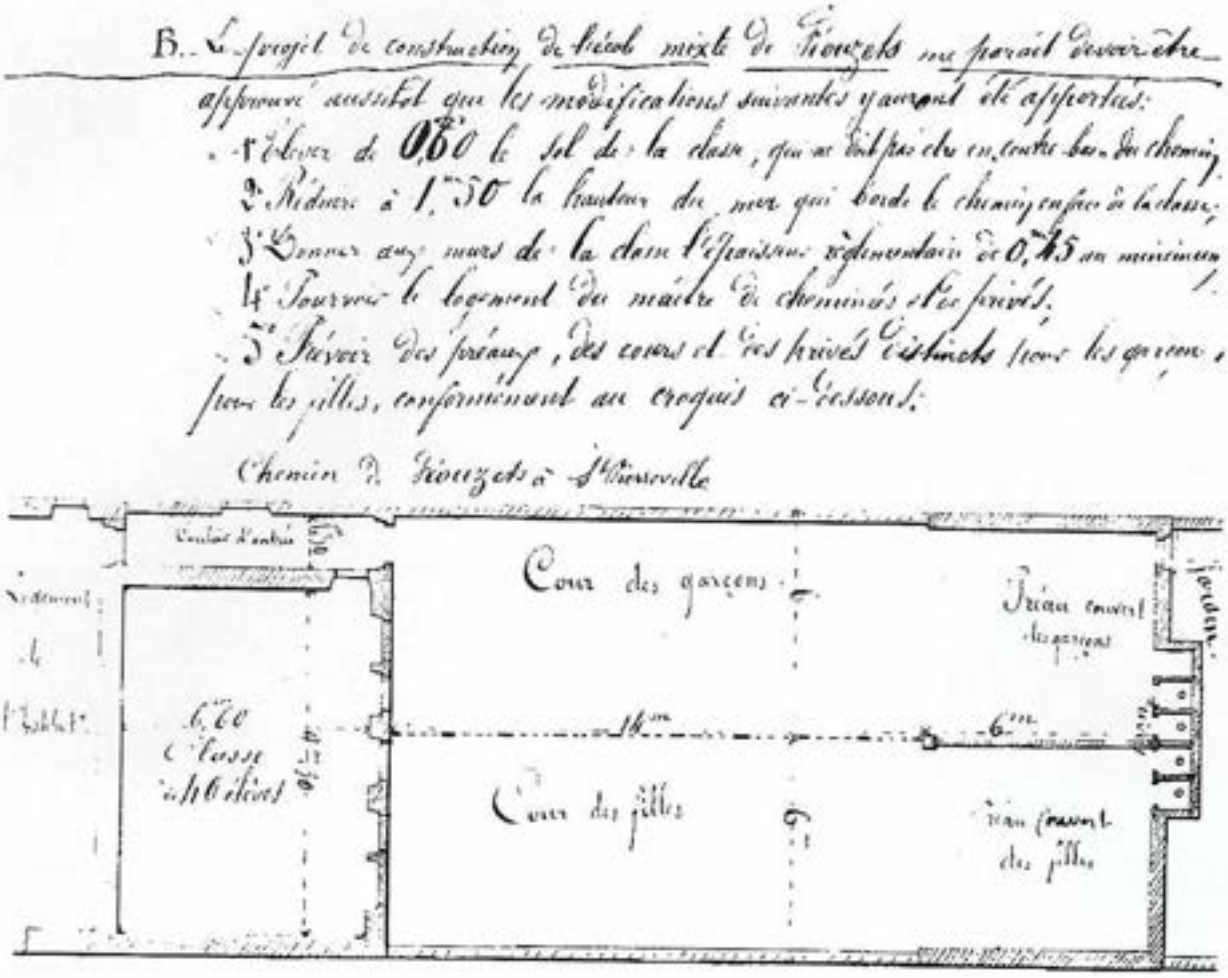

Colognac : un amour romantique impossible

Didier Picheral

Catherine Véron-Clavière a acquis la maison de Colognac il y a une trentaine d'années. Elle a découvert l'histoire des Colognac, famille de notables protestants depuis les débuts de la Réforme, propriétaire de cette maison pendant plusieurs siècles. Les Colognac ont laissé dans cette maison leur bibliothèque, témoin de leur vie.

Ces traces exhumées par Catherine Véron Clavière l'ont conduit à se passionner pour la vie de Simon Pierre Colognac et de son fils Auguste qui ont vécu ici au XIXe siècle et à y consacrer deux ouvrages.

Le premier « *Un artisan de paix en Ardèche au XIXe siècle* » retrace l'activité du juge de paix de saint Pierreville, Simon Pierre Colognac.

Le second « *Cher vallon qu'il aimait, Auguste Colognac et Elisa Comte, hérauts du romantisme en Ardèche*[1] » présente et commente des extraits du journal tenu par Elisa, 27, ans, jeune femme catholique habitant au château de la Tour situé à vue de Colognac de l'autre coté du vallon. Ces extraits retracent la belle et réelle histoire d'amour vécue avec Auguste, 26 ans, pendant quelques mois des années 1861-1862. Amour romantique, intellectuel et platonique, amour impossible dans cette société locale du XIXe siècle où protestants et catholiques vivent en bonne intelligence, mais ne sauraient s'unir par les liens du mariage.

Auguste et Elisa sont liés par leur sensibilité à la nature, à la musique, à la poésie, aux déchirements religieux, ce qui fait de ces deux jeunes gens, des hérauts du romantisme provincial et de leur destin, un roman.

Pour Elisa, Auguste est « cette jeune intelligence, ce noble cœur, cette rare personnalité… qui vivra toujours dans sa mémoire… même si ma plume n'écrira plus son nom ».

Pour Auguste, elle est « l'amie, la sœur, la chère sœur », seuls termes que les interdits lui permettent de lui attribuer.

Ce sont par des confidences à son journal qu'Elisa dévoilera les débordements de son cœur ; c'est par le choix des livres qu'il lui envoie et annote, des héroïnes littéraires qu'il met en avant, qu'Auguste suggérera à Elisa ce qu'est pour lui la compagne idéale.

Nous vous laissons le plaisir de découvrir cette histoire et sa fin en lisant le journal d'Elisa.

1 Editions MATP, commande possible à MATP, BP 15, 07210 CHOMERAC voir aussi sur le site : www.mémoire-ardeche.com.

Le château de La Tour

Le chevalier Claude de Vocance avant 1709 à travers l'ouvrage d'Elisa Lascombes

Didier Picheral

Après avoir découvert le cadre de vie d'Auguste Colognac, c'est ici qu'habitait Elisa Comte en cette année 1862.

Mais nous allons retrouver Elisa Comte, devenue Elisa Lascombes après son mariage. Elle nous a, en effet laissé un ouvrage intitulé « *Les seigneurs de la Tour* », ouvrage qui raconte l'histoire du château de La Tour et des seigneurs qui l'ont habité.

Elle a, en effet longuement travaillé sur les archives du château qu'elle avait à sa disposition. En particulier, elle a consacré 35 pages à Claude de Vocance, qui entre 1684 et 1709 participa très activement à la répression des protestants des Boutières.

Elle avait à sa disposition les courriers reçus par Claude de Vocance provenant des autorités civiles et militaires du Languedoc et de Paris parfois. Ces correspondances éclairent d'un jour particulier le quotidien de l'action d'un responsable de la répression juste après l'Edit de Nantes.

Ces documents ne sont malheureusement actuellement plus consultables et ce livre est donc la seule source indirecte pour connaître l'action de Claude de Vocance.

Quelques mots sur le château et ses seigneurs avant Claude de Vocance

Bâti au début du XIVe siècle par les seigneurs de Montagut, un des 4 mandements des Boutières, il passa au XVe siècle (sans doute par mariage) aux Seigneurs de Poinsac originaire de Haute Loire.

Le château et sa seigneurie se transmettent par les femmes :
- Guillaumette de Poinsac se marie avec A de Pouzols, leur fille Marie de Pouzols, se marie avec Ruf de Lamotte Brion à la fin du XVIe siècle,- Ruf de Lamotte Brion était protestant dans les années 1560 1570 au moment où les Boutières sont devenues très majoritairement protestantes-. Son fils Jacques de Brion, était aussi protestant, mais, son mariage avec Claire de Chervil, une catholique a consacré le retour au catholicisme des seigneurs de la Tour, d'autant que Jacques finit par abjurer en 1632 deux ans avant sa mort. Cet épisode protestant à La Tour a d'ailleurs failli conduire à la destruction du château dans le cadre des mesures prises par Louis XIII après les guerres de 1620-1630. Et cela malgré la fidélité de Jacques au Roi et ses très bonnes relations avec les catholiques.Deux générations après, une fille Lamotte Brion se marie avec Antoine de Vocance, grand père de notre « héros », Claude de Vocance qui était donc seigneur de La tour de Poinsac.

Ainsi, Claude de Vocance, qui a pourchassé les protestants toute sa vie avait un arrière grand père protestant; il y a aussi de fortes probabilités que sa mère, Jeanne de Poinsac ait également été protestante.

Claude de Vocance et les protestants

Né en 1664, il embrassa dès 20 ans la carrière militaire et servit jusqu'en 1689 au régiment des Dragons Dauphins dans différentes villes de garnison.

Sans doute à cause des évènements des inspirés de janvier février 1689, et de la multiplication des assemblées clandestines, Louis XIV ordonna la mise en place de nouvelles forces militaires en Languedoc. Ces ordres, transmis par l'entremise du comte de Broglie, lieutenant des armées royales et gouverneur du Languedoc, conduisent Claude de Vocance à être capitaine d'un régiment commandé par le marquis de Voguë et à lever 50 hommes devant intervenir en Boutières.

Elisa ne commente pas l'action de police contre les inspirés intervenue en février 1689 et au cours de laquelle furent arrêtés par le prieur de Saint Pierreville et mis en prison au Château de la Tour 12 jeunes gens et jeunes filles.

> *Il arriva un autre accident à ce début de l'assemblée de Serres, il y avait nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe qui allaient à l'avance porter les nouvelles et donner avis des lieux où l'on se devait assembler, une bande d'une vingtaine de ses émissaires arrivant à St Pierreville environ une heure de soleil après midi, le prieur et le chapelain qui avaient leur gens sous les armes se saisirent de ces avant coureurs, on laissa d'abord la liberté à ceux qui furent connus et on conduisit les inconnus au nombre de douze, huit garçons et quatre filles dans le château de La Tour où ils restèrent quelques jours jusque à ce qu'ils furent menés à La Voulte. Le chapelain les interrogea les uns après les autres et ils répondirent en substance tous la même chose qu'ils étaient des pauvres aventuriers, sans père ni mère, qu'ils cherchaient leur vie, qu'ils ne connaissaient personne que ceux qui leur faisait du bien : qu'ils ne venaient d'aucune assemblée qu'ils ne savaient pas qu'il s'en fit, qu'ils ne se connaissaient point entre eux, qu'ils n'allaient pas ensemble de compagnie quoiqu'ils eussent été vus et trouvés ensemble mais qu'ils s'étaient joints par hasard en chemin.*
> *Quand il fut question de les loger dans le château de la Tour l'on mit les garçons dans la citerne et les filles dans une chambre contre leur gré. Car elles firent instance d'être avec les garçons et sur ceux on leur dit que cela ne serait pas honnête, elles répondirent qu'ils étaient tous frères et sœurs ainsi ceux qui ne se connaissaient point entre eux et ne se seraient joints que par hasard se trouvent frères et sœurs une heure après*
> Extrait de *Récit des excès des hérétiques ou fanatiques du Vivarais en 1689* , Guillaume de Monge.
> A paraître prochainement édité par PHA

Peut-on expliquer ce silence par l'absence de courriers relatifs à cette affaire dans les archives, ou bien par le peu d'intérêt de cette opération aux yeux d'Elisa ?

Les nouvelles responsabilités de Claude de Vocance dans le contrôle militaire des Boutières sont expliquées par Elisa par la nécessité de déloger les camisards et autres protestants armés dont « *la troupe, grossissant à chaque instant, menaçait de prendre la proportion d'une puissante armée* ».

Anachronisme pour les camisards dont l'action ne commencera qu'en 1702 (et même en 1704 en Vivarais), on peut expliquer cette erreur par la façon dont les courriers et

autres documents dont Elisa disposait parlait des menaces de soulèvement en Boutières, basées sur les craintes que le souvenir du mouvement des inspirés de février 1689 pouvait susciter.
Il nous semble que la menace est grandement exagérée : ce qu'il se passe alors, ce sont d'après tous les autres témoignages que nous avons, des assemblées clandestines nombreuses, drainant beaucoup de monde, mais, sans volonté de passer à l'action violente.
Toujours est-il que Claude de Vocance se met à installer des petites troupes dans les hameaux protestants en général sur ordre du Comte de Broglie :
On suit De Vocance à : Issamoulenc et Cévelas de juin à novembre 1689, St Pierreville de Novembre à Mai 1690, Craux de Mai à octobre 1690 (car les hameaux du Fival, du Chier et de Craux étaient souvent le théâtre d'assemblées), Pailhès dans l'hiver 1690-91.
Une ordonnance fixe les conditions de ces « occupations : les NC doivent fournir deux maisons, 20 lits, 2 sous par jour, et des ustensiles de cuisine + une solde à payer par les NC d'Ajoux et du Gua.

Elisa n'a pas trouvé de documents de 1691 à 1695 : années plus calmes ou années au cours desquelles Claude de Vocance se marie et voit naître son fils et s'occupe donc plus de sa famille que des actions militaires ?

De 1695 à 1702, Claude de Vocance monte en grade et semble intervenir fréquemment.
On le voit exécuter la mesure de désarmement général, réprimer les assemblées, en particulier celle du Creux de Veye[1]. Elisa fait référence à des combats en Vivarais auxquels Claude de Vocance aurait pris une part active, d'où des éloges de Basville. Mais, il ne doit s'agir que de disperser des assemblées. Elisa indique toutefois que le M de Barjac, capitaine de la Compagnie bourgeoise de Vernoux est tué dans un combat fin 1699.
Claude de Vocance utilise à la fois sa compagnie, troupe régulière plutôt professionnelle et les milices bourgeoises dont les effectifs progressent en 1701 (à Saint Pierreville, elles passent de 30 à 45 hommes), tout comme la compagnie de Claude de Vocance qui reçoit l'ordre de lever une compagnie franche de fusiliers de 30 hommes qui passera aussi à 45 hommes en 1702.
Il est indiqué qu'elle doit être composée exclusivement d'anciens catholiques non mariés, d'une taille de 5 pieds deux pouces au moins (1,56 m) et de 20 à 30 ans, qu'elle doit être conduite à Montpellier pour être habillée, armée et passée en revue avant de revenir en Boutières à Pranles, St Sauveur et Gluiras (en décembre janvier 1701-1702).

En début 1703, dans un acte du notaire Rouvier, nous apprenons qu'un dit Constantin Serre de Marcols s'est engagé dans la Compagnie de Claude de Vocance et meurt à Vagnas près de Vallon lors des combats ayant empêché les camisards d'entrer en Vivarais. La Compagnie de Claude de Vocance aurait donc été engagée dans ces combats ?
Au passage, de Ventadour demande que soit épargné un neveu de Sibleyras, ce dernier étant officier de justice du prince de Rohan. Sans doute ce neveu gardait-il quelques inclinations protestantes, mais les solidarités des puissants étant ce qu'elles sont pourquoi pas ?

Le château de la Tour

On en arrive à l'épisode camisard de 1704 où Claude de Vocance ne semble pas avoir été sollicité puisque ce sont les troupes de Julien qui attaquèrent Franchassis et qui restèrent plusieurs mois en Boutières, en séjournant d'ailleurs au château de la Tour.
Dans cette période 1704 - 1705 de fin de la guerre des camisards en Cévennes, les Boutières sont sévèrement contrôlées et de Berwick (gouverneur militaire du Languedoc) rappelle l'interdiction d'enrôler des NC (Claude de Vocance aimerait bien garder ceux qui ont donné des preuves de fidélité, mais, l'ordre est formel), l'interdiction de possession d'armes pour les NC. Ces instructions sont renouvelées en 1706 avec un renforcement des critères (moins de 45 ans, jeunes, bien faits, les moins utiles à leurs familles)
Les NC éliminés des compagnies peuvent être envoyés dans l'armée d'Italie.
Les troupes sont régulièrement passées en revue sans doute pour mobiliser les hommes de troupe et pour impressionner le pays :

1 Voir Commentaires et documents 2001 (n° 2)

1705 : revue devant Julien accompagné de Dumolard, du baron de Rochepierre (syndic des Etats du Vivarais) et se déroulant sur le parvis du château où 5 compagnies bourgeoises défilèrent (Saint Pierreville, Vernoux, Chalencon, Marcols et les Nonières) ainsi que la Compagnie de fusiliers de Claude de Vocance.

1706 : une inspection en Boutières fait l'objet d'un rapport de de Bombelles à de Roquelaure (qui a remplacé de Berwick) : tant Julien que de Vocance sont couverts d'éloges. La Cie de fusiliers de Claude de Vocance continue à intervenir un peu partout : à Vallon, à Magerouan (hameau de la vallée d'Auzène), à Vernoux en 1706 (pour une revue).
Se déroule encore une autre revue le 1er novembre devant Rochepierre et Préfosse, les consuls des bourgs environnants avec les 6 compagnies bourgeoises (une nouvelle a été créée à Privas comprenant les Ollières, Lyas, Alissas, St Priest, etc.), et bien sur la Cie de Fusiliers.
Elisa la raconte :

> *« Le lendemain, 1er novembre, les six compagnies bourgeoises, celle des fusiliers, les consuls de tous les bourgs et villages environnants, convoqués par le colonel, et un grand nombre de curieux étaient réunis sur la terrasse, dans la cour et dans l'avenue. Le roulement des tambours mêlé au son de la trompette et au bruit d'une décharge de mousqueterie, avaient attiré aussi tous les pâtres et cultivateurs de la vallée. Ce jour de fête chômée leur donnait le loisir d'assister à ce spectacle, d'autant plus que la messe se célébrant au château, ils étaient dispensés ce jour là des offices de la paroisse. Ainsi qu'il arrive fréquemment dans cette partie de la province, la belle saison se prolongeait au-delà de ses limites ordinaires, et ce jour d'automne, aussi radieux qu'un jour d'été, donnait à la fête un attrait tout particulier. La châtelaine, en riche toilette, ayant auprès d'elle son fils et quelques dames du voisinage, se tenait à une fenêtre au premier étage d'où elle répondait aux saluts qui lui étaient adressés ; un drapeau blanc avait été hissé sur la flèche d'une tour et flottait dans l'azur du ciel comme la voile d'une barque sur l'océan ; l'antique écusson sculpté sur le fronton du portail et que la révolution a brisé était entouré d'une couronne de verdure et surmonté aussi d'un drapeau ; enfin tout avait un air de réjouissance qui semblait se refléter sur le visage des assistants. La satisfaction fut générale lorsque , la revue terminée, l'inspecteur n'eut que des éloges à adresser à la troupe.*
> *Alors le colonel fit distribuer des vivres et du vin aux soldats, pendant qu'un repas homérique réunissait les chefs, les consuls et les officiers de justice dans la salle basse du château ».*

En octobre 1706, de Bombelles est nommé en Chablais et ce n'est sans doute pas par hasard : le Chablais est un point de passage vers et de la Suisse pour les protestants. De Bombelles s'en vante dans une lettre étonnante à Claude de Vocance.
La fin de ce courrier fait référence à la conversion au protestantisme d'un frère de Claude de Vocance qui aurait même pris les armes contre les armées du roi.
Claude de Vocance le fait enlever et emprisonner et impose le départ de son frère dans les armées d'Italie (ledit frère finit sa carrière comme capitaine de Dragons).
Fin 1707, Claude de Vocance est encore confronté à la rébellion d'un de ses cousins lointains de Pouzols finalement arrêté et mis en prison à Annonay ; il veut intervenir, mais ce cousin s'échappe et disparaît et c'est finalement Claude de Vocance qui soumet sa bande…

En 1708, nouvelles difficultés : un courrier à Basville dénonce la trahison de 2 soldats de Claude de Vocance. Cela fait beaucoup car celui-ci est aussi soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de son cousin.
Finalement, Claude de Vocance réussit à se disculper, à faire libérer les deux soldats, malgré qu'ils aient été reconnus coupables.
Et, il est toujours en grâce auprès de ses supérieurs lorsque les menaces de retour des chefs camisards (Mazel et cie) se précisent au printemps 1709.
La mort de Claude sera abordée l'an prochain à l'occasion du 300ème anniversaire de la lutte des camisards en Vivarais en 1709.

A la fin de ce parcours, trois questions se posent :
Quel est le degré réel d'agitation des Boutières au cours de cette période : y a-t-il eu des groupes armés des habitants protestants hors de l'autodéfense des assemblées clandestines et de l'épisode de 1704 ?
Pourquoi ce mélange de violence sans partage et de tolérance vis-à-vis des proches familiaux ou non ?
Les ancêtres protestants de Claude de Vocance sont-ils un début d'explication ?

Samedi 6 septembre 2008

Grospierres, Sampzon et la guerre des Cévennes

Sortie préparée par
Didier et Julie Picheral

Les tentatives des camisards des Cévennes pour établir une liaison avec le Vivarais se sont transformées en incursions sur les territoires de Grospierres et Sampzon. Les violences qui les ont accompagnées ne sont pas toujours faciles à comprendre. Les troupes des camisards étaient conduites par Cavalier, un inspiré, bon chef militaire au demeurant dont la personnalité est difficile à cerner malgré les mémoires qu'il nous a laissés.
Accompagnées de violences sur des populations qu'on appellerait aujourd'hui « civiles », les incursions n'ont pas à être justifiées ou condamnées. Il faut seulement expliquer le contexte historique et donner des clefs pour comprendre les haines de l'époque et les violences qui les ont accompagnées, et peut-être celles d'aujourd'hui.
Nous avons été interpelés et nous avons débattu de tout cela sans que ces échanges aient pu être retracés ici et appelons de nos vœux un débat sur ces questions[1].

Dans des lieux que nous avons visités, paysages agricoles riches où sont plantés les hameaux des Teyssiers, de Ribière ou encore de Guigon de Vézian, à la maison curiale tout comme dans le village abandonné du Chastelas perché au pied de son château, il est difficile d'imaginer ces évènements de 1703.

Il en est de même pour le village de Sampzon et pour le château de la Bastide transformé aujourd'hui en lieu de séjour touristique.

Les textes et relations présentées ne concernent pas seulement la guerre des camisards. Nous évoquerons, en effet, la fin des guerres de religion avant d'entrer dans les évènements de 1703.

1. Grospierres à la fin des guerres de religions

2. Les menées des Camisards des Cévennes dans le sud du Vivarais en janvier 1703

La guerre des Cévennes en janvier 1703
Cavalier et les incursions de sa troupe en Vivarais, tentative de chronologie

3. Les destructions des Camisards à Grospierres

Un exemple au hameau des Teissiers
Un autre exemple dans la maison du curé (maison claustrale)
Le village du Chastelas

4. Sampzon et les Camisards

1 Cette réflexion a été introduite par Marguerite Présumey qui a, par ailleurs grandement participé à la préparation de la sortie et nous a mis en contact avec Jacqueline Brunel et son fils Claude, animateurs de la société de Sauvegarde de Grospierres. Nous les remercions tous les trois de leur participation active.

Grospierres à la fin des guerres de religions

Grospierres semble avoir été peu concerné par les guerres de religion de la fin du XVIe siècle et est resté à l'écart de la réforme.

Le château de Grospierres au Chastelas a seulement fait parler de lui en 1591 dans la période troublée qui a suivi la mort d'Henri III.

Henri IV qui était alors son successeur officiel était en butte à la forte opposition des tenants de la Ligue qui ne voulaient en aucun cas d'un Roi hérétique ou ancien hérétique. De 1589 à 1594, il lui a fallu batailler, avec l'aide des Réformés et des catholiques modérés et légalistes, tant au propre qu'au figuré contre la Ligue et les Provinces qui lui étaient fidèles. En Vivarais, quelques seigneurs soutenaient la Ligue dont Montréal et Pampelonne et de façon moins claire de Tournon.

Ce qui n'empêcha pas la mise en place d'une série de trêves à partir de 1689 qui ne furent rompues que par des « surprises ».

Les surprises sont des occupations de châteaux ou de villes menées sans grandes violences en général par les protestants inquiets des menées des ligueurs.

Lors des Assemblées des Etats du Vivarais, on abordait longuement les meilleurs moyens de réduire ces abcès et on faisait tout pour maintenir la trêve.

L'occupation du château de Grospierres par un capitaine protestant dénommé Parent intervint dans ce contexte en août 1591 en même temps que celles du château et du village d'Ailhon et de Bidon. L'occupation à Grospierres fait peu de bruit en comparaison de celle d'Ailhon (qui concernait, il est vrai, un haut personnage ligueur : de Montréal).

Grospierres n'est pas un gros enjeu, et on peut se demander du pourquoi de ladite occupation alors que le village alentour est catholique et calme et que la garnison antérieure ne devait pas dépasser 4 à 5 hommes.

L'occupation est désavouée par les notables protestants notamment au cours des assemblées des Etats et aussi par écrit tel ces deux lettres de Chambaud à M. de Faïn, syndic du Vivarais.

21 décembre 1591

Il semble, par la lettre que sa grandeur m'escript que j'ai reçu des mains du sieur Charbonier avec la votre que l'on ait informé que je suis cause des désordres de ce pays, de la surprise des forts d'Ailhon, Grospierres et Bidon. Sur quoi je vous dirai avec vérité que je ne participe, ni consens en sorte que ce soi, et que si on avait à rompre la trêve, je serais d'avis que ce fut pour quelque meilleur morceau et encore que ce soit chose où je puisse peu pour satisfaire sa grandeur pour faire voir à chacun le désir et affection que j'ai au repos du pays.....Pour le regard de Grospierres et Bidon, je prierai monsieur de Civergues qui est porté sur le lieu de s'y employer, me remettant du surplus à la suffisance du sieur Charbonier.

Je demeurerai pour jamais, Monsieur le syndic, votre bien humble à vous frère service.

CHAMBAUD - ADA C1463 folio 43

Le Chastelas

Et, le lendemain, comme cela n'a pas du être suffisant, il réitère sa condamnation.

22 décembre 1591

Monsieur. Nous ne doutons point qu'il n'y ait plusieurs contreventions de la trêve et désordres en ce pays. Mais, Dieu est fidèle témoin combine nous détestons tels attentats et croyons fermement qu'ils se commettent sans le su et communication des gens qui aiment le repos. C'est à notre très grand regret que cela advient et estime que ce n'est à près de nous de la religion d'avouer tels faits ! Voilà pourquoi c'est à vous en votre charge d'aviser d'employer les moyens du pays pour réparer, punir et chasser telles contraventions. Pour nous, nous ne sommes que particuliers et ne trouverons jamais mauvais que tels fauteurs soient punis et châtiés généralement tant d'une partie que d'autre...

A Bays, ce 22 décembre 1591

Vos biens humbles à vous fère service

CHAMBAUD - ADA C1463 FOLIO 83 Transcrits par Mme Jacqueline Brunel

L'occupation dure pourtant jusqu'à fin mai début juin 1592 sans problèmes, semble-t-il de cohabitation avec les habitants catholiques du lieu. Ce n'est qu'après plusieurs ordres que Parant remet le château à une garnison commandée par Chaussy qui trouve d'ailleurs qu'elle n'est pas suffisante eu égard à l'importance du lieu (notamment pour Joyeuse).

Les menées des Camisards des Cévennes dans le sud du Vivarais en janvier 1703

Nous avons évoqué en 2001, les combats de Vagnas qui ont opposé en janvier 1703 une forte troupe de camisards des Cévennes aux troupes royales. C'était un moment de la guerre des camisards où les responsables du soulèvement cherchaient à étendre le conflit vers les régions protestantes du Vivarais. Ces actions seront menées par Cavalier et ses troupes.

Nous voudrions revenir sur cette période au cours de laquelle Grospierres et Sampzon, deux villages catholiques vont être dévastés par les troupes camisardes.

Il est en effet important de comprendre ces évènements dans le contexte de la guerre des Cévennes.

La guerre des Cévennes en janvier 1703

Nous ne sommes que six mois après le déclenchement de l'insurrection marquée par le meurtre de l'abbé du Chayla au pont de Montvert le 24 juillet 1702 par un groupe placé sous l'inspiration d'Abraham Mazel.

Elle est précédée d'une intense activité prophétique et inspirée qui ressemble aux évènements de janvier février 1689 en Boutières : beaucoup d'assemblées et une répression accrue de la part de Basville et de ses bras armés.

Mais, 10 ans après 1689, la population protestante est plus organisée, moins sonnée par la révocation ; elle s'est habituée à des pratiques clandestines et va pouvoir faire front (ce qui n'avait pas été imaginable en 1689).

Un 2ème foyer d'agitation va se créer en août en Vaunage, dans la plaine autour de Nîmes, avec un autre acte symbolique : le meurtre de Saint Côme, seigneur anciennement protestant, converti en 1685 et devenu un des plus féroces adversaires des assemblées d'inspirés en Vaunage.

De juillet à décembre, divers groupes de camisards vont se mettre en place sous la responsabilité de quelques chefs emblématiques dans divers territoires du Gard et de la Lozère.

Ainsi, Cavalier se sépare du groupe de Laporte et Mazel pour créer un groupe en Gardonnenque au sud d'Uzès qui intervient également au sud de Nimes. Ce qui n'empêche pas plusieurs actions communes avec Mazel.

Le nombre de groupes se développe et les effectifs croissent. La stratégie des camisards se rôde et conduit à divers succès significatifs face à des troupes commandées par de Broglie. Celles-ci utilisent des pratiques de répression pour l'exemple lorsqu'elles réussissent à arrêter des camisards. Mais, elles ne savent pas comment intervenir devant un « ennemi » insaisissable d'autant que Baville ne dispose que de très peu de troupes (240 hommes en 8 compagnies, moitié en Vivarais, moitié ailleurs). D'ailleurs, au début, Baville ne prend pas la mesure de l'insurrection et minimise auprès du roi ce qui se passe.

En janvier, avant les tentatives de jonction avec le Vivarais, les opérations des camisards se développent avec des effectifs croissants. Cavalier intervient en Vaunage encore avec une victoire (à laquelle il ne participe pas) contre de Broglie et Poul qui meurt dans l'engagement (Poul est un capitaine honni des camisards).

Baville obtient enfin du roi d'importants renforts et surtout la venue de Julien bien connu en Vivarais. Julien arrive donc mi janvier alors que les interventions des camisards se multiplient un peu partout avec succès et alors que l'angoisse des villes catholiques et des populations catholiques s'accroît.

C'est donc à ce moment que la jonction avec le Vivarais est voulue par Cavalier.

Moment de succès pour les camisards qui croient sans doute pouvoir obtenir par les armes le droit de pratiquer leur foi, mais qui savent que les forces royales sont en train de se renforcer considérablement et que l'ouverture d'un autre front est essentielle.

Cavalier et les incursions de sa troupe en Vivarais, tentative de chronologie

L'homme et son itinéraire

Jean Cavalier est des acteurs les plus marquants de la guerre des Cévennes, c'est aussi un des plus jeunes chefs camisards. Il est controversé, non pas du fait de ses actions pendant la guerre, mais plutôt de son attitude au moment des négociations avec le maréchal de Villars en 1704 et de son engagement ultérieur dans une carrière militaire au service de divers royaumes.

La biographie ci-dessous, extraite du dictionnaire des camisards de Pierre Rolland et mise à jour sur le site camisards.net, est complétée par quelques remarques.

Né le 28 novembre 1681 à Ribaute (mas Roux), village situé au sud d'Alès au confluent des gardons d'Alès et d'Anduze dans la plaine qui descend jusqu'à Nîmes. Ce n'est donc pas un homme des montagnes cévenoles. Il est le fils d'Antoine Cavalier et d'Elisabeth Granier, nouveaux convertis qui, tout en respectant l'obligation de le faire élever dans la religion catholique, lui enseignent clandestinement le protestantisme. Il est « goujat de ferme » de son oncle Lacombe de Vézenobre, puis mitron à Anduze. En 1701, repéré dans des assemblées, il part pour Genève. Il en revient en 1702, et après le meurtre de l'abbé du Chaila rejoint dans les Cévennes le groupe des insurgés avec quelques jeunes gens de la plaine ; il redescend en septembre, et de coup de mains en coups de mains, sa troupe s'équipe, s'aguerrit et s'agrandit. Seul ou en association avec *Rolland*, il dévaste les villages catholiques, brûle les églises, répand la terreur.

S'il n'indique pas dans ces mémoires qu'il est prédicant inspiré, ses compagnons de lutte le reconnaissent comme *« préchant merveilleusement bien et ayant le don de révélation »* (Abraham Mazel dans ses mémoires). Il n'hésite pas à attaquer les troupes royales, leur imposant parfois de cuisantes défaites comme celle du Devois de Martignargues en mars 1704. Peu après cependant, en avril 1704, sa troupe est durement défaite à Nages, ses «magasins» d'Euzet découverts et pillés. Il entame alors des négociations avec le maréchal de Villars, dépose les armes et part avec une

poignée de fidèles. Il rejoint Genève et se met au service du duc de Savoie qui lui donne une charge de colonel. En 1706 il commande un régiment de l'armée anglo-portugaise composé en partie de camisards et de réfugiés (un de ses buts était de rejoindre les Cévennes en passant par la Catalogne), mais cette armée est défaite à Almansa, où il est grièvement blessé. En demi-solde, il fait la navette entre l'Angleterre et la Hollande jusqu'en 1710, et à partir de cette date vit en Irlande de la petite pension qu'il a obtenue. En 1735 il est promu général de brigade, puis en 1738 lieutenant-gouverneur de l'île de Jersey. Il meurt à Chelsea le 17 mai 1740 et est enterré le lendemain dans le cimetière de ce faubourg ouest de Londres.

Sources

Mémoires sur la guerre des Cévennes de Jean Cavalier, traduits et annotés par Frank Puaux (Payot 1918, réédition 1987), *Mémoires* de Cavalier (manuscrit de La Haye), *Mémoires* de Mazel, Marion et Bonbonnoux, BSHPF année 1938 page 41 sur son lieu de sépulture. Bibliographie : Marcel Pin *Jean Cavalier*, Nîmes 1936. Allard A. : *Jean Cavalier chef camisard* Dordrecht 1925. Charvet Gaston : *Jean Cavalier* 24 p., in 8 Avignon 1882. Dizier J. : *Etudes sur Jean Cavalier* 83 p. , in 8 Nîmes 1878. Albin de Montvaillant: *Jean Cavalier* 139 p., in 8 1884. Puaux Frank : *Vie de Jean Cavalier* 182 p., in 12 Paris 1868.

Les actions de la troupe de Cavalier en Vivarais

Nous pouvons utiliser deux sources : La somme de Henri Bosc « La guerre des Cévennes » qui a beaucoup utilisé les archives du ministère de la guerre, donc les sources officielles (beaucoup de courriers et de rapport entre Paris, Montpellier et le terrain) et les mémoires de Cavalier qui ne sont pas toujours précises ni cohérentes, mais qui ne semblent pas embellir la réalité.

Cavalier intervient d'abord autour des villages situés entre St Ambroix et la Cèze attaque le château de Labastide de Virac, propriété de Chambonas, frère de l'évêque de Viviers, « brûle » aussi l'église avant de se présenter devant la rivière Ardèche le 30 janvier au petit matin semble-t-il.

D'après les sources militaires, il traverse la rivière avec 817 hommes (comptés par un veilleur placé sur la tour de Salavas) et 30 mulets. Il s'en retourne très vite lorsqu'il voit les troupes de Joviac (2 compagnies de fusiliers). Il remonte alors l'Ardèche jusqu'à Sampzon où ses troupes font des dégâts importants et tuent plusieurs habitants (voir ci-dessous)

Cavalier, dans ses mémoires, dit qu'il ne traverse pas l'Ardèche parce qu'il ne voit pas d'amis de l'autre coté, retourne près de Saint Ambroix et brûle une douzaine de bourgs et villages catholiques dans cette contrée remplie de « *papistes fanatiques* ».

Les sources militaires disent que les bandes de Cavalier vont ensuite au hameau des Laurents (sur la commune de Beaulieu, mais en limite ouest de Grospierres, puis qu'elles dévastent les hameaux de Grospierres.

Les troupes iraient ensuite (sans doute le 31 janvier) au château de La Bastide au pied de Sampzon et y feraient de grosses exactions (voir ci-dessous).

Puis, les camisards semblent retourner dans le Gard où ils s'attaqueraient à plusieurs églises et hameaux entre Ardèche, la Cèze et Saint Ambroix.

Enfin, ils réapparaissent quelques jours après à Vagnas où on les soupçonne à nouveau de vouloir traverser l'Ardèche. Ce seront les deux combats de Vagnas dont nous avons déjà parlé en 2002[1], le premier victorieux, le second qui se solda par une défaite.

Après sa victoire à Vagnas, Cavalier avait la voie libre pour traverser l'Ardèche ; il ne le fit pas, sans que l'on sache vraiment pourquoi.

Les uns disent que c'est parce que l'Ardèche était grosse, les autres que les inspirations l'en avait dissuadé…

L'inquiétude, après les incursions et destructions à Grospierres, Sampzon, Labastide de Virac et ces tentatives de traverser l'Ardèche est très forte.

Le registre consulaire de Viviers est témoin de cette inquiétude avec des délibérations qui organisent la protection de la ville, envoient des compagnies de bourgeois le long de l'Ardèche (à Saint Just et Vallon) pour aider à la protection du Vivarais[2]

Viviers était certes située à bonne distance des Cévennes et des limites du Vivarais, mais, ville épiscopale, et lieu symbolique, elle pouvait craindre d'être un objectif des camisards.

---

1 Voir Commentaires et documents, sorties et randonnées 2002 Cahiers PHA N° 3 2003

2 On pourra lire ces extraits dans le N° 100 des cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, extraits transcrits par Alain Fambon.

Les destructions des Camisards à Grospierres

Un exemple au hameau des Teissiers

Le 30 janvier 1701, ce gros hameau de Grospierres est envahi par une grosse troupe de camisards dirigée par Jean Cavalier, un des chefs inspirés de la guerre des Cévennes.
Les camisards se livrent alors à des exactions avec l'objectif de récupérer des vivres pour nourrir une troupe importante. Ces exactions sont sans doute peu différentes de ce qui se passe depuis 6 mois dans le Gard voisin.
Ce sera l'occasion de connaître la vie de ces hameaux il y a plus de 300 ans.
En effet, nous avons la chance de disposer aux archives (de l'Ardèche et de l'Hérault), de deux documents très complets :
- l'un est le compte rendu des visites faites par Simon Roure, architecte et entrepreneur de ponts et chemins, expert chargé par Baville d'estimer *« le dommage causé par l'incendie fait par les scélérats attroupés »*.
- l'autre est le compte rendu de l'enquête sur le même objet faite par les consuls de Grospierres Bastide et Darasse
Ces documents ont été analysés et présentés par P Exbrayat dans le N° 5 des cahiers du Grospierrois[1]

En parcourant ce gros hameau, on a une impression d'un lieu où ont cohabité paysans artisans et notables.
Si l'on excepte le Chastelas, bourg centre blotti au pied du château, Les Teissiers est le principal lieu d'habitat (couplé avec Ribières tout proche) dans ce terroir riche entre collines et rivière du Chassezac.
Il possède 18 familles déclarées au compoix de 1680 et 15 d'entre elles ont déclaré des dégâts plus ou moins importants.
Ribières est un peu moins gros avec 11 familles (dont 8 ayant eu des dégâts), mais plus riche.

Les dégâts sont de trois catégories :
- brulement des portes fenêtres, cheminée, planchers ou plafond et toit
- vivres emportés
- objets mobiliers divers emportés (y compris armes).
Ils sont en général très proportionnels à la richesse des familles (que l'on connaît un peu avec le montant de l'impôt de la capitation payée en 1695, montant qui varie de 1 à 20 livres) et varient très fortement de 20 livres à 1484 livres aux Teyssiers (les plus gros dégâts de la commune sont chez Jeanne Rousselle à Ribières, et s'élèvent à 3583 livres).

Plus précisément :

- 6 maisons ont moins de 100 livres de dégâts : un menuisier laboureur, 2 ménagers laboureur, un journalier, une pauvre fille, et un juge mage (sans doute plus riche ?)
- 4 ont entre 100 et 500 livres : trois journaliers sans doute enrichis (l'un paie une capitation de 10 livres), un tailleur d'habit,
- 5 dépassent les 500 livres de dégâts : un cabaretier, un laboureur, deux non connus, et le plus touché avec 1484 livres, il est seulement ménager mais possède une garde robe conséquente avec 47 draps, des chemises, culottes, bas, chapeaux et cravates…

A Ribière, les dégâts sont plus importants :

- 2 logements ont moins de 100 livres de dégâts, ce sont les logements habités par le rentier de de Bonnefille, noble coseigneur de St Alban (de l'autre coté du Chassezac), l'étage étant réservé au noble qui n'y habite pas à demeure : la quasi absence de dégâts est étonnante.
- 1 maison a 148 livres de dégâts
- 5 ont plus de 500 livres de dégâts : un notaire, Jeanne Rousselle déjà citée plus haut, veuve dont le fils est coseigneur de Grospierres, Anne Barthélémy, autre veuve dont le fils est collecteur de taille et qui logeait un précepteur de l'école paroissiale, un ménager gendre de notaire, un autre ménager.
Dans la maison d'Anne Barthélémy, les camisards vont tuer ou en tous cas blesser gravement le collecteur et le précepteur symboles l'un du pouvoir fiscal, l'autre de l'église.

Que dire de la nature des dégâts

Les atteintes aux bâtiments sont d'importance très variable et sont en général inférieures aux autres préjudices.
Même dans les très grandes propriétés ils ne dépassent jamais 1000 livres.
Les dégâts sont totaux ou partiels : ainsi souvent, l'expert réduit de 50 % l'estimation par canne ou canne carrée, parce que l'incendie a été partiel.
Les vivres emportés ou détruits (brûlés) ou consommés sur place sont parfois très importants, jusqu'à 1500 livres chez Jeanne Rousselle : on y trouve des céréales très diverses, des légumes secs, de la viande salée, de l'huile d'olive, du fromage, des châtaignes, du vin qui témoignent de la richesse du terroir : on est au milieu de l'hiver et les réserves sont grandes.

Par exemple, chez A Thoulouze, le plus riche habitant de la paroisse, voilà la liste des vivres confisqués :

3	cochons salés	80 livres
60	pots d'huile d'olive	70 livres
10	salmées[1] de froment	210 livres
8	salmées de blé corrégal	144 livres
7	salmées de légumes	126 livres
8	salmées de millet	72 livres
6	salmées d'orge	60 livres
1	salmée de blé regagnon	21 livres
4	salmées d'avoine	32 livres
3	salmées d'épeautre	24 livres
7	salmées à glaner	21 livres
2	salmées de graine de chanvre	48 livres
12	barrals[2]	54 livres

1 Cahiers édités par la société de sauvegarde de Grospierres que nous voulons remercier ici pour nous avoir fait découvrir ce document. Le cahier comprend sur 22 pages une description complète des dégâts occasionnés par les camisards. Il peut être commandé à la société de sauvegarde de Grospierres.

Les quantités sont si importantes qu'il a du falloir organiser le transport jusqu'aux caches des camisards de l'autre coté de la montagne de la Serre : y avait-il des mulets accompagnant les cavaliers ? C'est très probable.

Les biens mobiliers peuvent aussi être très nombreux :
- des vêtements, du linge de maison (draps, toiles, nappes serviettes)
- et aussi des instruments de cuisine et de la vaisselle
- et aussi des meubles
- des planches
- des armes, fusils et autres, mais, c'est assez rare

Enfin, on trouve des graines destinées sans doute aux semis de printemps.
Il est difficile de savoir ce qui a été brûlé et ce qui a été emporté pour les besoins de la troupe. Mais, il est probable que les vivres et même les vêtements ont été emportés pour l'intendance des camisards, tandis que les meubles, vaisselles et instruments de cuisines ont disparu dans les incendies.

Un autre exemple dans la maison du curé (maison claustrale) significatif de son mode de vie

C'est une maison fort belle d'après les dire du prieur d'Alba dans son procès-verbal de visite en 1675. Elle est grande et a été conservée jusqu'à aujourd'hui jouxtant le chœur de l'église de l'époque, église aujourd'hui détruite et remplacée par une nouvelle église construite de 1900 à 1904.
Nous reprenons ici le texte de M. Pierre Exbrayat édité dans les cahiers du Grospierrois déjà cités
Elle témoigne d'une réelle aisance. Les murs de belles pierres de taille n'ont pas trop souffert. Sept fenêtres vitrées éclairent les diverses pièces : cuisines, salon, cabinet, salle à manger, chambres. Trois cheminées assurent le chauffage en hiver. Le mobilier est abondant et de qualité. Dans la cuisine, un dressoir présente la vaisselle et l'argenterie. Cette dernière, 12 cuillers, 6 fourchettes, 2 salières et 3 chandeliers d'étain fin, ont été emportées par les visiteurs. L'étain fondu faisait de bonnes balles. Chose plus surprenante, la présence de produits rares comme riz du levant, girofle, cannelle et muscade. Outre le sel, le miel, on trouve une curieuse confiture sèche.
Linges et vêtements garnissent les armoires : chemises et bonnets de nuit, bas estamés et mouchoirs, vestes, justaucorps et chapeau fin sans oublier 7 paires de soliers. Un grand miroir orne l'une des cheminées.
Dans la cave, il se trouve deux barils de vin. Les visiteurs ont fracturé l'un et l'autre après s'être longtemps abreuvés.
Les dommages sont estimés à 1553 livres et 10 sols.

Le village du Chastelas : les dégâts des camisards

Le Chastelas, village abandonné au début du XXe siècle, a longtemps été le centre de Grospierres.
Nous avons évoqué plus haut la prise de son château à la fin des guerres de religion. Bâti au pied de son château protecteur, à proximité de l'importante source de Fontvive, le village d'au moins 25 habitations, abritait beaucoup de très petites gens : des artisans, cardeurs, cordonnier, serrurier, tisserand, mais

Le Chastelas

aussi de nombreux journaliers, pauvres, voire très pauvres et mendiants et seulement quelques ménagers laboureurs un peu plus riches. Aussi, les dégâts sont faibles : la moitié des 25 habitations ont des dégâts inférieurs à 50 livres, il ne devait pas y avoir de grandes provisions à récupérer, 2 maisons subissent des dégâts importants supérieurs à 1000 livres, celle de Blisson, serrurier et ménager qui possède une forge et celle de Boissin, riche ménager dont le mas Boissin est d'ailleurs situé assez loin (500 mètres environ) du village proprement dit.
Ce village est en cours de dégagement grâce à l'action d'une association, *Renaissance du Chastelas* fondée en 1980, qui s'emploie à réhabiliter le village du Chastelas afin d'y créer et d'y animer un centre d'accueil pour handicapés mentaux légers dans une perspective de réinsertion sociale et de sensibilisation de la population aux problèmes de ces personnes. Des chantiers d'été auxquels collaborent des jeunes volontaires encadrés par des animateurs compétents en technique et en pédagogie, sont organisés chaque année depuis 1980 et ont permis de réaliser de nombreux travaux parmi lesquels, débroussaillage et nettoyage des ruines, dégagement des gravats se trouvant dans les ruelles, déblaiement des ruines se trouvant sur les voûtes de certaines maisons avec tri en vue de récupérer les pierres taillées, réfection et relèvement des murettes en pierre sèche, réfection de la toiture de deux maisons cédées à l'association, réhabilitation de deux fours à pain, aménagement d'une zone de spectacles en haut du village.
Aujourd'hui, l'état du village donne une bonne idée de son importance d'antan. Le château, construit autour d'un gros bloc rocheux, a complètement disparu.

Le village de Sampzon domine la vallée de l'Ardèche au dessus de son confluent avec le Chassezac. Il est dominé par le rocher de Sampzon, énorme table calcaire culminant à 381 mètres et ayant abrité un château médiéval dont la destruction finale intervint au début du XVIIe siècle dans le cadre des guerres de religion[1] et aujourd'hui défiguré par un important relais de télécommunications.

C'est un point stratégique d'où l'on peut contrôler les passages des rivières et d'où l'on peut imaginer les problèmes que rencontrèrent les camisards quand ils voulurent entrer en Vivarais (cf. ci-dessus). Les terres de Sampzon ont longtemps appartenu à l'évêché de Viviers et le petit village (10 à 25 feux aux XVII et XVIIIe siècle, et sans doute 14 feux en 1704 et seulement 12 maisons si l'on en croit la relation de la visite du délégué de l'évêque en 1675) ne semble jamais avoir été touché par la Réforme malgré la proximité du noyau protestant de Salavas-Vallon.

Au village

C'est le 30 janvier en venant de Salavas, après avoir échoué dans la traversée de l'Ardèche face aux troupes du marquis de Joviac que les camisards s'en prirent au village et à l'église de Sampzon. Et c'est, semble-t-il[2], après avoir envahi et pillé Grospierres qu'ils revinrent piller le château de la Bastide.

Au village, la violence y fut beaucoup plus intense qu'à Grospierres, d'après les relations qui nous sont parvenues : 13 maisons incendiées, soit la quasi-totalité des feux, 6 hommes tués. Le prieur averti de l'arrivée des camisards s'est enfui, mais, l'église et le presbytère sont mis à sac et les dégâts au presbytère sont estimés à 600 livres. Les voûtes de l'église sont criblées de balles et les dégâts estimés à seulement 130 livres.

On peut peut-être expliquer cette attaque par les procès qui opposaient alors les habitants de Sampzon à ceux de Salavas.

Les archives de Sampzon possèdent deux rapports cités par G Paysan[3] qui confirment ces informations.

« Le 30 janvier 1703, sont morts, tués par les fanatiques, Jean Champetier, Jean Serre, Jean Chabaud, André Père, Vincent Garnier, Jacques Broussette, tous six en même jour et an, dont les corps ont été enterrés par les parents et amis dans le cimetière de Sampzon, ainsi qu'eux-mêmes m'ont certifié comme étant leur prieur »

Boissin Curé

Et encore,

« Le mardi 30 janvier 1703, la troupe de scélérats phanatiques qui avaient couché la nuit précédente au lieu de Salavas et quelques particuliers nouveaux convertis dudit Salavas qui avaient joint ladite troupe, auraient en haine du procès que les habitants de Sampzon avaient avec ceux de Salavas dans lequel le seigneur marquis Chambonas intervint pour les droits de sa terre, résolu de saccager Sampzon. Ces malheureux scélérats auraient brûlé le château et grange de la Bastide et aussi l'église et la maison claustrale et douze maisons au dit Sampzon, tué six habitants qui ne purent se sauver. Le curé et le reste des habitants trouvèrent lemoyne de se garantir en s'enfuyant... »

Introduction au rapport demandant une expertise pour estimer les dommages.

Au château de la Bastide

L'incursion au château de la Bastide est également très violente, ce château appartenait à Louis François de la Garde, marquis de Chambonas, lieutenant du roi et frère de Charles Antoine de la Garde de Chambonas, évêque de Viviers en place depuis 1690 (jusqu'en 1713), grande famille noble du Languedoc contrôlant en particulier toute la vallée du Chassezac depuis la Lozère.

Le marquis recevait souvent à Chambonas le chef militaire Julien venait lorsque celui-ci opérait en Vivarais.

Il est très probable que lorsque les troupes de Cavalier attaquèrent ce château, ce n'était pas sans raisons liées à la personnalité de cette famille et à son attitude très dure envers les protestants au nom de leur salut dont l'évêque si dit être très soucieux.

Toujours est-il que cette attaque fut violente et meurtrière avec encore 4 morts et des dégâts importants dont on peut avoir une idée en consultant une expertise du domaine faite en 1710 à propos de la distribution de l'héritage de Louis François.

Cette expertise nous apprend aussi beaucoup sur le type d'agriculture et d'aménagements effectués dans les domaines au début du XVIIIe siècle :

Nous, Claude de Serre, ancien notaire et arpenteur du lieu du Gras , Jean Moinier, charpentier du lieu de Valvinière, Jean Combaluzier, maçon du lieu de Grospierres, experts pris par messire Anne de la Garde, comte de St Aumé
et Michel Folchier, notaire royal de la ville des Vans, expert royal pris par haut et puissant seigneur Simon Joseph de la Garde, comte de Chambonas lieutenant du roi en la province de Languedoc,
pour procéder à la vérification et sommaire aprise.. Etat du château de la Bastide et domaine en dépendant suivant la transaction passée entre lesdits seigneurs le septième jour du mois de septembre dernier reçue notaire roux notaire royal du Bourg Saint Andéol ,
nous sommes acheminés audit château de la Bastide où nous avons prêté le serment chacun et l'un et l'autre mis la main sur les saints évangiles, et procédé à la vérification comme s'ensuit en présence de sieur François Jullien fermier qui nous nous en fit l'ouverture des portes des chambres du château.
Etant entrés dans le château avons trouvé que la porte a quatre pans de largeur et sept pans de hauteur, que l'entrée a été brûlée par les fanatiques ni ayant seulement que les quatre murailles , le plafond et des degrés découvert de la contenance de 21 cannes en carré, étant nécessaire pour la conservation de la muraille du côté du midi y sera fait une encoulle de quatre cannes de longueur et un d'épaisseur , montée jusques à la fenêtre ; la tour du pigeonnier située

1 PY Laffont *Atlas des châteaux du Vivarais X-XIIIe siècles* p. 213

2 La chronologie des évènements est, en effet, différente selon les sources.

3 Dans son livre : *Les camisards du Vivarais*, p 137.

dudit côté n'a ni porte ni planchers ni fenêtres,
montés à la salle, a été trouvé qu'il faut poser deux poutres au couvert celles qui y sont étant rompues, faire le plancher et vitrer les fenêtres, remettre la cheminée qui a été brûlée,
entrés dans la tour du côté du couchant, a été trouvé le plancher abattu qu'il faut remettre et la cheminée, vitrer les fenêtres,
de là, sommes allés à la chambre dite de madame, a été trouvé qu'il faut mettre une poutre du côté de la bise et à l'entrée faire accommoder le plancher y manquant une charge d'aix (planches) bois sapin, faire remette les vitres icelles qui y sont ne faisant pas un panneau , les pierres de la porte ont été cassées par le feu,
sortant de la salle, entrés dans la petite cuisine, y faut faire la porte et le plancher,
et à la chambre verte la joignant n'y a ni plancher pavé cheminée et vitres,
à la chambre peinte, n'y a aucun pavé ni vitre de méchantes fenêtres le plancher en pauvre état, au couvert y manque trois poutres qu'il faut remettre avec le boisage nécessaire,
montés à la tour carrée il y manque trois cannes de pavés, la porte fenêtres et planchers en pauvre état, au second étage dudit membre n'y a point de planchers,
ayant été vérifier les couverts et trouvé qu'il y manque pour le corps du château mille tuiles et que les murailles des chambres ont besoin d'être blanchies,
sortis du château avons vérifié les remparts qui l'entourent et pour rendre les murailles dans leur premier état il y convient faire trente cannes de bâtisse,
plus faut faire la clôture de la basse cour du château par moyen d'une grande porte qui sera faite du côté du marin et trois cannes de murailles, le four qui est au coin de ladite basse cour sera refait à cause qu'il menace ruine,
sera fait deux portes pierre de taille aux granges qui répondent dans la dite basse-cour et à la plus haute grange faire deux cannes de bâtiments à côté de la porte en haut,
à la plus basse grange attenante faudra mettre au plancher des aix n'y ayant que les poutres,
allés à la jasse du bétail à laine, manque au couvert trois cents tuiles du côté du levant, du marin découvert , faut hausser la murailles de trois pans pour empêcher que les loups n'y entrent
au bout de la jasse, il y a un réduit couvert de quatre cannes de plafond étant nécessaire de mettre cent tuiles,
du côté de bise et joignant ledit réduit y a un autre réduit entouré de murailles contenant cinq cannes et demie en plat fond étant nécessaire de le couvrir y faire une porte pierre de taille visant l'aire et enduire la muraille,
il faut faire une porte de bois à la grange joignant la jasse,
avons vu et vérifié le puits du côté de l'aire du levant et du marin et trouvé qu'il a deux cannes de profondeur les murailles abattues ras terre et nécessaire pour avoir plus de l'eau de le creuser et de faire la muraille dudit puits de la hauteur de quatre pans et demi,
et ce fait à la vue et montrée qui nous a été faite par ledit Jullien, fermier du bien et domaine dépendant dudit château de Sampzon, avons commencé de la mesure du côté du couchant confrontant les terres de guillaume de St Etienne , sieur de Sangon , François loiuize Clauzelle veuve de jaques maron et d'autres part , les rivières de chassezac proche le chemin qui monte au château et les terres des habitants de sampzon la contenance en carré, de 79 200 cannes faisant 198 cesterées etc qui sont terres labourées et vigne...
plus avons mesuré les prés qui y sont englobés .... Terres y ayant beaucoup d'arbres muriers vieux et nouvellement plantés
plus avons mesuré les pâturages et coudoulin dessous le château où passe le vallat du valier où nous n'avons trouvé aucun arbres fruitiers seulement quelques vieux amandiers , trente huit noyers vieux et quarante deux jeunes noyers presque morts vu la rigueur de l'hiver de l'année dernière 1709 ,la vigne est en pauvre état
et pour conserver la terre dite de l'isle confrontant la rivière de Chassezac ...continuer la ravine faite l'an dernier de la longueur de huit cannes de hauteur dix pans , ou sera un mur de pelotin de bois chêne blanc ,... et au dessous sera fait une seconde digue ..et la dite sera suivie de trois autres ...de la même que la première dont le prix fait a été donné par feu le marquis de Chambonas à Combaluzier,
la pièce fut abîmée il y a 16 ans, le prêtre et un habitant confirment...
Fait au château, y ayant passé deux jours, le 11 octobre 1710 - ADA 39 J 11

Bibliographie

Jean Cavalier, *Mémoires sur la guerre des camisards*, Payot ed. 1987.

G. Paysan (Albert Desmarest) *Les camisards du Vivarais*, E et R Editions, 2002, reprint de 1981.

G. Paysan, *Journal de Jacques de Beauvoir de Roure*, E et R Editions, 2002.

H Bosc, *La guerre des Cévennes*, tome 2, Les Presses du Languedoc ed 1985.

H Ropers, Mon vieux Sampzon, *La Revue du Vivarais* Tome LXXII 1968.

P Exbrayat, Les camisards du Vivarais, Les *nouveaux cahiers du Grospierrois*, n ° 5, 2003.

---

1 Une salmée est une unité de volume valant environ 400 litres (208 à 240 livres selon Exbrayat dans les cahiers du Grospierrois

2 Un barral vaut 45 litres dans le Gard, 57 litres selon Exbrayat, 24 litres à Carpentras.

Du Mouvement des Inspirés à la Restauration des Eglises du Désert

Marc et Odette Autrand

Assemblées du « Chier de la Fare » : 1689

Nous allons sur un suc volcanique à 605 mètres d'altitude au sud-est du Bouschet de Pranles : c'est le Chier de la Fare .
La vue est magnifique sur les Boutières :Franchassis, Gluiras, Tauzuc.
Ici ont eu lieu deux assemblées pendant la marche des Inspirés en 1689 qui, partie de Baix et St Lager Bressac, a passé par la vallée d'Ouvéze, puis St Cierge la Serre, multipliant les assemblées, exhortant à la repentance et au refus de la catholicisation.

Le samedi 12 Février, on décide, à la demande des habitants de St Vincent de ne pas faire l'assemblée à St Vincent de Durfort pour ne pas offenser M. et Mme De Monteil de Bavas à leur retour. 2 à 2000 personnes se sont assemblées à ¼ de lieue du château où se tenait une garnison de soldats.
L'assemblée se déroule avec prières et chant de psaumes ; cris de « miséricorde » et de « amendez-vous », conduite par des prédicants faisant les « prophètes » : Sœur Marie et Louis Valette.
Guillaume de Monge raconte « *Le peuple était si étourdi qu'il parlait avec admiration du pouvoir de Valette qui en avait, disait-on, avec une parole jeté plus de deux mille cinq cent par terre* » : fait fréquent dans les assemblées d'Inspirés où les gens se couchaient par terre en criant « Amendez-vous » pour exprimer leur remords d'avoir abjurer la foi réformée.
Leurs prophéties : l'église du Pouzin et celle de St Vincent *s'abysmeront* demain. Les curés de Privas, Flaviac, St Vincent se convertiront.
« s'en retournant le soir chez eux comme une procession chantant de psaumes ils furent rencontrés par M de Folleville qui avec ses soldats leur tira dessus en sorte qu'il y en eut sept ou huit de tués »
Monsieur de Folleville crut la « saignée » nécessaire et suffisante. Il envoie M. de Combles dans les paroisses pour annoncer l'amnistie

Le mercredi 16 Février, une deuxième assemblée occupe le « coteau » jusque tard dans la nuit. Monteihat (Delhoste) les avertit de la venue des soldats. Le chevalier de Prians et un détachement de soldats du château de Bavas est venu en face de l'assemblée :
« avec quelques démonstrations de les vouloir attaquer afin de leur faire prendre la fuite : mais ces fanatiques ne branlèrent point: mais accompagnèrent de grandes huées les dragons quand ils les virent se retirer ».
Entre le 12 et le 16 Février vont suivre : l'assemblée de Tauzuc, l'escarmouche de la Cheminas, la mort de madame Bourja des Ollières, l'assemblée de St Cierge et le massacre de Gruas, puis on s'acheminera vers le massacre ultime du Serre de la Palle.

Texte de l'Abbé Guillaume de Monge, Grand official des Boutières :

« Le Samedi suivant, 12 Février 1689, on s'assembla de toutes les paroisses voisines sur le coteau appelé : Le Chier de la Fare, dans la paroisse de Pranles et à un quart de lieue du Château de Bavas. Cette assemblée fut fort nombreuse et on a assuré qu'il y avait 2 à 3000 personnes ; après les prières et chants de psaumes accoutumés, les cris de « Miséricorde » réitérés et les exhortations ordinaires : » Amendez-vous, faites pénitence, le jugement de Dieu est proche », les prophètes et prophétesses firent paraître leurs grands talents. La sœur Marie, présidente de l'assemblée, devina que le nommé Feysant, de la paroisse de St Vincent avait communié deux fois à l'idole, c'est ainsi qu'elle appelait la sainte hostie et, parce que ce crime était énorme, il ne peut jamais tomber à la renverse comme las autres, mais il resta assis. Le prophète Louis Valette, qui tenait le premier rang entre les prophètes, dit que, depuis qu'il avait reçu le Saint Esprit, il était un tout autre homme et qu'il avait une force plus grande que celle d'Alexandre, de Samson et de Mars, qu'avec une parole, quand il voudrait, il renverserait toute l'assemblée. Il le fit ensuite après leur avoir fait crier miséricorde plusieurs fois en leur disant : « Laissez-vous tomber doucement, sans se faire de mal ».Un granger du Sieur de Tardivon n'exécuta pas bien cet ordre, mais se laissant tomber à l'étourdi, sans prendre garde à ce qu'il y avait derrière, faillit se casser la tête en tombant sur des pierres. Ce fut dans cette assemblée que les prophètes et prophétesses assurèrent que les églises du Pouzin et de St Vincent de Durfort seraient abîmées le lendemain, jour du Dimanche 13e de Février, et que, ce même jour, le curé de Rompon, entrant dans la sienne, tomberait à la renverse, sans pouvoir passer outre, à la vue d'un grand feu rouge, vert, violet et noir qui paraîtrait sur l'autel ; que le lundi d'après, 14 du même mois, le curé de Privas, de Flaviac et de St Vincent se convertiraient en embrassant leur religion et seraient du nombre de leurs prophètes. Le peuple était si étourdi qu'il parlait avec admiration du pouvoir de Valette qui en avait, disait-on, avec une parole, jeté plus de 2500 par terre et l'on ajoutait telle foi à leurs prophéties, qu'on ne doutait non plus de ce qu'ils avançaient que de l'Evangile. En sorte que Mr de Montrond, gentilhomme Nouveau Converti, envoya quelques jours après le Sieur La

Flaïsse son domestique et quelques autres au Pouzin pour voir si l'église qui devait être abîmée était encore debout.
Cependant ces faux prophètes ne prévinrent pas le malheur qui devait arriver le même jour à quelques uns de l'assemblée. Car, s'en retournant le soir chez eux comme une procession chantant les psaumes, ils furent rencontrés par Mr de Folleville qui, étant averti de la continuation des assemblées, y accourait avec quelques détachements de dragons d'infanterie des compagnies de Baix et de Chomérac et leur fit tirer dessus, en sorte qu'il y en eut 7 ou 8 de tués. Il crut cette affaire nécessaire parce qu'il voyait que la capture qu'on avait faite depuis quelques jours des prophètes et des prophétesses et principaux adhérents dans les paroisses de Bressac, St Cierge et St Julien sous St Alban et qu'ils avaient fait conduire en prison à La Voulte où ils étaient détenus n'avait pas arrêté le cours des assemblées qui, au contraire, grossissaient tous les jours.
Votre commandant crut donc que cette saignée était nécessaire pour remettre l'esprit des frénétiques du Vivarais et pour les faire revenir à leur bon sens mais il la crut suffisante. C'est pourquoi, après avoir chargé le Sieur de Combles qui l'accompagnait, d'aller chez les principaux des paroisses détraquées pour leur faire entendre raison et les assurer que tout le passé était pardonné pourvu qu'ils fussent sages à l'avenir, il se retira à La Voulte et de là à Tournon où d'autres affaires l'appelaient. Mais, ne lui en déplaise, il connaissait mal la situation où étaient nos Nouveaux Convertis. Il y avait plus de 18 mois que pour lors émissaires de Genève leur avait donné espérance, fait reprendre l'envie de voir rétablir leur première religion. La prophétie de Dumoulin sur laquelle on avait toujours fait grand effort, suivant toutes les apparences était presque accomplie. On croit facilement ce qu'on souhaite. Les directeurs de cette machine, qu'on n'a pas encore bien connus, avaient pris soin de faire inculquer le passage de l'Evangile : Matthieu 10 v. 28 : « Dites en plein jour ce que je vous dis dans les ténèbres et prêchez au haut des maisons ce que je vous ai dit à l'oreille » et cet autre : Actes 5 v.29 : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes »et autres : ne craignez pas ceux qui peuvent faire mourir le corps mais ne peuvent faire mourir l'âme. Matthieu 10, v.29 ».

Des assemblées se tiennent ensuite à St Etienne de Serres, puis à Tauzuc et à nouveau à St Cierge le mardi 15 Février : assemblée dispersée et saignée au Serre de Gruas où un détachement croise des gens retournant chez eux et sur lesquels on tire…. (une trentaine de personnes tuées).

« La nuit suivante, je fus coucher avec les dragons dans le château de Bavas où j'appris que nonobstant la boucherie qu'on venait de faire, les misérables fanatiques étaient résolus de s'assembler de nouveau, le lendemain, au Chier de la Fare, dans la paroisse de Pranles, au même endroit où s'était tenue l'assemblée le Samedi précédent d'où je conclus que s'ils le faisaient, ils étaient tout à fait fous, et qu'ils ne pourraient être guéris que par de très grandes saignées. Ils le firent en effet ?
Et non seulement, ils occupèrent ce coteau Mercredi 16 Février tout entier mais encore la nuit suivante du moins bien avant jusque à ce que le nommé Monteilhat, dont la maison n'était pas fort loin de cet endroit, les vint avertir que Mr de Folleville avait amassé des troupes pour les venir donner dessus.. L'avis n'était pas tout à fait vrai ; mais il était vraisemblable. Car les Dragons, l'infanterie et la milice s'assemblaient à Privas et furent en état de marcher le jour suivant. Celui-là, les Dragons de Chevalier de Privas restèrent à Bavas et ils s'avancèrent jusqu'au pied de la hauteur où se faisait l'assemblée, avec quelques démonstrations de les vouloir attaquer afin de leur faire prendre la fuite : mais ces fanatiques ne branlèrent point : mais accompagnèrent de grandes huées les Dragons quand ils les vient se retirer….. ».

Malgré la répression, les assemblées vont continuer, la nuit, cachées, au fond des ravins ou dans les maisons, ainsi celle du Creux de Veye en 1701 qui précède de peu la révolte des camisards en Cévennes, en 1704, un épisode camisard, de courte durée se termine par le massacre de Franchassis. Et pourtant, les assemblées continuent… On arrive en 1719 :

Assemblée du Navalet 29-01-1719

1. L'an mille six cent dix et neuf
De Janvier le vingt neuf

Dans la paroisse de Pranles
Nous y sommes assemblés
Pour annoncer nos louanges
Et pour prier notre Dieu.

2. De la ville de Privas
Si n'a parti du moula
(Dumolard)
Avec trois compagnies
De soldats bien animés
Marchant en grande furie
Croyant de nous saccager.

3. Mais Dieu qui nous préservait
N'a jamais abandonné
Les brebis de sa pâture
Les a voulu garantir
A fait la nuit bien obscure
Afin de nous secourir

4. Après la fin du sermon
Après la bénédiction
Comme chacun se retire
L'on entendit des soldats
Qui s'écrient : tire, tire
En disant « arrêtez là »

5. Mais du troupeau tout puissant
L'on n'a pris que trois enfants
Et encore des plus moindres
De cette assemblée
Qui (e) ce n'est rien que trois filles
Qui n'ont pu sortir de là.

6. Igra(Izaac) Souche et son fils
N'en furent bien tôt unis
N'ont fait profession ouverte
D'être vendeurs de chrétiens
Mais la chose découverte
Leur métier ne vaut plus rien.

7. Mais Judas qui l'a vendu
Si n'avait pris un louis
La somme de trente livres
Pour cette méchante action
Mais la chose bien injuste
Devant le Dieu de Sion.

8. Adieu mes très chers amis
Mes frères en Jésus- Christ
Que cela ne vous surprenne
Pour vous faire chanceler
Et le puissant roi de gloire
Nous en viendra délivrer.

9. Et au six de saint Mathieu
Dieu nous commande de prier
Pour ceux qui nous persécutent
Et qui nous courent dessus
Comme ayant fait les apôtres
Et avec tous ceux élus

10. Adieu mes très chers amis
Mes frères en Jésus Christ
Dessus ce point je finis
Et en vous souhaitant la grâce
Et la paix de Jésus Christ
Que un jour devant sa face
Soyons tous ainsi soit-il.
Amen.

Nous reproduisons ici l'interrogatoire de celui qui a dénoncé l'assemblée. Il donne une description intéressante de ces premières assemblées au Désert, encore présidées par des inspirés comme la veuve Callon, mais où intervenaient de plus en plus les prédicants et futurs pasteurs. On y venait…

Interrogatoire de Simon Pierre Souche du 5/4/1719
(A D 34 C 179/2)
S P Souche, fils à autre et à Marie du Gua, habitant Marcols, âgé de 32 ans.

*« **Le Dimanche 22 Janvier dernier**, revenant de Privas, il rencontra dans la maison du Moulin à Vent, Jean Bouchet dit Blondin, tisserand de toiles à St Sauveur, neveu de Bouchet, serrurier des Sagnes au (Gua) et Etienne Boissier, cordonnier du lieu du Bouchet de Pranles, lesquels l'amusèrent à boire jusqu'à l'entrée de la nuit..... Qu'ils dirent vouloir l'accompagner jusqu'à qu'il serait dans le Grand Chemin. Mais bien loin de le mettre dans le Grand Chemin, ils le menèrent le long d'un ruisseau et ensuite dans un grand bois taillis, sur la hauteur à travers des rochers et des broussailles, où ils trouvèrent une vingtaine de personnes, au fond d'un ruisseau qui était dans le bois et où bientôt l'Assemblée fut composée d'environ 100 personnes, éclairées par deux lampes attachées aux branches d'un arbre, sur lesquelles on avait mis des manteaux et des jupes pour conserver la lumière des deux lampes qui répandirent sur un rocher de la hauteur et grandeur d'une table.*
A coté duquel rocher, le nommé Teissonnier de Chomérac était assis et fit la lecture pendant une demi heure, ayant près de lui Marie Benvengut du lieu du Bouchet et de l'autre coté Jacques de Monteilles du lieu de Saussans. Après quoi les Psaumes furent entonnés pendant une demi heure.
Et ensuite, la veuve du nommé Callon étant à genoux de même que toute l'assemblée fit une prière, après laquelle elle prêcha pendant deux heures. Les Psaumes furent entonnés de nouveau et un jeune garçon, âgé de 18 à 20 ans, taille haute, déliée, les cheveux châtains clairs, le visage beau sans barbe, vêtu d'un drap gris de fer, portant un bonnet rouge, se couchant par terre, tremblant, soupirant et ....et qu'en fin, s'étant levé, il fit un assez long discours après lequel les Psaumes furent entonnés pour la troisième fois et l'Assemblée finit environ une heure avant le jours du lundi 23 par une prière assez longue faite par la veuve dudit Callon qui souhaitait la bénédiction du ciel à la maison royale et à toute l'assemblée ; dans laquelle le déposant reconnut Pierre Ducros dit Allary du lieu du Serret, Jacques Combes dit Langely du lieu du Bouchet, les deux garçons et les deux filles du nommé Batail, rentier du domaine du Boyon.

***Dépose de plus que le Dimanche suivant, 29 dudit mois de Janvier,** il fut au lieu du Bouchet et dans la maison de Claudine Gamonnet épouse d'Etienne Durand où pendant la messe de paroisse, le dit Rouvier fit la lecture et Pierre Durand, fils dudit Etienne prêcha pendant plus d'une heure à une quinzaine de personnes parmi lesquelles étaient présentes Pierre Ducros dit Allary et dans laquelle Assemblée, il fut délibéré de s'assembler la nuit dans le ruisseau du Navalet...où la précédente Assemblée avait été faite et d'envoyer des exprès dans la paroisse et les paroisses voisines pour les avertir, dont les dits Pierre Rouvier et Pierre Durand se chargeraient.*
Le dit déposant s'étant retiré dans la maison d'Antoine Boisveil, mère de Marie Benvengut à laquelle Pierre Ducros dit Allary disait et apprenait le catéchisme à l'usage de la RPR.
Et après le dit déposant, y ayant mangé, il prit prétexte d'être obligé de se retirer près de son père à Marcols pour venir vous donnez avis de cette grande Assemblée.
Ce qu'ayant fait, il conduisit les deux compagnies du régiment Royal Comtois qui sont à Privas au lieu de l'Assemblée, où d'abord lui et les troupes virent la lumière des 2 lampes allumées, entendirent la voix d'un homme qui prêchait et bientôt après un homme qui criait « sauve, sauve » ; sur quoi l'Assemblée se dispersa. Mais comme la nuit était fort obscure, le bois très épais et d'une grande étendue, les soldats ne pouvant pas tomber sur l'Assemblée, tirèrent plusieurs coup de fusils contre les fuyards et ne purent arrêter que Marie Suchier des Sautaux et Isabelle Chanéac du Coin de Pranles ; la dite Chanéac ayant été employée pour convoquer l'Assemblée suivant la coutume.
Dépose aussi qu'il sait positivement que cette Assemblée était composée d'environ 100 personnes, que Rouvier y fit la prière, que Durand en fut prédicant ;
Et plus n'a dit ».

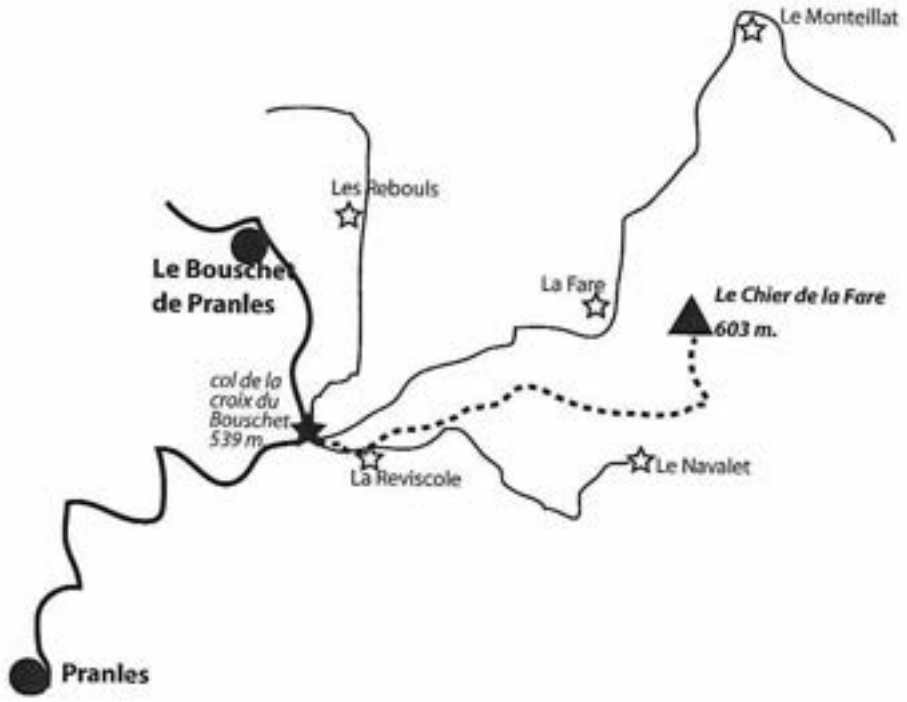

Sommaire

Editorial *Marc Autrand*

Saint Vincent de Durfort
Odette et Marc Autrand p 3

Vernoux protestant
Pierre Coulet, Edith Roche, Marc et Odette Autrand p 17

Féouzets
Gisèle Hervé, Didier Picheral p 37

Grospierres, Sampzon et la guerre des Cévennes
Didier et Julie Picheral p 50

Les assemblées du Chier de la Fare
Marc et Odette Autrand p 58

PHA est une association d'histoire du protestantisme ardéchois.
Sa principale activité est d'organiser des sorties commentées sur le terrain
dont voici le programme 2009 (sauf changement) :
Rendez vous à 9 h 30 à :
- Annonay, le 13 juin
- Vernoux, Sur les traces des Camisards de 1709, le 11 juillet
- Saint-Pierreville, Labatie d'Issamoulenc, le 22 août
- Villeneuve-de-Berg, Lagorce, le 5 septembre.

Ces balades commentées sont gratuites et ouvertes à tous, emportez votre repas.
Pour soutenir notre action vous pouvez adhérer en envoyant un chèque
(10 euros + 8 euros, pour recevoir ce cahier) à l'ordre de PHA, Office du Tourisme - 07000 Privas.

Cahier n° 9 de Patrimoine Huguenot d'Ardèche
Dépôt légal : 1er trimestre 2009
Direction de la publication : Laurence Chatoney
Photo de couverture : *A Gruas* - Odette Autrand
Cartes : Laurence Chatoney
Tirage : 200 exemplaires
imprim'express - Privas

ISSN : 1637-5688 - Prix : 8 euros